هكذا من الأصل

TRENTE-NEUVIÈME ANNEE Nº 11 612 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 30 - LUNDI 31 MAI 1982

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 25 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

La relance arabe de M. Cheysson

M. Cheysson commence, ce samedi 29 mai, la première visite d'un ministre français dans le monde arabe depuis le voyage de M. Mitterrand à Jérusalem, exception faite des escales du président de la République à Alger et à Nouakchott pendant son périple africain et de l'aller et retour de M. Mauroy à Beyrouth en des circonstances exceptionnelles.

En Arabie Saoudite, en Tunisie et en Libye, le ministre des relations extérieures s'entretiendra avec des chefs d'Etat aussi différents que le roi Khaled, le président Bourguiba et le colonel Kadhafi. Même si l'étape de Tripoli est un peu spéciale et peut être considérée comme une tentative téméraire de normaliser des relations bilatérales qui seront toujours difficiles, le voyage du ministre est avant tout destiné à réparer la porcelaine des relations franco-arabes, rudement éprouvées par la visite présidentielle en Israël.

M. Mitterrand se réclame d'une politique « équilibrée » au Proche-Orient. C'est pour rétablir l'équilibre qu'il était résolu à se rendre en Israël, où aucun président français n'était allé. Il a toujours voulu tenir le même langage aux Israéliens et aux Arabes et il répète en toutes circonstances que le règlement au Proche-Orient passe nécessairement par la reconnaissance mutuelle du droit d'Israël à la paix et du droit des Palestiniens à un Etat.

A cela les Arabes répondent que l'équilibre de cette formule est purement verbal et qu'elle fait abstraction des réalités humaines. Comment — demandent-ils — M. Mitterrand, si sensible à ce qui touche les droits de l'homme et qui s'est ému des malheurs du peuple juif, n'a-t-il pas eu à Jérusalem un mot de compassion pour les réfugiés palestiniens ? Comment dans son discours à la Knesset a-t-il pu ignorer l'annexion toute fraîche du Golan ? Peut-on dire sérieusement que le retard symbolique du voyage présidentiel provoqué par ce coup de force, que le monde entier a condamné, ait rétabli l'« équilibre » ? Et si le voyage à Jérusalem n'était qu'un geste, pourquoi M. Mitterrand refuse-t-il d'en faire un de même nature à l'égard de l'organisation palestinienne la plus représentative ?

Ce qui place la politique française en porte-à-faux c'est que le voyage à Jérusalem n'avait pas été conçu comme un aboutissement, mais comme une étape, et que le processus est arrêté.

Après Jérusalem, M. Mitterrand comptait aller dans l'autre capitale, directement impliquée dans le conflit, et avait annoncé sa visite à Amman « dans les trois mois ». Discrètement envoyé sur place, M. Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, trouva le roi Hussein, malgré ses protestations d'amitié, évasif et peu pressé de recevoir le président français. Une autre porte, celle du Koweït, un des premiers partenaires politiques et économiques de la France dans le Golfe, s'est fermée de la même façon devant M. Cheysson.

Aujourd'hui, il appartient au ministre des relations extérieures, au moins au cours de ses étapes de Ryad et Tunis (où il rencontrera peut-être aussi le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Klibi) de remettre en mouvement la politique de la France au Proche-Orient, de persuader ses interlocuteurs qu'elle est équitable, et, surtout, de les convaincre qu'il faut de toute urgence chercher une solution fondée sur la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Etat palestinien, la seule qui soit réaliste et raisonnable.

La prise de Port-Darwin par les commandos britanniques est annoncée par Londres

Après deux jours de débats, les vingt et un pays membres du traité d'assistance interaméricain réciproque (TIAR, ou traité de Rio) ont adopté, le samedi 29 mai à Washington, une résolution très favorable à l'Argentine. Adoptée par dix-sept voix et quatre abstentions, dont celle des Etats-Unis, la résolution demande à Washington de cesser son aide à la Grande-Bretagne, et elle incite les pays membres à prêter une assistance « appropriée » à l'Argentine. C'est un revers diplomatique pour le gouvernement Reagan, qui tente d'éviter une dégradation de ses relations avec l'Amérique latine.

D'autre part, l'offensive des troupes d'élite britanniques, amorcée jeudi à partir de la tête de pont de San-Carlos, se développe. Londres a annoncé vendredi la prise par un bataillon de parachutistes de Port-Darwin et de la piste de Goose-Green, à une trentaine de kilomètres au sud de San-Carlos. Buenos-Aires n'a ni démenti ni confirmé cette information, mais fait état de combats dans ce secteur. L'objectif avoué des Britanniques est maintenant la reconquête de Port-Stanley, capitale de l'archipel.

L'O.E.A. demande à Washington de cesser son aide à la Grande-Bretagne

De notre correspondant

Washington. — L'Argentine a remporté une victoire, samedi 29 mai, en faisant adoper par les pays membres du traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR), ou traité de Rio, une résolution assez favorable à ses vues. Ce texte, approuvé par dix-sept voix et quatre abstentions (*Etats-Unis, Chili, Colombie, Trinité-et-Tobago*), demande à Washington de suspendre son aide à la Grande-Bretagne et autorise officiellement les pays du TIAR à porter assistance à Buenos-Aires.

Le projet initial de résolution établi par les Argentins a été retouché et adouci sur plusieurs points à la demande, entre autres, *du Mexique et du Brésil. Il a fallu* par exemple remplacer « agression » par « attaque » et « sanctions » par « mesures coercitives ».

L'Argentine a tout de même obtenu un texte plus engagé que le précédent, dans lequel les membres du TIAR se contentaient de reconnaître sa souveraineté sur les Malouines et de préconiser un arrêt des hostilités.

La résolution votée samedi 29 mai demande aux Etats-Unis de *« lever immédiatement les mesures coercitives prises contre l'Argentine et d'éviter de fournir toute assistance matérielle au Royaume-Uni, conformément aux principes de solidarité continentale contenus dans le TIAR. »*

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 3.)

L'opposition accentue son harcèlement pour ralentir le travail législatif

Alors que les incidents se multiplient au Sénat entre le gouvernement et la majorité de la Haute Assemblée, à l'Assemblée nationale, le débat sur les droits des travailleurs se poursuit *à un rythme jugé trop lent* par l'exécutif, *qui accuse l'opposition* de se livrer de nouveau à l'obstruction. De son côté, M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, a réaffirmé, samedi 29 mai, sa conviction qu'il existe un plan de « déstabilisation » du gouvernement.

Sans aller aussi loin, il apparaît néanmoins — comme l'a reconnu vendredi soir M. Séguin, député R.P.R. des Vosges — que l'opposition cherche délibérément à contraindre l'exécutif à recourir à des procédures autoritaires pour abréger les travaux législatifs. Et par là-même à crisper davantage le débat politique en espérant en tirer profit.

Décentralisation, nationalisations, droits des travailleurs : les mêmes causes produisent-elles les mêmes effets ? Par trois fois, à l'occasion de débats que la gauche juge essentiels pour la réussite de sa politique ou pour le changement de la vie sociale, les réformes n'entrent pas dans les faits avec toute la rapidité souhaitable.

A chaque fois aussi, en amont, le gouvernement commet une erreur d'appréciation. Celle-ci s'enchaîne rituellement avec une situation politique qui devient vite conflictuelle : la majorité s'exaspère des lenteurs calculées de l'opposition. Dès lors, le gouvernement est conduit à se poser une question : faut-il abréger les débats parlementaires ?

En octobre dernier, lors du débat sur les nationalisations, le gouvernement avait laissé planer la menace d'un recours à l'article 49-3 de la Constitution, qui l'autorise à engager sa responsabilité sur le vote d'un texte, en coupant court au débat législatif. En mai 1982, il se heurte aux mêmes lenteurs : les délais initialement prévus pour la discussion des quatre textes sur les droits des travailleurs sont déjà, virtuellement, dépassés.

Plus personne ne sait avec précision quand interviendra leur adoption. Pourtant le temps presse. La réforme électorale doit être examinée en juillet, ainsi que la réforme des prestations familiales. Des ministres piaffent : M. Rocard avec la réforme de la planification, Mme Cresson avec le projet sur les offices par produits.

LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 5)

M. DREYFUS INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie, sera, dimanche 30 mai, l'invité de l'émission « Le grand jury », organisée par R.T.L. et « le Monde » et diffusée de 18 h. 15 à 19 h 30. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

POINT

Le « fléau » de l'insécurité

Un « conseil de guerre » antiterroriste, vendredi, autour du chef de l'Etat. La réunion de vingt-cinq maires de grandes villes autour du premier ministre, le même jour, pour lancer la « commission de réflexion et de propositions sur les problèmes de sécurité dans les villes » que présidera M. Maurice Arreckx, maire (U.D.F.-P.R.) de Toulon. Un afflux d'adhésions (deux mille en deux jours selon ses promoteurs) à l'association Sécurité-Citoyens que viennent de créer des hommes politiques de l'opposition.

Un policier gravement blessé lors d'un hold-up, jeudi, à Paris. Deux cambrioleurs tués la même semaine : l'un par un libraire parisien, l'autre par un étudiant des Yvelines. Une fausse alerte à la voiture piégée, vendredi soir, à Paris, boulevard Saint-Germain. Deux attentats samedi matin à Paris. Des malfaiteurs quasiment lynchés par des passants le même jour à Marseille.

Inutile d'allonger la liste. Chaque jour apporte son lot d'informations qui prouvent que l'insécurité est au centre des préoccupations des Français, même si, dans les peurs qu'elle engendre, l'amalgame est trop fréquent entre le vol de pommes et le terrorisme sanglant. M. Mauroy l'a reconnu : « Depuis quelques mois, le sentiment d'insécurité s'est développé. »

La mise en place de la « commission Arreckx » correspond au vœu de s'attaquer à la petite délinquance, dont la montée — plus que la criminalité, qui est stable — explique le développement du sentiment d'insécurité. Les maires, de toutes tendances politiques, qui y participent devront, d'ici au mois de septembre, « faire preuve d'imagination », *selon le souhait de M. Mauroy.*

Pourquoi les maires ? Parce qu'ils sont — comme M. Mauroy à Lille et M. Defferre à Marseille — les mieux placés pour observer, sur le terrain, la multiplicité des causes de l'insécurité et, partant, la nécessaire variété des solutions à y apporter.

« Pour le gouvernement, *a dit M. Mauroy,* il n'existe pas une réponse unique et évidente. » *Il envisage d'ores et déjà la création de « délégations locales à la prévention » et celle d'un « comité national de prévention de la délinquance ».*

On verra si l'imagination des élus locaux permettra, mieux que ne l'ont fait jusqu'ici les spécialistes, d'enrayer ce que M. Arreckx appelle un « fléau ». *Ce fléau qui est la conséquence la plus apparente de tous les autres fléaux : chômage, ennui, absence de perspectives, rupture des solidarités et obsession de l'argent.*

Et Gibraltar ?

L'imbroglio historique et politique révélé par l'affaire des îles Malouines, où s'affrontent l'Angleterre et un Etat successeur de l'empire espagnol, ne doit pas faire oublier une affaire non moins actuelle, qui oppose, pour Gibraltar, l'Angleterre à l'Espagne elle-même. Cela explique bien entendu l'attitude actuelle de *Madrid dans l'affaire des Malouines ; son* évolution ne va pas manquer d'être affectée par le conflit anglo-argentin.

L'affaire de Gibraltar est exemplaire à bien des égards.

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

Exemplaire par l'inutilité que représente aujourd'hui pour la Grande-Bretagne, sa défense et son prestige, l'usurpation historique et géographique *que constitue sa présence sur* le Rocher. Exemplaire par la constante violation des traités à laquelle se livre la Grande-Bretagne depuis 1713, augmentée d'un refus obstiné depuis *quinze ans d'y exécuter les résolutions* des Nations unies.

Le rocher de Gibraltar, c'est l'Alybe des Phéniciens, le mont Calpe des Grecs, le djebel Tarèq des Arabes, *pris sur les Maures par Ferdinand II* en 1302, repris par les Maures en 1333, reconquis par les Espagnols en 1462, incorporé définitivement en 1502 par Charles V à la couronne *d'Espagne. En 1704, comme on sait,* Louis XIV accepte le testament de son beau-père Charles II, dernier souverain de la dynastie habsbourgeoise, qui laisse le trône d'Espagne *à son petit-fils le duc d'Anjou, fondateur de l'actuelle dynastie.* Les ennemis de la France (qui n'avait rien demandé) se liguent aussitôt pour faire triompher la brigue d'un autre prétendant, l'archiduc Charles, *naturellement soutenu par l'Angleterre*, et c'est ce qu'on a appelé la guerre de succession d'Espagne, qui trouvera sa conclusion en 1713, au traité d'Utrecht.

Dès le début des hostilités européennes, une flotte anglo-hollandaise, commandée par l'amiral Sir George Rooke, s'empare par surprise du Rocher et de la forteresse qui *n'étaient défendus que par une centaine* d'hommes (bref, une opération à l'argentine). Ce coup de force appelle déjà deux remarques : il ne s'inscrivait pas dans le cadre d'un *état de guerre entre l'Angleterre et* l'Espagne ; il était en principe perpétré au nom de l'archiduc Charles, prétendu futur roi d'Espagne par les coalisés, et ne visait donc pas à *soustraire le Rocher à la souveraineté* espagnole. Mais l'amiral anglais, que la respectable *Encyclopédie britannique* qualifiait encore au siècle passé de « patriote sans scrupule », *oublia incontinent sa mission pour* prendre possession du Peñon au nom de la reine Anne et y hisser derechef l'Union Jack. Si la reine garda le larcin, elle prit soin de *ne pas récompenser son auteur*, ce qui prouve qu'elle en savait la nature.

L'Espagne s'indigna, protesta, et Philippe V voulut récupérer la place, mais la France, qui n'entendait pas alors donner elle-même des « compensations » à l'Angleterre (qui, de la même manière avait occupé Calais pendant des siècles), fit pression sur Madrid, lors des négociations du traité d'Utrecht, pour que l'usage du Rocher fût laissé aux Anglais. J'ai bien dit l'usage, car il faut voir comment cela se fit, et si le droit d'occupation alors défini est bien resté conforme au traité.

L'article 10 du traité conclu à Utrecht le 13 juillet 1713 édicte très clairement ceci : *« Le Roi Catholique (d'Espagne) cède par les présentes à la Couronne de Grande-Bretagne, pour lui-même, ses hoirs et successeurs, la pleine et entière propriété de la ville et château dénommés Gibraltar, ensemble avec le port, les ouvrages retranchés et fortifications en dépendant. »*

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

CHEMIN

C'est ici le chemin. *Le titre hugolien du livre de M. Pierre Mauroy est champêtre et fleure bon la randonnée pédestre, sport à la mode et de saison.*

Dans les allées du pouvoir, les voix (et les voies) divergent parfois. Mais, sac au dos, le piéton de Matignon n'en a cure. Comme les chevaux du coche de La Fontaine, il avance « sur un chemin montant, sablonneux, malaisé », *indifférent aux mouches.*

Délaissant les autoroutes de la facilité, il trace son sentier dans le fouillis des ronces opposantes, le sous-bois humide des indices refroidissants, les éboulis des sondages de popularité, la pente raide de l'inflation.

Nous avons un premier ministre aux semelles de vent.

BRUNO FRAPPAT.

PAGE 16

L'actrice Romy Schneider est morte

« LES FANTOMES DU CHAPELIER », de Claude Chabrol

Éloge de la folie

En mars 1947, Georges Simenon écrivit une nouvelle, *le Petit Tailleur et le Chapelier*, dont il amplifia le thème, purement policier, jusqu'à l'étude d'un cas pathologique dans un roman, *les Fantômes du chapelier*, fin 1948 (1).

Kachoudas, petit tailleur arménien chargé d'enfants, est installé dans une rue étroite de La Rochelle, face à la boutique d'un chapelier, M. Labbé, dont l'épouse, paralysée depuis quinze ans, reste enfermée au premier étage. Kachoudas a une sorte d'admiration pour cet honorable commerçant. Il le suit, le soir, au café fréquenté par les notables, et le regarde jouer au bridge.

Depuis quelque temps, un mystérieux criminel étrangle, la nuit, des femmes approchant la cinquantaine. Il envoie à un jeune journaliste, en défi à ses articles, des lettres *composées avec des mots découpés* dans le journal, pour affirmer que ses actes obéissent à une logique tout à fait personnelle.

Un indice que, seul, un tailleur *pouvait découvrir*, par un geste machinal de son métier, fait soupçonner à Kachoudas que Labbé pourrait être l'étrangleur. Une étrange relation s'établit, alors, entre les deux hommes. Il y a, chez Simenon, une situation digne d'un suspense psychologique d'Hitchcock : rapports de forces, domination morale, cheminement obsessionnel du doute, fascination du mal. Un sujet en or pour Chabrol, en somme.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 8.)

(1) La nouvelle a été publié dans le recueil *Maigret et les petits cochons sans queue* (bien que le commissaire n'y joue aucun rôle), aux Presses de la cité, comme le roman, dans une autre collection.

Le Monde

étranger

LA GUERRE DES MALOUINES

● A GENÈVE, l'opposition de la Grande-Bretagne a empêché, vendredi 28 mai, l'octroi par le conseil d'administration du Programme des Nations unies pour le développement d'une aide de 20 millions de dollars (120 millions de francs) à l'Argentine, le consensus étant habituellement requis pour ce type de décision. L'adoption du programme 1982-1986 pour l'Amérique latine a été différée par le conseil d'administration en raison du refus des Latino-Américains de dissocier le cas de l'Argentine des projets pour l'Amérique latine. Une nouvelle réunion sera convoquée pour régler la question.

Le représentant britannique, M. Brand, soutenu par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a déclaré : « Nous pouvons mettre en doute le droit d'un pays qui gaspille des millions de dollars pour une aventure militaire à demander une aide au développement. » Il a rappelé que Buenos-Aires n'avait pas retiré ses forces des Malouines, comme le demande le Conseil de sécurité. Les pays de la Communauté européenne, le Japon, le Canada et la Suède ont exigé, eux aussi, que la décision soit prise par consensus.

● A LIMA, l'Argentine et les cinq pays du groupe andin ont décidé, vendredi, de privilégier leurs échanges commerciaux et économiques pour atténuer les effets du boycottage européen de l'Argentine. Le Pérou a décidé d'aider militairement l'Argentine « dans la mesure de ses moyens, sans affaiblir sa défense ».

● A PARIS, le ministre secrétaire de la présidence du Venezuela, M. Garcia Bustillos, a eu vendredi un bref entretien avec M. Mitterrand sur les conséquences pour l'Europe du boycottage de l'Argentine.

● A BRUXELLES, le groupe latino-américain a décidé de suspendre le dialogue avec la Communauté européenne, qui devait reprendre en juin.

BUENOS-AIRES : le « crescendo » des communiqués ...et de l'anti-américanisme

Correspondance

Buenos-Aires. — Durant la journée du vendredi 28 mai, les communiqués de l'état-major interarmes ont, dans un subtil crescendo, informé les Argentins de l'avance britannique vers Port-Darwin. La progression des parachutistes et des Royal Marines en direction de ce hameau, situé à 20 kilomètres de la tête de pont établie pendant le week-end dernier, a d'abord été admise de façon nuancée, jeudi soir, par le journal *la Razon* : de « petits groupes » avaient été transportés par hélicoptère à une dizaine de kilomètres du gros des troupes qui ont débarqué, il y a une semaine, et se trouvaient « pratiquement isolés ». Ce n'est que vendredi, en milieu d'après-midi, que l'état-major a reconnu l'attaque britannique contre Port-Darwin. « *Le secteur de Port-Darwin a été soumis durant la nuit au feu naval et, aux premières heures de la journée, l'ennemi a engagé des actions offensives contre cette zone.* » On apprenait, un peu plus tard, qu'une attaque menée contre Port-Darwin par des effectifs héliportés, appuyés par l'aviation et le pilonnage de plusieurs frégates, avait été repoussée, et que l'ennemi avait dû se replier vers le nord.

A 23 heures, l'état-major annonçait que les troupes britanniques avaient reçu des renforts et lançaient une nouvelle offensive contre Goose-Green. Le pessimisme prévalait, dès vendredi soir, dans les milieux dirigeants. On commençait à s'interroger sur la rapidité avec laquelle les Britanniques avaient pu avancer jusqu'à cette position-clé. Les soldats argentins cantonnés sur les Malouines depuis près de deux mois, dans des conditions souvent précaires, seraient-ils affaiblis physiquement ? La coordination entre les opérations terrestres, aériennes et navales laisserait-elle à désirer ? Le courage et la conviction des appelés argentins seraient-ils insuffisants face à l'expérience et à l'armement plus complexe des troupes britanniques ? Autant de questions auxquelles on préférait ne pas répondre.

On avait cru, après le débarquement des troupes britanniques, que le général Menendez préférait renforcer sa position autour de Port-Darwin, et surtout de « Puerto-Argentina » (Port-Stanley), plutôt que de chercher à déloger les troupes installées près de Port-San-Carlos. Le fait est que les forces britanniques ont réussi à franchir les défenses argentines. Il y a tout lieu de penser qu'elles s'efforceront, après avoir pris Port-Darwin, de franchir le plus rapidement possible la centaine de kilomètres de piste caillouteuse qui sépare cette localité de Port-Stanley, défendu par environ cinq mille hommes. La capitale des Malouines pourrait également subir, à l'est, l'assaut des soldats amenés par le *Queen-Elizabeth-II*, estimait-on dans les milieux militaires. Les quarante-huit prochaines heures seront sans doute décisives.

Le ton monte dans la presse

Le ton monte également dans la presse de la capitale. Le gouvernement des Etats-Unis est, à l'évidence, de plus en plus impopulaire, et seule la modération de la junte explique que les sentiments anti-américains ne se soient pas encore manifestés de façon massive et violente.

Même si le gouvernement militaire ne va pas jusqu'à la rupture des relations avec Washington, et ne met pas à exécution sa menace de faire appel à l'Union soviétique, la « trahison » des Etats-Unis laissera des traces profondes au sein des forces armées et de l'opinion publique argentines. Imagine-t-on, après la guerre des Malouines, les militaires argentins aidant M. Reagan à « déstabiliser » le gouvernement sandiniste, ou à combattre la guérilla au Salvador ?

On ne se faisait guère d'illusion dans les milieux diplomatiques sur les chances du secrétaire général des Nations unies d'empêcher la bataille de Port-Stanley. La résolution, votée samedi matin par l'organisme de consultation du TIAR, donne, certes, un sceau légal à l'aide militaire que certains pays latino-américains sont disposés à apporter à l'Argentine, mais on peut se demander si celle-ci n'arrivera pas trop tard. Au moment où les armes s'apprêtent à décider du sort des Malouines, l'Argentine est seule pour défendre ce qu'elle considère comme son territoire.

Les Argentins se consolent des succès britanniques sur l'île orientale en soulignant que, de toute façon, il est impossible pour leur pays de l'emporter face à l'alliance « *de la première et de la troisième puissance mondiale* ». Les critiques sont beaucoup plus vives à l'égard des Etats-Unis que vis-à-vis de la Grande-Bretagne, et la détérioration des relations entre Washington et Buenos-Aires s'est accélérée au cours des derniers jours.

C'est d'abord le général Galtieri qui a répondu en termes très durs au message que lui a adressé le président Reagan à l'occasion de la fête nationale du 25 mai. Le chef de l'Etat argentin l'a jugé « *incompréhensible dans les circonstances actuelles* ». Le ministre des relations extérieures a, de son côté, sévèrement critiqué, au cours du discours prononcé jeudi devant les signataires du pacte de Rio, le soutien militaire apporté par les Etats-Unis à la Grande-Bretagne. Selon M. Costa Mendez, il met en danger « *les intérêts et la sécurité du continent américain* ».

JACQUES DESPRÈS.

Selon un habitant

LES SOLDATS ARGENTINS DE PORT-STANLEY SONT « TRÈS NERVEUX »

San-Carlos (Reuter). — Un habitant des îles Falkland, qui a réussi à quitter Port-Stanley et à rejoindre, à San-Carlos, la force d'intervention britannique, a indiqué que la garnison argentine de la capitale des Malouines était d'une « grande nervosité », alors que la population avait bon moral.

M. Patrick Minto a précisé que les soldats argentins « fourmillaient » à Port-Stanley, qui est le principal objectif de l'offensive britannique.

Il a déclaré que, depuis le débarquement du corps expéditionnaire sur l'île orientale, les soldats argentins ouvraient le feu sur les maisons au moindre signe de mouvement.

« Ils ont raté de peu Mme Stella Perry, la vieille dame de soixante-dix ans qui est propriétaire de la maison où j'habitais », a-t-il dit. « La rafale a fait une série de trous dans le mur, juste au-dessus de son fauteuil.

» Ils ont également tiré sur la maison du prêtre catholique, mais, pour autant que je sache, personne n'a été blessé jusqu'à présent. Les soldats argentins sont jeunes, et ils appuient sur la détente dès qu'ils pensent avoir vu un signe de mouvement. »

M. Minto a encore indiqué que les habitants de la capitale des Falkland avaient le moral et ne craignaient pas la bataille. Interrogé sur les relations entre la population et les troupes argentines, il a répondu : « Les Falklanders et les Argentins s'ignorent. »

● *Le secrétaire général de l'O.N.U.*, M. Perez de Cuellar, chargé d'une nouvelle tentative de médiation par le Conseil de sécurité, a déclaré, jeudi soir 27 mai, après avoir reçu les représentants argentin et britannique aux Nations unies, M. Listre et Sir Anthony Parsons, que « *certaines nouvelles idées* » avaient été présentées par les parties au conflit des Malouines, et qu'il verrait maintenant « *ce que l'on peut faire* ».

● *Un visa a été accordé à M. Adolfo Perez Esquivel*, qui en avait fait la demande auprès de la Grande-Bretagne le 5 mai à Buenos-Aires, afin de pouvoir se rendre dans ce pays pour un bref séjour. Cette demande a été appuyée par deux députés travaillistes, Mme Judith Hart et lord Brockway, et elle a fait l'objet d'une question écrite à la Chambre des communes.

● *M. Mitterrand* a reçu le vendredi 28 mai, M. Garcia Boustillos, ministre secrétaire de la présidence de la République du Venezuela, qui a été reçu jeudi à déjeuner par M. Cheysson, ministre des relations extérieures. Le ministre vénézuélien, qui est passé à Madrid, Bonn et Bruxelles et qui se rendra lundi à La Haye, est chargé d'expliquer aux Européens que le soutien à la Grande-Bretagne risque de couper pour longtemps l'Europe de l'ensemble de l'Amérique latine.

LONDRES : les succès de Port-Darwin et Goose-Green annoncent la reconquête de Port-Stanley

De notre correspondant

Londres. — Les forces britanniques préparent l'assaut contre Port-Stanley, après avoir repris, vendredi 28 mai, le village de Darwin et la piste de Goose-Green. L'information a été donnée par un bref communiqué du ministère de la défense après deux jours d'embargo total sur les opérations terrestres. « *Nous venons d'apprendre que le deuxième bataillon du régiment de parachutistes a pris Darwin et Goose-Green*, dit le communiqué. *Il y a des victimes parmi les forces argentines et il a été fait un certain nombre de prisonniers. Les premiers rapports indiquent que les pertes britanniques sont légères.* »

Le village de Darwin, deuxième lieu de peuplement des Malouines avec cent dix habitants en temps ordinaire, et l'aéroport de Goose-Green sont distants de huit kilomètres. Ils sont situés sur une petite bande de terre formant le détroit de Choiseul, qui coupe l'île orientale en deux. On estime que plusieurs centaines d'Argentins y étaient retranchés, et qu'ils ont été attaqués par un millier de Britanniques. Ceux-ci avaient quitté la tête de pont de San-Carlos jeudi matin. Une partie aurait été transportée par hélicoptères ; une autre, déposée plus au sud par des barges de débarquement, aurait pris à revers les forces argentines. Le deuxième régiment de parachutistes est équipé de missiles anti-chars Milan et de mortiers de 81 millimètres. Il a été appuyé par des bombardements navals et des raids de chasseurs Sea-Harrier.

Outre son effet psychologique, la prise de Goose-Green et de Darwin présente deux avantages essentiels pour le corps expéditionnaire britannique. Elle permet, d'une part, d'éliminer une menace potentielle pour les forces britanniques, qui peuvent maintenant se concentrer sur Port-Stanley sans craindre d'être prises à revers. Elle met, d'autre part, une piste en terre battue de 500 mètres de long à la disposition des chasseurs Harrier de la Royal Air Force, qui ne sont pas bien préparés à décoller des porte-avions, et qui seront très utiles pour le pilonnage des positions ennemies autour de la capitale des Malouines.

Un navire-hôpital

Dans les milieux proches du ministère de la défense, on s'étonne un peu de la facilité et de la rapidité avec lesquelles Darwin et Goose-Green sont tombées, après moins de deux jours de combats. Mais on ne cache pas que la bataille pour Port-Stanley sera certainement plus difficile. Sept mille cinq cents soldats argentins, dont beaucoup appartenant à des unités d'élite, y sont solidement retranchés. Les forces britanniques ont, semble-t-il, entrepris un mouvement en tenailles par le sud, à partir de Darwin, et par le nord, directement depuis la tête de pont de San-Carlos. Elles devraient recevoir bientôt le renfort de trois mille cinq cents soldats transportés par le *Queen-Elizabeth II*, dont on dit qu'ils auraient déjà été transférés sur des navires d'assaut. Ils pourraient être débarqués dans une petite baie au nord ou au sud de Port-Stanley.

Le ministère de la défense a confirmé que la tête de pont britannique avait été bombardée jeudi par l'aviation argentine. Il a indiqué qu'un raid de Skyhawk avait fait quatre morts parmi les fusiliers marins, et un dans les troupes du génie. Deux Skyhawk ont été abattus, mais il n'est pas question des bombardiers Canberra que les Argentins affirment avoir envoyé pilonner San-Carlos. D'autre part, un chasseur Harrier effectuant une mission de reconnaissance au-dessus de Port-Stanley a été abattu par la D.C.A. Son pilote a pu sauter en parachute derrière les lignes argentines.

Enfin, les autorités de Londres ont déclaré que le paquebot Ouganda, transformé en navire-hôpital, avait mouillé brièvement dans Middle Bay, au nord de San-Carlos, pour recueillir des blessés britanniques et argentins. Elles ont assuré que, contrairement aux affirmations de Buenos-Aires, il n'était pas utilisé à des fins militaires et respectait strictement les dispositions de la convention de Genève. Or le fait que l'Ouganda ait été amené si près de la zone des combats ne signifie pas que, dans leur progression vers Port-Stanley par la route du nord, les forces britanniques ont rencontré plus de difficultés qu'il n'est officiellement admis.

DANIEL VERNET.

Douglas
Port San Carlos
San Carlos
Mts Sussex
Teal Inlet
Port Louis
Dét. de Berkeley
Estancia House
684
NO MAN'S LAND
Mts Wickham
468
PONT
PORT STANLEY
Burntside House
Port Darwin
Fitzroy
Mts March
Goose Green
Dét. de Choiseul
0 km 5
plus de 170m
Zones d'atterrissage
Pistes

Et Gibraltar ?

(Suite de la première page.)

Le texte poursuit : « *Il donne ladite propriété pour l'avoir et en jouir absolument, en toute forme de droit et à toujours, sans aucune exception ou entrave que ce soit ; mais par la raison que des abus et des fraudes dans l'importation d'aucune sorte de marchandise doivent être évités, le Roi Catholique veut, et considère comme entendu que la propriété susdite soit cédée à la Grande-Bretagne à l'exclusion de toute juridiction territoriale, et sans aucune communication avec le pays environnant du côté de la terre, etc.* »

La meilleure exégèse de ce texte délicat a été donnée jadis par le juriste français Raoul Genet, qui renvoie à ce sujet à Grotius, lequel faisait alors autorité et avait posé ce qui suit, dans son *De jure belli ac pacis* : « *On acquiert quelquefois la juridiction et la propriété tout ensemble. (...) Mais ces deux choses ne laissent pas pour cela d'être distinctes. Et de là vient que la propriété peut être non seulement transférée à des sujets de l'Etat, mais aussi à des étrangers, sans préjudice de la juridiction des souverains du pays. (1)* »

La juridiction, c'est ce que nous appelons aujourd'hui la souveraineté. Il en résulte donc que l'Espagne n'a jamais cédé à l'Angleterre la souveraineté sur Gibraltar, ou, si l'on préfère, qu'elle y a toujours conservé le domaine éminent. C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement britannique, tour à tour se réfère au traité d'Utrecht puis, à d'autres moments, laisse entendre qu'il est dépassé, ou bien prétend que deux traités postérieurs auraient en fait consacré ses abus de droit. Mais ces thèses sont insoutenables. Car tant le traité de Séville de 1729 que le traité de Versailles de 1783 consacrent, l'un dans son article premier, l'autre dans son article second, le caractère juridique fondamental du traité d'Utrecht (dont il convient, en outre, de rappeler que la France est et demeure garante). L'Angleterre ne saurait, non plus, arguer d'un droit de conquête, puisqu'elle n'était pas en guerre avec l'Espagne lorsqu'elle a occupé le rocher, ni prétendre que les droits de l'Espagne sont prescrits par le temps, puisque l'Espagne n'a jamais cessé de revendiquer et de protester depuis deux siècles et demi.

En plus de cette usurpation initiale de souveraineté, l'Angleterre a accumulé les voies de fait, occupant au début du siècle, à la faveur des guerres civiles espagnoles, la zone neutre qui avait été établie entre Gibraltar et l'Espagne, et érigeant à sa limite, en 1909, une grille de séparation. C'est sur cet emplacement, dont le traité d'Utrecht ne concède pas même la propriété à l'Angleterre, qu'a été établi l'aérodrome de Gibraltar, sur lequel Londres a aussi prétendu exercer sa souveraineté. La tolérance, pendant des années, d'une contrebande organisée n'a plus dès lors été qu'un abus accessoire après tant d'autres.

A partir de 1950 jusqu'au « référendum » de 1967, l'Angleterre a amorcé un ultime processus visant à éliminer l'Espagne des destinées du rocher en tentant de constituer celui-ci en pseudo-Etat. Il s'agissait essentiellement de camoufler aux yeux des Nations unies le caractère colonial de la présence anglaise sur cette part indéniable du territoire espagnol. La manœuvre a échoué et personne n'a pris au sérieux la prétendue vocation de vingt mille sujets britanniques, artificiellement implantés à Gibraltar pour la circonstance, à se constituer en Etat indépendant.

Une solution négociée ?

Le 5 novembre 1964, le comité permanent des Nations unies, dit « comité des Vingt-Quatre », adopte un consensus (un consensus est supérieur à une résolution, puisqu'il suppose l'unanimité) qui invite le Royaume-Uni à entrer en pourparlers avec l'Espagne pour trouver une « *solution négociée conforme aux dispositions de la résolution 1524 (XV)* ». Or cette résolution énonce comme principe que « *toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la charte des Nations unies* ». Les Nations unies ont donc reconnu par là la légitimité des revendications de souveraineté de l'Espagne. L'Angleterre refuse de se conformer à la résolution et n'amorce, à diverses reprises, des négociations avec l'Espagne que dans le dessein d'obtenir une amélioration des rapports de la base avec l'intérieur du pays, comme si c'était l'Espagne qui, en restreignant ces rapports, conformément aux clauses du traité d'Utrecht, avait abusé de son droit.

Le 19 décembre 1967, l'Assemblée générale des Nations unies, tenant pour nul et non avenu le « référendum » organisé par l'Angleterre en juillet, adopte une résolution impérative à l'endroit de l'Angleterre. Cette dernière n'en tiendra pas davantage compte, et les vagues négociations à nouveau esquissées, en 1972 et 1973, à l'occasion des visites à Londres des ministres Lopez Bravo et Lopez Rodo, ne déboucheront sur rien. Pour Londres, accepter les résolutions des Nations unies, c'est à la fois se soumettre au droit nouveau issu de la décolonisation de tous les empires et au droit ancien, tel qu'il résulte pour les parties du traité d'Utrecht. Or celui-ci, non seulement réservait la souveraineté de l'Espagne sur le rocher, mais stipulait que la Grande-Bretagne ne pouvait rétrocéder qu'à l'Espagne la propriété et l'usage qui lui étaient consentis, ce qui frappe, bien entendu, de nullité absolue l'opéraiton du « référendum » de 1967 et le dessein de rétrocession déguisée à un pseudo-Etat qu'il impliquait.

Dans cette affaire, le régime franquiste avait toujours maintenu avec la dernière détermination les droits fondamentaux de l'Espagne, mais il serait faux, comme on tente de le suggérer aujourd'hui, de faire de cette détermination la revendication exclusive de la droite ou de l'extrême droite espagnole. C'est, en effet, probablement le seul point sur lequel la politique de Franco avait reçu le soutien complet et public du gouvernement républicain en exil, puisque son représentant d'alors à Mexico, Manuel Martinez Feduchy, y devait déclarer, au cours d'une conférence de presse tenue le 19 décembre 1967 : « *Sur cette question, les Espagnols républicains et franquistes sont totalement d'accord pour estimer que l'Angleterre doit rendre Gibraltar.* »

En revanche, dans son désir d'être intégrée à tout prix dans l'Europe du Marché commun et dans l'alliance atlantique, l'Espagne de Juan Carlos avait, sous les gouvernements d'Adolfo Suarez et de Calvo Sotelo, quelque peu lâché du lest en acceptant de reconsidérer le blocus du rocher et d'envisager sa transformation en base de l'OTAN. Ce serait, de toute évidence, pour l'Espagne, un nouveau marché de dupes. Il a été remis une première fois en cause, lors du refus du roi et de la reine d'Espagne de se rendre au mariage du prince et de la princesse de Galles, qui n'avaient rien trouvé de mieux que de décider de s'embarquer à Gibraltar pour leur voyage de noces. Il l'a été d'une façon plus sérieuse lorsque, dès le débarquement argentin aux Malouines, le gouvernement espagnol a décidé d'ajourner la levée du blocus et la reprise des négociations hispano-britanniques, qui devaient avoir lieu à partir du 20 avril dernier. On n'échappe décidément pas à l'histoire.

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT.

(1) « Le Penon de Gibraltar », in revue *Affaires étrangères*, juillet et octobre 1935, Recueil Sirey, Paris.

RELATIONS AÉRIENNES SUPPRIMÉES ENTRE L'ARGENTINE, LA FRANCE, LES PAYS-BAS ET L'ALLEMAGNE

Dans un communiqué publié le vendredi 28 mai à Buenos-Aires, les autorités argentines ont fait savoir qu'elles dénonçaient les accords bilatéraux de transport, qui liaient l'aviation civile argentine à plusieurs pays européens, dont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, en raison des « sanctions économiques prises contre l'Argentine ».

Les services de transports aériens assurés par les compagnies des pays européens cités pourraient être interrompus dans les trente jours, ainsi que ceux de la compagnie nationale argentine, Aerolinas Argentinas. Interrogé ce samedi, le Quai d'Orsay faisait savoir qu'aucune confirmation officielle n'était encore parvenue à Paris.

Notons que, depuis le déclenchement du conflit, la compagnie anglaise British Caledonian a cessé d'assurer ses vols en direction de Buenos-Aires.

هكذا من الامل

LA GUERRE DES MALOUINES

Les résolutions de l'O.E.A.

(Suite de la première page.)

D'autre part, les signataires du traité sont invités à « *donner à l'Argentine l'assistance que chacun d'eux juge appropriée* ». Il est précisé que cette assistance pourrait faire « *si nécessaire* » l'objet d'une « *coordination* ». Il ne s'agit *donc pas*, comme le souhaitait Buenos-Aires, de mettre en œuvre le mécanisme du TIAR, mais de justifier seulement des initiatives individuelles et de laisser la porte ouverte à une éventuelle action collective à laquelle personne ne croit vraiment

Les autres points de la résolution sont moins originaux. Elle « *condamne l'attaque injustifiée* » des Britanniques et « *déplore* » que l'attitude de Londres ait entravé les négociations. Elle demande, d'autre part, au Royaume-Uni de « *cesser immédiatement ses actions belliqueuses* » et d'ordonner « *le retour immédiat de sa flotte* ». Enfin, après avoir pressé Londres et Buenos-Aires de créer les conditions d'une négociation, le texte demande aux membres de la Communauté européenne de « *lever immédiatement leurs mesures de coercition économique ou politique* » contre l'Argentine.

Comme le souhaitait Buenos-Aires, cette réunion de consultation du TIAR n'est pas close. Le texte voté samedi n'exclut pas des mesures ultérieures pour « *préserver la solidarité inter-américaine* ».

Les Etats-Unis apparaissent comme les grands perdants de ces deux jours de débats. Ils ont été critiqués par la plupart des pays latino-américains et accusés d'avoir trahi les institutions régionales. Même le Salvador — pourtant très dépendant de Washington — s'est rangé vendredi aux côtés de l'Argentine.

Quelques heures avant le vote, le président Reagan s'était employé à apaiser les latino-américains à l'occasion d'un discours prononcé en Californie : « *Je sais*, a-t-il dit, *que le sang versé autour des îles Falkland* (Malouines) *préoccupe profondément chaque nation de cet hémisphère. Nous comprenons les sympathies de l'Amérique latine dans cette crise et y sommes sensibles. Cela a rendu notre propre décision plus douloureuse et plus difficile.* » Le président des Etats-Unis a lancé ensuite un appel : « *J'espère*, a-t-il dit, *que, comme voisins et amis, vous ferez de votre mieux pour comprendre l'importance que nous attachons au principe selon lequel la force armée ne devrait pas être utilisée pour appuyer des revendications dans un différend international. Assurons-nous que les émotions ne masquent pas nos convergences de vues dans ce tragique conflit.* »

ROBERT SOLÉ.

PROCHE-ORIENT

LA GUERRE DU GOLFE

Le président du Parlement de Téhéran envisage des opérations sur le sol irakien

Téhéran *(A.F.P.)*. — L'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, président du Parlement iranien et membre du Conseil supérieur de défense, a évoqué l'éventualité d'une entrée des forces iraniennes en territoire irakien, au cours de la prière du vendredi à Téhéran.

« *Croyez-vous que nous nous installerons sur la frontière (...) et que nous dirons : « versez nous les dommages de guerre ? » Ce n'est pas possible* », a-t-il affirmé. « *Lorsque nous aurons expulsé les Irakiens qui sont encore sur notre territoire, personne ne devra croire dans le monde qu'il est possible de contenir l'Iran sur sa frontière par des démarches diplomatiques* », a-t-il poursuivi.

M. Fafsandjani, chargé de définir les objectifs militaires au sein du Conseil supérieur de défense, a affirmé que l'Iran exigera de voir ses droits reconnus. Il a toutefois déclaré : « *Si Bagdad crée un Etat populaire islamique, la question se posera autrement. L'indemnisation des dommages ne constituera pas pour nous une condition préalable. Si nous voyions qu'à notre côté le peuple irakien, par sa propre volonté, constituait cet état, il est même possible que nous l'aidions* », a ajouté le président du Parlement, mais si le parti baas se maintient au pouvoir en Irak, ou si « *un autre pion de l'est ou de l'Ouest* » s'en empare, nous nous dédommagerons nous-mêmes « *par la force* », sans pour autant nous approprier de territoires.

Le « nettoyage » de Khorramchahr

« *La bataille de Khorramchahr est terminée, mais elle n'est que le début des « opérations finales » dans la guerre irano-irakienne* » a déclaré vendredi 28 mai le colonel Sayad Chirazi, commandant de l'armée de terre iranienne. Il a ajouté : « *Nous continuerons le combat, car nos droits ont été bafoués* », indiquant que 20 kilomètres carrés seulement de territoire iranien restaient encore occupés par les Irakiens dans la partie sud de la province du Khouzistan.

Le colonel Chirazi a ajouté que dix-neuf mille sept cent cinquante *Irakiens avaient été capturés* depuis le 30 avril, que les forces de Bagdade avaient engagé dans la bataille de Khorramchahr environ (1 400 chars, 1 300 véhicules de transport de troupes et 500 canons. Autour de Khorramchahr, les Irakiens ont placé plus de 300 000 mines, a-t-il dit, et « *le nettoyage durera longtemps et suppose des pertes* ».

Sur le front, les échanges de tirs d'artillerie se poursuivent de part et d'autre de la frontière dans la région de Khorramchahr. Bagdad a annoncé vendredi matin le bombardement à l'artillerie lourde des quartiers résidentiels et des « *installations vitales* » dans la ville de Bassorah dans le sud de l'Irak. De son côté, Radio Téhéran a annoncé le pilonnage de la ville d'Abadan par l'artille-hommes. — L.G.

● *M. Shimon Pérès à l'Elysée.* — La situation au Proche-Orient a constitué l'essentiel de la conversation qu'ont eue, vendredi matin 28 mai, à l'Elysée, le président François Mitterrand et le leader de l'opposition travailliste israélienne, M. Shimon Pérès. Ce dernier, à sa sortie de l'Elysée, a qualifié ses entretiens de « *très amicaux et très ouverts* », et a assuré avoir trouvé le président Mitterrand « très ferme et très optimiste », à la veille du sommet des pays industrialisés de Versailles.

Liban

LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS DU CONTINGENT FRANÇAIS ONT PRIS POSITION AU SUD DU LITANI

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Le déploiement du contingent français qui vient s'ajouter à celui déjà en place au sein de la force des Nations unies (FINUL) s'est déroulé vendredi sans encombre, et même dans une atmosphère de bonne volonté sensible de la part des forces syriennes de la FAD, des Palestiniens et des progressistes libanais.

Débarqués au port de Beyrouth, les soldats français — 643 hommes au total, dont 600 constituent le nouveau contingent et 43 viennent renforcer le bataillon logistique déjà sur place depuis quatre ans, devaient traverser des zones sous contrôle syrien, puis, à partir de Damour (30 kilomètres au sud de la capitale), palestino-progressiste, avant d'atteindre leur lieu d'affectation dans le secteur central de la FINUL, au sud du fleuve Litani, où ils relèvent le bataillon nigérian, déplacé vers l'ouest. Commandés par le lieutenant-colonel Zeisser, ce sont tous des engagés volontaires appartenant en majorité au 8e R.P.M.A.

La zone de stationnement du contingent français borde la limite ouest de la fameuse « brèche » de Marjayoun, qui coupe en deux le dispositif de la FINUL et laisse en contact direct les Israéliens et leurs alliés, les miliciens du commandant Haddad, d'une part, les Palestiniens, de l'autre. Elle s'étend sur une quinzaine de kilomètres d'est en ouest, et sur 7 à 8 kilomètres du nord au sud. Au nord, le contingent fera face aux fedayin palestiniens et à la milice chiite Amal ; à l'est, les casques bleus français seront en face des miliciens du commandant Haddad.

C'est la deuxième fois que la France envoie un bataillon opérationnel au Liban. De mars 1978 à mars 1979, un bataillon français de sept cent trente-cinq hommes était intégré à la FINUL ; aujourd'hui, avec le bataillon logistique, ce sont environ treize cents militaires que la France met à la disposition de la force de paix de l'ONU au Liban, dont les effectifs viennent d'être portés de six mille à sept mille hommes.

AMÉRIQUES

Colombie : la démocratie en trompe l'œil

III. — Les économies concubines

par YVES HARDY

Trois candidats sont en lice pour l'élection présidentielle du 30 mai en Colombie, où *les problèmes liés au trafic de drogue et aux mutations sociales préoccupent les dirigeants* (« le Monde » des 28 et 29 mai). Une économie parallèle, dite « souterraine », est un élément original, mais inquiétant.

Cali. — La ville « dont le nom est déjà une caresse » conserve tout son attrait mais n'est plus un havre de paix. A la fin de l'année dernière, deux cent vingt-trois chefs de la Mafia s'y seraient réunis en congrès clandestin. Objectif : mettre un terme à la florissante industrie des enlèvements crapuleux ou politiques dont cent quatre cas ont été officiellement recensés en 1981. Les mafiosi ont décidé, à l'issue de ce congrès, de créer le mouvement appelé MAS (Mort aux ravisseurs).

Un mois plus tôt en effet, la fille de l'un des « parrains » de Medellin, M. Ochoa, avait été séquestrée par les guérilleros du M. 19 (Mouvement du 19 avril). Voir les revenus des trafics se *dilapider* en rançons a pu paraître intolérable aux trafiquants. Mais le MAS a très vite montré une image plus inquiétante. Les coups de téléphone anonymes et les lettres de menaces se sont multipliées à l'adresse d'universitaires, de journalistes ou d'écrivains, parmi lesquels Gabriel Garcia Marquez. Plusieurs syndicalistes ont *été* arrêtés et torturés en toute impunité. Le 9 mars, un avocat réputé, M. Galvis, défenseur de prisonniers politiques, était assassiné à Bogota. Le spectre des tristements célèbre « escadrons de la mort » brésilien, argentin ou guatémaltèque, constitués pour éliminer les opposants politiques, plane désormais sur le pays.

La Mafia a aussi réalisé des incursions dans le champ politique en « parrainant » des candidats aux élections locales et départementales. Mais elle se préoccupe surtout de « laver » l'argent provenant du trafic de la marijuana et de la cocaïne (1). Près de Medellin, un complexe de loisirs est propriété d'un « commerçant connu et puissant », selon l'euphémisme utilisé par la presse : « *Nous avons*, dit le gérant, *investi plus de 100 millions de pesos. Ces arènes ont été construites en trois mois. Elles peuvent accueillir 7 000 personnes, et, à l'avenir, elles en contiendront 15 000.* » Il ajoute, avec fierté : « *Nous sommes les seuls à organiser des corridas nocturnes.* » La Rinconada possède cent trente chevaux de race et un restaurant-dancing d'une capacité de trois mille places. « *Si tout va bien*, conclut l'heureux directeur, *nous bâtirons dans les prochaines années un hippodrome, un vélodrome et peut-être un héliport.* »

Les membres de la Mafia revendiquent un rang social en rapport avec leur nouvelle puissance financière. Ainsi, à Cali, les investissements réalisés dans la radio G.R.C. (Grupo radial colombiano), le club de football America et des restaurants de qualité *sont* accueillis avec faveur par les notabilités locales.

Par un « noyautage » en douceur de la société légale, et une habile diversification de leurs activités, les mafiosi veulent assurer la pérennité de leurs affaires. Ne seront-ils pas tentés demain, comme le fait craindre l'apparition du MAS de constituer un Etat dans l'Etat ?

L'imagination est mise aussi au service de la contrebande. Café, cigarettes, bétail, sang..., tout ou presque, fait l'objet de transactions en marge de la loi.

Un mariage d'argent

L'ANIF (Association *nationale des institutions financières*) mène campagne depuis quatre ans pour légaliser la production de la marijuana, afin de pouvoir réintroduire dans les circuits économiques les profits illicites. Les deux économies, la légale et l'autre, doivent encore pour le moment rester en concubinage. L'officialisation des liens entre les deux économies heurte encore trop de « sensibilités », nationales et surtout internationales.

L'économie légale a une bonne image de marque internationale. « *L'une des économies les plus saines d'Amérique latine* », affirme M. Ortiz Mena, président de la BID (Banque interaméricaine de développement). En 1981, la Banque mondiale a prêté 550 millions de dollars et son président, M. Clausen, s'est rendu à Bogota en mars pour signer l'octroi d'un crédit de 359 millions de dollars pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique.

L'état des finances publiques justifie cette confiance : le montant des réserves internationales est passé de 1,1 milliard de dollars en 1976 à 5,6 milliards au début de l'année. Par ailleurs, le rythme de croissance moyen du PIB entre 170 et 1981 a été de 5,5 %, et les virtualités économiques sont prometteuses. Ainsi le gisement de charbon du Cerrejon, dont les réserves prouvées sont de 16 milliards de tonnes, doit entrer en exploitation en 1986.

Le président de l'ANDI (Association nationale des industriels), M. Echeverri Correa, n'en demeure pas moins « *inquiet pour l'avenir* ». Il est vrai que le ralentissement du rythme de croissance, pour la troisième année consécutive, s'accompagne à présent d'une régression du secteur industriel (— 1 % en 1981). Mais n'est-ce pas le modèle même de développement, avec ses « *ingrédients monétaristes* », comme dit M. Wiesner Duran, ministre des finances, qui montre ses limites ?

Confrontés à une surabondance de capitaux, les gouvernements Lopez Michelsen (1974-1978) et Turbay Ayala (1978-1982) ont mis en place des instruments de contrôle de la masse monétaire afin d'éviter un dérapage inflationniste. (Celui-ci a été évité, quoi que la hausse des prix reste élevée : 26,3 % en 1981, selon les données officielles.) Pour permettre une rémunération positive de l'argent stérilisé, les autorités, conformément aux recettes néo-libérales, ont levé le contrôle sur les taux d'intérêts qui ont grimpé jusqu'à dépasser 45 % cette année.

La logique spéculative a d'autres effets nocifs. Le plus visible est une concentration accrue de la richesse et du pouvoir économique entre les mains de quelques groupes financiers.

L'équilibre de la balance commerciale dépend des achats de café, de sucre, de bananes et de fleurs par les Etats-Unis, premier client de la Colombie. Et depuis l'entrée de M. Ronald Reagan à la Maison Blanche, l'alignement de la diplomatie colombienne sur Washington est beaucoup plus net.

Les risques de contagion des tensions en Amérique centrale n'y sont pas pour rien. L'aide militaire américaine s'élève à 12,7 millions de dollars en 1982, mettant la Colombie au deuxième rang après le Salvador. Le Pentagone est intéressé par la concession d'une base militaire sur les îles de San-Andres et Providencia, revendiquées par le Nicaragua, et la Colombie s'est révélée un allié sûr de Washington dans la crise des Malouines.

Cette politique étrangère serait peu modifiée si le candidat conservateur, M. Belisario Betancour était élu président le 30 mai. Le soutien qu'il apporte aux positions argentines dans la guerre des Malouines n'est sans doute pas exempt d'arrière-pensées électorales. Sa philosophie en matière internationale respecte en tout cas la politique des blocs.

« *La France*, dit-il, *ne se trouve pas dans la zone américaine. En ce sens, la déclaration conjointe avec le Mexique sur le Salvador est une ingérence. La France est sortie de sa propre zone d'influence, tout comme l'Union soviétique. L'Amérique centrale et toute l'Amérique latine sont situées dans l'arrière-cour des Etats-Unis...* »

Les candidats libéraux soutiennent un autre point de vue. « *La démarche franco mexicaine est respectable*, dit M. Luis Carlos Galan, *car il est nécessaire que s'établisse un dialogue entre les gouvernements centre-américains et les groupes de guérilla.* » M. Alfonso Lopez Michelsen est également partisan d'un rééquilibrage de la politique étrangère. Comme M. Gabriel Garcia Marquez, l'historien Alvaro Tirado Mejia soutient le candidat officiel du libéralisme pour cette raison à son avis essentielle : « *Lopez est le seul à pouvoir tenir la dragée haute aux militaires et à réorienter nos engagements extérieurs dans un sens progressiste.* »

Dans l'hypothèse probable d'un succès de M. Lopez Michelsen, il n'est pas sûr que l'armée laisse facilement réduire son influence politique. Elle s'oppose déjà à la promulgation d'une amnistie générale qui profiterait aux guérilleros qu'elle combat, alors que « la recherche de la paix » est un un thème commun aux candidats à l'élection présidentielle.

FIN

(1) Selon l'ANIF, ces trafics rapporteraient 2,4 milliards de dollars environ, soit plus que les revenus tirés du café. Moins du tiers de cette somme serait rapatrié en Colombie.

« JE VOTERAI POUR LOPEZ MICHELSEN » affirme Gabriel Garcia Marquez

« Pour la première fois de ma vie, je voterai le 30 mai pour Lopez Michelsen, déclare l'écrivain colombien Gabriel Garcia Marquez dans une interview au grand journal libéral de Bogota « el Tiempo ». « C'est la seule issue », ajoute-t-il en qualifiant la campagne du candidat libéral dissident Galan de « conservatrice ».

Garcia Marquez réside habituellement au Mexique après avoir quitté son pays où il s'estimait menacé. Il a récemment reçu des menaces précises du MAS, le Mouvement contre les auteurs d'enlèvements, qui serait lié à la mafia colombienne.

Les relations entre la France et le Nicaragua

Le commandant Daniel Ortega viendra en visite officielle à Paris les 12 et 13 juillet

Le commandant Daniel Ortega, chef de la junte nicaraguayenne, viendra en visite en France en juillet, a déclaré le vendredi 28 mai M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, qui s'est entretenu le matin avec son homologue nicaraguayen, le père Manuel d'Escotto, en marge des travaux de la commission mixte franco-nicaraguayenne. De bonne source, on précise que le commandant Daniel Ortega viendra à Paris, les 12 et 13 juillet.

Depuis l'arrivée de M. Mitterrand au pouvoir, la France a apporté son soutien au régime sandiniste auquel elle a, en décembre 1981, vendu des armes, suscitant la mauvaise humeur de /ashington. La France a également accordé au régime sandiniste un concours financier de 50 millions de francs.

La visite à Paris du commandant Ortega, qui s'est rendu récemment à Moscou, démontrera, dit-on à Paris, l'intérêt que la France accorde à l'évolution de l'Amérique centrale et celui que le Nicaragua attache à ses relations avec l'Occident, en dépit du différend qui l'oppose à Washington.

Le Père d'Escotto devait repartir dès samedi de Paris pour Panama et Cuba, où il assistera à une réunion destinée à préparer le sommet des non-alignés prévu en septembre à Bagdad. Il doit se rendre à La Havane en compagnie de M. Costa Mendez, ministre argentin des affaires étrangères (tous les ministres des relations extérieures des pays d'Amérique latine sont d'ailleurs attendus à La Havane).

Le Père d'Escotto a assisté vendredi soir, à Paris, à un dîner offert par M. Jean Cot, chargé de la coopération et du développement auprès du ministre des relations extérieures. Il a réaffirmé à cette occasion la solidarité de son pays avec l'Argentine dans le conflit des Malouines.

De source informée, on précise que la délégation nicaraguayenne a exprimé le souhait d'avoir des relations économiques diversifiées, et de développer leurs échanges avec la C.E.E. et les pays européens. Les crédits de coopération technique, culturelle et scientifique entre la France et le Nicaragua ont été en 1981 de 2,5 millions de francs, la balance commerciale est déficitaire pour la France, dont les importations du Nicaragua se sont élevées pendant la même année à 113 millions de francs contre 34 millions pour les exportations.

Canada

Le gouvernement du Québec entend diminuer le traitement de ses fonctionnaires

De notre correspondant

Montréal. — Fait sans précédent, les trois cent mille fonctionnaires québécois auront droit à... une réduction de salaire entre le 1er janvier et le 31 mars 1983. Leur rémunération baissera de 18,8 % au cours de cette période pour permettre au gouvernement de rattraper les augmentations trop généreuses qu'il estime avoir accordées à ses employés cette année.

Cette mesure, annoncée cette semaine lors du dépôt de budget et confirmée par la présentation, mercredi 26 mai, d'un projet de loi « spécial » à l'Assemblée nationale, a provoqué un tollé dans les milieux syndicaux.

Confronté à une situation économique particulièrement grave (plus de 12 % de chômeurs), le gouvernement québécois n'avait guère le choix s'il voulait éviter d'augmenter un déficit important (3 milliards de dollars pour des dépenses totales de 22,6 milliards de dollars, soit 15 milliards de francs sur 113 milliards de francs) et d'indisposer encore davantage les milieux d'affaires qu'il veut ménager pour favoriser une reprise de l'activité économique. Il n'était donc pas question d'augmenter les impôts des particuliers *et des sociétés qui sont déjà* plus élevés que dans les neuf autres provinces du Canada. La hausse des impôts indirects sur le tabac et l'alcool ainsi que l'augmentation de la « taxe de vente » qui est prélevée par les magasins au moment de l'achat sur presque tous les produits — cette taxe passe de 8 à 9 % — étaient insuffisantes *pour* renflouer les caisses de l'Etat.

La fin de la « lune de miel »

Il restait donc les fonctionnaires et tout le personnel employé dans des secteurs contrôlés par l'Etat, en particulier la médecine. Plus de la moitié du budget (52 % exactement) est affectée au paiement des salaires des trois cent mille employés de l'Etat, ce qui donnait une importante marge de manœuvre au ministre des finances, M. Jacques Parizeau. De plus, les fonctionnaires, qui bénéficient d'une sécurité d'emploi absolue et sont un peu mieux payés que les travailleurs privés, ne sont guère populaires auprès des contribuables moins avantagés. Il est donc peu probable que ces derniers se solidarisent avec les fonctionnaires, car cela reviendrait à demander une hausse des impôts.

Le premier ministre, M. René Lévesque, avait proposé en avril dernier aux syndicats de renégocier les augmentations déjà accordées dans le cadre des conventions collectives, qui expireront le 31 décembre 1982. Ou alors, avait-il menacé, il faudra licencier dix-sept mille fonctionnaires. Devant leur refus, M. Lévesque avait évoqué la possibilité d'annuler unilatéralement les augmentations prévues pour le 1er juillet. Des menaces de grèves et même de poursuites judiciaires ont convaincu le gouvernement de *ne pas adopter une mesure très critiquée*. Il a finalement choisi de contourner l'obstacle en prolongeant d'autorité les conventions collectives pour trois mois et en diminuant les salaires.

M. Lévesque a justifié cette décision en invoquant la nécessité de « *répartir le plus équitablement possible le fardeau entre l'ensemble des citoyens québécois* ». Sans contester le principe des restrictions budgétaires, le chef de l'opposition libérale, M Claude Ryan, a reproché au gouvernement de faire payer aux fonctionnaires ses propres « *erreurs de gestion et de prévision des dernières années* » et de recourir à des méthodes d'une « *brutalité inqualifiable* », qui risquent de provoquer une « *explosion sociale* ». Même les journaux plutôt favorables au gouvernement dénoncent cet « *abus de pouvoir* » et se demandent comment le parti québécois (au pouvoir) ose encore se dire social-démocrate.

Déjà sérieusement remise en question au cours des deux dernières années, la « lune de miel » entre les syndicats et le parti québécois *semble*, cette fois-ci, terminée. Pour les trois grandes centrales syndicales, qui reçoivent aujourd'hui l'appui inattendu de leurs traditionnels ennemis du parti libéral, la formation de M. Lévesque est désormais un parti comme les autres.

BERTRAND DE LA GRANGE.

EUROPE

Pologne

Une foule immense a célébré dans la capitale le premier anniversaire de la mort du cardinal Wyszynski

De notre correspondant

Varsovie. — De jeunes séminaristes à la la carrure imposante, aussi imperturbablement souriants que fermes, barrent l'entrée de la sacristie. Pour ce premier anniversaire, vendredi 28 mai, de la mort du cardinal Wyszynski, la cathédrale est archicombie.

Dehors, la foule s'entrouve pour laisser passer l'ambassadeur d'Italie, dont la voiture à fanion vient de s'arrêter juste devant les paniers à salade qui attendent, menaçants mais ignorés. *Un frémissement*, des applaudissements : le orimat, Mgr Glemp, descend d'une vieille Mercedes et esquisse une bénédiction. Le représentant des autorités, le vice-premier ministre M. Jerzy Ozdowski, arrive, lui, en Peugeot 604 gris métallisé. Il est *le* catholique du gouvernement, mais plus proche du comité central que de l'épiscopat. Personne ne le remarque, sauf les diplomates et les journalistes étrangers.

Dans la cathédrale, les chants montent, répercutés à l'extérieur par les haut-parleurs. On s'agenouille à même les pavés de la vieille ville, à l'ombre des cars de la milice que viennent lécher des effluves d'encens. Uniformes gris et matraques, dentelle blanche des prêtres, complicité des prières unissant jeunes et vieux, humbles et cossus, hommes et femmes, image saisissante d'un pays où la milice se déplace pour une messe, d'un état de guerre sous lequel on nargue le pouvoir.

Le primat évoque la vie et l'œuvre de son prédécesseur, prudemment, sans éviter le flou dans lequel se détache une phrase cinglante sur ceux qui tournent en dérision la religion et les liens entre l'Eglise et la nation alors même qu'ils n'ont rien su créer d'autre que l' *« énorme banqueroute »* d'aujourd'hui. Mgr Glemp parle du *« grand fils »* de la Pologne, le pape, qui *« ne craint pas d'entreprendre des déplacements pour apaiser les conflits entre les hommes »*. — autrement dit qui voudrait pouvoir venir cet été dans son pays comme il en avait l'intention.

Des acteurs parmi les plus célèbres ont été chargés de la quête. Aux quatre coins de la Pologne, les églises sont pleines et tous les prêches (Wyszynski le lutteur, l'intraitable, l'interné, le défenseur des droits de l'homme — l'exemple) ne sont pas aussi modérés que les paroles du primat. Dans la cathédrale, on aperçoit le professeur Samsonowicz, ex-recteur de l'université de Varsovie, élu au temps du renouveau, démis et exclu du parti sous l'état de guerre.

« Nous devons être persuadés, conclut Mgr Glemp, *que notre volonté résolue et constante devra enfin être prise en compte. »* L'office se termine et, comme un seul hommes, les fidèles marchent en une longue procession jusqu'à la place de la Victoire, à dix minutes à pied, là où Jean-Paul II avait célébré sa grande messe en plein air ; là où l'on avait célébré les funérailles du cardinal ; là où, depuis cette date, une immense croix est couchée à même le sol, formée de fleurs et de bougies.

Elle est plus grande que jamais, entourée maintenant de quelque trois mille personnes qui, forment le « V » de la victoire, chantent *Dieu sauve la Pologne*. Les cars de la milice tournent autour du terre-plein, finissent par prendre position. Des patrouilles descendent, mitraillette en bandoulière, s'approchent, se rapprochent, et les chants continuent. Au bout d'une heure, les plus jeunes fidèles s'éclipsent et les plus vieux manifestants sont toujours debout, à genoux, à prier sous un ciel orageux que le tonnerre déchire. Encore une heure, et les miliciens ont l'avantage du nombre. Dispersion sans incident, par dissuasion et en raison de l'approche du couvre-feu.

La veille, jeudi, place de la Commune-de-Paris, les forces de l'ordre avaient ouvert le feu sur un jeune membre de Solidarité, M. Jan Narozniak, qui était porteur d'un sac bourré de tracts. Recherché depuis le coup d'Etat, M. Narozniak a été blessé à la main et au fémur. En novembre 1980, alors qu'il était responsable des services d'imprimerie de l'organisation varsovienne du syndicat, son arrestation avait mis la capitale au bord d'une grève générale.

BERNARD GUETTA.

Le Bureau international du travail examine les plaintes d'organisations syndicales contre le gouvernement de Varsovie

De notre envoyée spéciale

Genève. — Le conseil d'administration du Bureau international du travail (B.I.T.) a commencé le vendredi 28 mai l'examen des plaintes déposées par la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) et la Confédération mondiale du travail (C.M.T.) contre le gouvernement polonais pour violation des droits syndicaux et détention de syndicalistes.

Dès la prise du pouvoir du général Jaruzelski, M. Francis Blanchard, directeur général du B.I.T., avait fait connaître son intention de se rendre en Pologne. Une mission dirigée par M. Valticos, juriste et ancien sous-directeur général du B.I.T., a finalement pu mener, du 10 au 16 mai, une enquête sur la situation des travailleurs polonais. Dans son rapport, M. Valticos indique qu'il a rencontré plusieurs dirigeants polonais, dont les vice-premiers ministres, MM. Obodowski et Rakowski, ainsi que les dirigeants des trois grandes centrales syndicales polonaises qui fonctionnaient jusqu'au 13 décembre 1981. Il a pu rendre visite à M. Lech Walesa et rencontrer M. Ryszard Kalinowski, ancien vice-président de la commission nationale de Solidarité, arrêté lors du coup d'Etat militaire et libéré en mars dernier.

M. Walesa a affirmé que Solidarité n'avait jamais eu pour objectif de prendre le pouvoir, mais il a admis que son action avait pu entraver l'activité gouvernementale. Il a manifesté son inquiétude quant à la situation économique du pays. *« Les syndicats ne devront pas perdre leur indépendance, élément qui est pour eux essentiel »*, a-t-il estimé.

Des militants de Solidarité ont précisé que, dans le système politique polonais, une organisation syndicale indépendante *« ne pouvait être perçue que comme une force politique »*, mais qu' *« aucune entrave n'avait été commise qui justifiait les mesures prises le 13 décembre 1981 »*, même si des déclarations de nature politique avaient pu être formulées. D'autres syndicalistes estiment que Solidarité n'a pas suffisamment négocié avec les autorités, mais ajoutent que celles-ci ont cherché l'affrontement par des provocations.

2 300 syndicalistes seraient encore détenus

En ce qui concerne les internements de syndicalistes, un représentant du gouvernement a démenti les allégations contenues dans les plaintes des centrales syndicales internationales. Il a cité l'exemple de M. Bujak, qui n'a pas été interné, mais est passé dans la clandestinité. Selon le gouvernement, sur les sept mille travailleurs détenus dans divers lieux d'internement, cinq mille auraient été libérés et il resterait actuellement deux mille trois cents syndicalistes arrêtés. Le rapport du B.I.T. affirme que seuls des membres de Solidarité ont été arrêtés. Il précise que *« des pressions auraient été exercées sur les personnes internées pour qu'elles s'engagent à ne plus se livrer à des actes nuisibles à la Pologne, mais la plupart ont refusé de signer de telles déclarations, car elles estimaient que leur activité antérieure s'était limitée à un cadre strictement syndical »*. Selon un dirigeant syndical qui avait été interné, le fait de souscrire à de telles déclarations ne constitue pas une condition préalable à une libération. Dans la prison où il se trouvait, sur trois cent cinquante personnes détenues, vingt-neuf ont demandé à quitter le pays et ont été libérées.

Le représentant du B.I.T. a pu obtenir des informations sur les *« morts violentes »* d'ouvriers mineurs à Wujek, le 14 décembre 1981 : en signe de protestation contre l'internement du président du syndicat Solidarité de l'entreprise, quatre mille ouvriers s'étaient mis en grève et occupaient les locaux administratifs depuis deux jours. Les troupes de la milice ont tenté, à l'aide de chars, de donner l'assaut à l'entreprise. Les mineurs et leurs familles ont alors lancé des pierres sur les miliciens, qui ont répondu par des grenades lacrymogènes et enfin tiré des coups de feu, en dépit des instructions qu'ils auraient reçues de rétablir l'ordre sans effusion de sang. Il y a eu neuf morts parmi les grévistes.

ISABELLE VICHNIAC.

La visite à M. Lech Walesa

« JE SAVAIS QUE VOUS VIENDRIEZ »

Alors que s'ouvrait le débat sur le rapport du comité de la liberté syndicale du B.I.T., M. Nicolas Valticos nous a donné quelques détails sur sa visite à M. Lech Walesa.

C'est dans l'hôtel isolé et sévèrement gardé qui est le nouveau lieu de détention du fondateur de Solidarité que le représentant du directeur général du B.I.T. s'est entretenu avec lui, en présence d'un représentant du gouvernement polonais et d'un interprète. Au cours de la conversation, qui a duré deux heures, un déjeuner a été servi.

M. Walesa a laissé poussé sa barbe depuis son arrestation, et ne consentira à la couper que quand il aura recouvré la liberté. Il a accueilli M. Valticos de façon détendue et chaleureuse : « Je vous attendais, je savais que le B.I.T. viendrait. » *Il s'est montré très préoccupé par la situation et a déclaré :* « Je ne veux pas que le sang coule encore. » *Il a ajouté que le dialogue avec le gouvernement devait absolument s'instaurer et a précisé :* « Tout est négociable, sauf l'indépendance des syndicats. »

M. Valticos nous a indiqué que l'autorisation de cette visite ne lui avait pas été accordée sans peine, mais qu'il avait notamment fait savoir auparavant aux autorités polonaises que s'il était venu dans leur pays, c'était pour y enquêter sur la situation syndicale, et qu'il lui était indispensable, par conséquent, de rencontrer des personnalités représentatives. S'adressant aux membres du gouvernement qui le recevaient, M. Valticos a ajouté que trois conditions lui paraissaient nécessaires pour sortir du marasme dans lequel était plongé le pays : la levée de la loi martiale, la libération des détenus et des négociations entre les parties, au plus haut niveau.

I. V.

ASIE

Chine

DONNANT LA PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Le projet de nouvelle Constitution renforce le rôle de l'État par rapport au parti

De notre correspondant

Pékin. — *« La Chine est l'un des plus anciens pays du monde »*. Ce n'est pas le début d'une belle histoire. C'est ainsi que commence le projet de révision de la Constitution actuellement soumis à discussion après son adoption au début du mois par le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire.

Dès l'abord s'exprime ainsi l'une des idées-forces des législateurs : la orise en compte du passé plusieurs fois millénaire du pays, la une date importante, elle avait été une date importante, ell eavait été précédée par d'autres événements d'une grande portée historique. C'est le cas, par exemple, de la révolution de 1911, qui abolit l'empire et instaura la République.

Le changement par rapport à la Constitution actuellement en vigueur, élaborée à la hâte en 1978, est radical : aucune référence n'y avait été faite aux mérites historiques de la « bourgeoisie nationale » et elle restait dominée par la haute stature du « grand dirigeant et éducateur », Mao Zedong. De plus, un sentiment de rupture violente avec l'histoire était suggéré avec l'affirmation que la création de la Réoublique populaire avait marqué l'entrée de la Chine dans la période du socialisme, la glorification de la *« grande révolution culturelle prolétarienne »* et la soumission à la dictature du prolétariat.

L'actuel projet définit la Chine comme *« un Etat socialiste de dictature démocratique du peuple »* — il est expliqué que cette formule n'est qu'une autre appellation de la dictature du prolétariat, — mais il ne s'en inspire par moins d'une conception plus graduelle des transformations sociales et de principes moins dogmatiques. Dans l'économie et l'administration, le retour à certaines dispositions constitutionnelles de 1954 est, d'autre part, frappant.

Des proclamations révolutionnaires d'il y a quatre ans, rien ou presque ne subsiste. Il était dit alors que la tâche générale du peuple chinois était de *« persévérer dans la continuation de la révolution sous la dictature du prolétariat »*. Il est affirmé aujourd'hui qu'il faut *« concentrer ses efforts pour la modernisation socialiste du pays »*, œuvre autrement plus pacifique. Le mérite personnel de Mao est souligné dans la lutte qui conduisit en 1949 à la *« grande victoire de la révolution de démocratie nouvelle »*.

Après 1949, il n'est plus question du personnage lui-même, mais simplement de sa pensée, qui *« unit les principes généraux du marxisme-léninisme à la réalité concrète de la Chine »*. L'accent est mis sur le renforcement de la légalité et de la démocratie socialistes. La lutte des classes *« n'en subsistera pas moins pour une longue période et dans des domaines déterminés »*.

Libéralisme économique et répression des « contre-révolutionnaires »

Sur le plan des principes, l'une des innovations les plus marquantes consiste à nettement séparer l'Etat du parti et à relativiser le rôle de ce dernier. Le peuple chinois reste dirigé par le P.C.C. et guidé par le marxisme-léninisme et la « pensée de Mao Zedong » (on ne dit plus la « pensée-maozedong). Mais on n'affirme plus, par exemple, que *« le P.C.C. est le noyau dirigeant du peuple tout entier »* ou que *« l'Etat assure la position dominante du marxisme, du léninisme et de la pensée de Mao »*. Les vertus qui sont mises à l'honneur sont l'amour de la patrie, du peuple, du travail.

Autre disposition qui affaiblit, en principe, l'omnipotence du parti : la future Constitution étant déclarée *« Charte fondamentale ayant force de loi suprême, nulle organisation, comme nul individu, ne peut avoir le privilège d'être au-dessus de la Constitution et de la loi »*. Reste à savoir ce que deviendra dans la pratique une telle affirmation.

Sur le plan économique, il est affirmé que *« le système socialiste a pour base la propriété publique socialiste des moyens de production et la propriété collective des masses laborieuses »*. Le secteur socialiste est *« la force dirigeante »* de l'économie nationale. Mais l'économie individuelle se voit reconnaître un caractère de « complément » et *« l'Etat protège les droits et les intérêts légitimes de cette économie individuelle »*. Les systèmes de responsabilité, c'est-à-dire d'intéressement, sont généralisés, l'autonomie de gestion des entreprises affirmée, le rôle des congrès ouvriers mentionné, la gestion démocratique des organisations collectives (élection des dirigeants) soulignée, le droit à l'héritage des biens privés réintroduit. Enfin, la possibilité pour des sociétés ou des citoyens étrangers de procéder à des investissements dans le pays est expressément formulée.

A ce libéralisme économique ne correspondent pas cependant des droits équivalents pour les citoyens chinois. La plupart des dispositions concernant la répression des activités « contre-révolutionnaires », du sabotage de l'économie et des actes de nature à *« porter atteinte aux intérêts de l'Etat, de la société et de la collectivité »* sont maintenues. Disparaît, en outre, formellement le droit de grève. Quant à la liberté et au secret de la correspondance, s'ils sont, en théorie, garantis par la loi, des exceptions sont envisagées *« lorsque la sécurité de l'Etat ou les enquêtes sur des affaires criminelles le nécessitent »*.

En matière religieuse, le droit de propager l'athéisme disparaît. Toute contrainte ou discrimination en fonction de la croyance est bannie : *« L'Etat protège les pratiques religieuses normales. »* Il est toutefois aussitôt ajouté que *« nul ne peut se servir de la religion pour se livrer à des activités contre-révolutionnaires ou pour troubler l'ordre social »*. Ce qui laisse la porte ouverte à une répression.

Le commandement des armées

C'est surtout dans l'organisation de la structure de l'Etat que le souci de continuité avec la période antérieure au *« grand bond en avant »* se manifeste. Nombre des dispositions figurant dans le projet sont directement inspirées de la Constitution de 1954, à commencer par la restauration des postes de président et de vice-président de la République. Contrairement toutefois à la situation de l'époque, le futur chef de l'Etat n'aura pas la haute main sur l'armée, dont le commandement échappe également — innovation majeure — au président du part communiste.

Les forces armées seront désormais placées sous l'autorité du président d'un Conseil militaire central qui sera élu, comme le président de la République, par l'Assemblée. Comment ce nouvel organisme va-t-il s'insérer dans la structure du pouvoir ? C'est là un des grands points d'interrogation pour l'avenir. Chef des armées « en pleine responsabilité », le président du Conseil militaire central disposera d'une force d'appui redoutable face au président de la République, voué à des tâches honorifiques et protocolaires, au chef du gouvernement et au président du parti. Le poste, selon toute apparence a été taillé sur mesure pour M. Deng Xiaoping ! Mais qu'en sera-t-il après lui ?

Contre le risque d'accaparement du pouvoir, une intéressante nouveauté est la limitation de tous les mandats à deux périodes législatives consécutives, donc à dix ans au maximum. Ainsi se traduit dans les textes la volonté maintes fois affirmée de mettre fin aux fonctions à vie — cette disposition ne s'appliquant pas toutefois au président du parti.

L'organisation administrative du pays est surtout marquée par la disparition des communes populaires en tant qu'organe du pouvoir d'Etat et par leur maintien comme institution économique collective. Cette démarche prudente vise à ne pas troubler les responsables locaux, autrefois tout-puissants et qui vont voir s'établir à leurs côtés une autorité administrative nouvelle destinée sans doute à prendre de plus en plus d'importance.

Le projet se caractérise enfin, en matière extérieure, par une plus grande sobriété. La nécessité de lutter contre l'impérialisme, l'hégémonisme, le colonialisme, est réaffirmée, mais toute agressivité est absente de ces proclamation qui, dans la Constitution de 1978, visaient essentiellement le « social-impérialisme » soviétique. Cette expression ne figure plus dans le présent texte, pas plus que l'internationalisme prolétarien.

C'est, à travers ce document, une Chine assagie, plus modérée, plus moderne aussi, qui apparaît. Une Chine surtout attachée au développement de son économie, au *« maintien de la paix mondiale »*, et qui a désormais conscience que son avenir est lié à celui du reste de la planète. La valeur effective d'un texte constitutionnel dans un pays qui, par définition, ne l'est pas, est évidemment très relative. Le document n'en donne pas moins un tableau assez exact de la situation politique du moment dans ce pays un peu plus de cinq ans après la mort de Mao.

MANUEL LUCBERT.

A TRAVERS LE MONDE

Espagne

● LE PARTI SOCIALISTE OUVRIER ESPAGNOL (P.S.O.E.) a décidé, le vendredi 28 mai, de présenter une motion au congrès des députés de l'entrée de l'Espagne à l'O.T.A.N. qui devrait intervenir incessamment. De source socialiste, on estime que l'Espagne ne peut pas s'intégrer à l'OTAN au moment où celle-ci a adopté une position d'appui inconditionnel à la Grande-Bretagne dans le conflit des Malouines. L'Espagne tout en condamnant le recours aux armes par l'Argentine a dénoncé à plusieurs reprises *« la persistance d'une situation coloniale »* aux Malouines et a qualifié *« d'erreur historique grave »* l'intervention britannique.

La motion sera appuyée par le Parti d'action démocratique (PAD) social-démocrate) et vraisemblablement par le secteur « suariste » du parti gouvernemental, l'Union du centre démocratique, proche de l'ancien président du gouvernement, M. Adolfo Suarez, qui ont pris clairement parti pour l'Argentine. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● LA JUNTE MILITAIRE va proposer à la guérilla, à partir du 1er juin, une amnistie valable trente jours, a-t-on indiqué vendredi 28 mai à Guatemala de source officielle. Le général Rios Montt, chef de la junte, a déclaré qu'une fois expiré ce délai pendant lequel les guérilleros auront la faculté de se rendre, le gouvernement décréterait « zones d'exception » certaines régions du pays et combattrait plus énergiquement les rebelles. Les différents mouvements de guérilla, regroupés au sein de l'Unité révolutionnaire national guatémaltèque (U.R.N.G.), ne se sont pas encore prononcés, mais ont multiplié leurs actions et leurs accusations contre le gouvernement depuis un mois. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● LE P.S. DENONCE LA REPRESSION. — Un mécanisme de *« répression sanglante à arrière-fond tribaliste s'accélère en Ouganda et contribue à maintenir le pays dans le chaos »*, a affirmé vendredi 28 mai le secrétariat international du parti socialiste français. Dans un communiqué, il exprime sa *« très profonde préoccupation devant la gravité de la situation en Ouganda »* et estime que le gouvernement de Kampala *« n'a pas su faire la preuve d'une véritable volonté de réconciliation nationale »*.

Pays-Bas

● M. ANDRIES VAN AGT, qui dirige le gouvernement intérimaire mis en place après la crise qui a abouti à la démission des ministres socialistes (*le Monde* des 14 et 27 mai), a remanié son cabinet pour pourvoir aux postes laissés vacants. Sur les six portefeuilles à attribuer, quatre l'ont été à son propre parti, le C.D.A. (chrétien-démocrate). Il s'agit des affaires étrangères, dont M. Van Agt s'occupera lui-même ; des affaires sociales (M. Lou de Graaf) ; de l'éducation (M. Wim Deetman) et de la culture (M. Hans de Boer). Les deux autres postes sont allés aux libéraux de gauche de Démocrates 66. Il s'agit des ministères de l'intérieur (M. Max de Rood) et du logement (M. Erwin Nypels).

● UNE DIZAINE DE PERSONNES, des Néerlandais et des réfugiés chiliens, occupent depuis le vendredi 28 mai les locaux du consulat du Chili à Amsterdam, afin, selon les manifestants de contraindre le gouvernement néerlandais à *« une politique active pour isoler la junte chilienne économiquement, politiquement, diplomatiquement et militairement »*. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● UN DEPOT DE CARBURANT situé à une vingtaine de kilomètres de la frontière du Mozambique, dans l'est du Transvaal, a été partiellement détruit par un incendie vraisemblablement provoqué par un acte de sabotage, dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 mai selon un porte-parole de la police sud-africaine. Aucune victime n'est signalée. Des explosifs auraient été utilisés pour déclencher l'incendie. — *(A.F.P.)*

Singapour

● REMANIEMENT MINISTERIEL. — Le premier ministre M. Lee Kuan Yew a annoncé le vendredi 28 mai un remaniement ministériel, par lequel il a confié à l'un de ses plus jeunes ministres, M. Goh Chok Tong, le portefeuille de la défense. L'actuel titulaire de ce poste, M. Howe Yoon Chong, remplacera M. Goh au ministère de la santé. — *(Reuter.)*

Zaïre

● LE RETABLISSEMENT des relations diplomatiques entre le Zaïre et Israël (*le Monde* du 28 mai) a été évoqué, vendredi 28 mai à Nairobi, par M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, au cours d'un entretien que lui a accordé M. Arap Moi, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. A l'issue de cette audience, M. Klibi a déclaré que la présence d'un contingent zaïrois au sein de la force interafricaine de paix au Tchad n'était pas un obstacle à une participation arabe au financement de cette force de paix qui a besoin d'une aide d'urgence de 35 millions de dollars pour pouvoir rester au Tchad au-delà du 30 juin, date prévue pour son retrait. — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Création du délégué syndical de «site»

Dans l'esprit du gouvernement, la création d'une nouvelle sorte de délégués du personnel — les délégués de «site» — est l'expression d'une certaine vision de la *vie* sociale, qui a tendance à devenir «éclatée». Favorable au renforcement du mouvement associatif, la gauche observe cependant qu'un tel phénomène a, dans sa forme actuelle, pour conséquence de structurer une multitude de micro-sociétés dont les membres se bornent à se regrouper au nom d'intérêts catégoriels. Ceux-ci, additionnés, ne forment pas forcément une communauté solidaire. Poussée à l'extrême, cette tendance peut effectivement présenter le risque de conduire à une société «éclatée».

Il s'agit donc moins de la volonté d'unifier à tout prix que d'aider les gens qui, par la force des choses, sont amenés à vivre ou à travailler ensemble, à s'aider eux-mêmes. Dans ces entités spécifiques, le délégué de «site» peut, connaissant les intérêts collectifs, les défendre.

Telle est la théorie, l'approche qui justifie, selon M. Auroux, le souci de ne pas chercher à définir, comme le lui demandait l'opposition, la notion de «site». Par définition, celle-ci est évolutive.

Comme elle l'avait fait pour les délégués syndicaux, l'Assemblée a commencé à élargir les attributions et les pouvoirs des délégués du personnel. Les dispositions accordant aux premiers un «crédit d'heures» pour l'accomplissement de leur mandat ont donné lieu à une polémique confuse où, de part et d'autre, l'incompréhension rivalisait avec la suspicion. Ce fut d'ailleurs ce climat qui domina les débats du vendredi 29 mai. On chercherait en vain à démêler les responsabilités dans la sombre bataille de procédure qui a opposé — pendant deux heures — la majorité et l'opposition à propos du dépôt et du retrait d'amendements.

De toute façon, cela ne concernait guère les droits des travailleurs. Tout au plus peut-on constater que la gauche ne prête guère attention au formalisme de la procédure parlementaire. Elle a sans doute tort : celle-ci est indispensable au bon déroulement des travaux parlementaires. — L. Z.

Vendredi 28 mai, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi relatif au développement des institutions représentatives du personnel.

A l'article 6, qui prévoit un crédit d'heures pour les délégués syndicaux (*le Monde* du 29 mai), l'Assemblée adopte un amendement de la commission des affaires sociales stipulant que chaque délégué syndical dispose d'un temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions, celui-ci étant «*au moins égal à dix heures par mois*». Elle avait auparavant repoussé un sous-amendement de M. Millon (U.D.F., Ain), tendant à supprimer le terme «*au moins*», dans la mesure où un autre amendement de la commission prévoit que ce temps peut être dépassé «*en cas de circonstances exceptionnelles*». Pour l'opposition, cette double possibilité de dépasser le crédit d'heures est... au moins incohérente, au plus suspecte : le gouvernement, estime-t-elle, se donne ainsi les moyens de dépasser le crédit d'heures, à la fois en temps normal et en cas de circonstances exceptionnelles. Dans ces conditions, demande M. Séguin (R.P.R., Vosges), que seront ces «*circonstances exceptionnelles*»? Un dialogue de sourds s'engage sur ce sujet : M. Coffineau (P.S., Val-d'Oise), rapporteur de la commission, précisant que des négociations pour conclure une grève peuvent précisément être des circonstances exceptionnelles, l'opposition rétorquant qu'il n'y a pas, alors, de raison de prévoir un dépassement en temps normal. Les propositions de la commission sont cependant adoptées.

Le texte prévoit que le délégué syndical central dispose d'un crédit d'heures de vingt heures par mois pour l'exercice de ses fonctions. A la suite d'une discussion confuse quant aux possibilités ou non de cumul des crédits d'heures, M. Auroux, ministre du travail, affirme que, dans tous les cas, le délégué central, qu'il soit ou non déjà délégué autonome, ne pourra disposer de plus de vingt heures. Il précise, d'autre part, que le crédit d'heures global supplémentaire accordé à chaque section syndicale appelée à négocier la convention ou l'accord d'entreprise est un crédit collectif, c'est-à-dire alloué pour tous les représentants de chaque section.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement du groupe socialiste ainsi rédigé : «*Ce temps est de plein droit considéré comme temps de travail et payé à l'échéance normale. En cas de contestation par l'employeur de l'usage fait du temps ainsi alloué, il lui appartient de saisir la juridiction compétente.*» Sur proposition du gouvernement, les députés — ceux de l'opposition ne participant pas au vote — avaient auparavant supprimé la deuxième partie de cet amendement qui prévoyait que l'employeur devait «*établir que ce temps a été utilisé par le délégué pour des activités manifestement insusceptibles de se rattacher à l'exercice de ses fonctions*».

N.D.L.R. — Cette rédaction avait pour objectif de bien marquer que la charge de la preuve incombait à l'employeur. Une longue bataille juridique a opposé l'opposition au gouvernement et à la majorité sur ce point. Il semble que la thèse du gouvernement soit que, en l'absence de cette deuxième partie de l'amendement de la commission, la situation redevient celle du droit commun, ce qui veut dire que la charge de la preuve incombe à l'initiateur de la procédure de contestation, soit l'employeur. L'opposition, de son côté, a émis l'hypothèse qu'en l'absence d'une mention expresse, la charge de la preuve devient «diffuse», voire partagée entre l'employeur et le délégué. Mme Sublet (P.S., Rhône) a justifié le sous-amendement du gouvernement en indiquant que la seconde partie de l'amendement de la commission présentait le risque de voir les employeurs renforcer leur surveillance des délégués syndicaux. A cette incertitude concernant la charge de la preuve, s'ajoute une ambiguïté : Pourquoi — au risque minime d'une redondance — le gouvernement a-t-il tant insisté pour démontrer que ce qui va sans dire va moins bien en le disant. ?]

L'article 7 prévoit que toutes les dispositions du texte relatives au droit syndical des entreprises ne font pas obstacle aux conventions ou accords comportant des clauses plus favorables, notamment «*celles qui sont relatives à l'institution de délégués syndicaux ou de délégués syndicaux centraux dans tous les cas où les dispositions législatives n'ont pas rendu obligatoire cette institution*». A l'initiative de la commission, l'Assemblée adopte un amendement qui, modifié par le gouvernement, stipule : «*Aucune limitation ne pourra être apportée aux dispositions relatives à l'exercice du droit syndical par note de service ou décision unilatérale de l'employeur.*» L'Assemblée repousse notamment un amendement de M. Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine) tendant à empêcher tout monopole syndical d'embauche et notamment celui du syndicat du livre.

● DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Avec l'article 8, l'Assemblée aborde le titre II du projet de loi, qui regroupe les dispositions relatives aux délégués du personnel. Cet article, modifié par le gouvernement, dispose : «*Le personnel élit des délégués dans tous les établissements industriels, commerciaux ou agricoles, les offices publics et ministériels, les professions libérales, les sociétés civiles, les syndicats professionnels, les sociétés mutualistes, les organismes de sécurité sociale, à l'exception de ceux qui ont le caractère d'établissement public administratif et les associations ou tout organisme de droit privé, où sont occupés au moins onze salariés. La mise en place des délégués du personnel n'est obligatoire que si l'effectif d'au moins onze salariés est atteint pendant douze mois consécutifs ou non au cours des trois années précédentes. A l'expiration du mandat annuel des délégués du personnel, l'institution n'est pas renouvelée si les effectifs de l'établissement sont restés en-dessous de onze salariés pendant au moins six mois. Dans ce cas, le renouvellement intervient dès que les conditions d'effectifs sont à nouveau remplies, la période de trois ans étant toutefois calculée à partir du début du dernier mandat des délégués du personnel. Dans les établissements employant moins de onze salariés, des délégués du personnel peuvent être institués par voie conventionnelle.*»

C.H.S. : la formule miracle ?

M. Auroux, ministre du travail, est très content : il croit avoir trouvé la formule miracle à propos du problème délicat que constitue le droit pour les comités d'hygiène et de sécurité d'arrêter les machines en cas de danger.

Cette question a soulevé un débat, depuis plusieurs semaines, entre le gouvernement et la majorité. Pour le parti communiste, notamment, c'est une question de principe. Or, le premier ministre, M. Mauroy, s'y est montré défavorable, lors de la conférence nationale «entreprises» du P.S., provoquant une visible réprobation de la part des délégués socialistes.

M. Auroux assure qu'il est parvenu à une «synthèse» qui devrait «réconcilier» à la fois le premier ministre, la majorité, les chefs d'entreprise et les syndicats : le chef d'entreprise pourra désigner un «certain nombre de personnes» habilitées à arrêter les machines en cas de danger. Parmi elles, le C.H.S. (dont les membres seront désignés par les salariés) et des représentants de l'encadrement (désignés par le chef d'entreprise). Cette solution, estime M. Auroux, «transcende» les difficultés politiques et juridiques qu'avait provoquées la formule initiale. Elémentaire...

● LE DÉLÉGUÉ DE SITE

L'Assemblée adopte ensuite un amendement du gouvernement prévoyant que dans les établissements et organismes mentionnés à l'article 8, «*occupant habituellement moins de onze salariés et dont l'activité s'exerce sur un même site où sont employés durablement au moins cinquante salariés le directeur départemental peut, de sa propre initiative ou à la demande des organisations syndicales de salariés, imposer l'élection de délégués du personnel lorsque la nature et l'importance des problèmes communs aux entreprises du site le justifient. Les conditions de ces élections sont définies par accord entre l'autorité gestionnaire du site ou le représentant des employeurs concernés et les organisations syndicales de salariés. A défaut d'accord, le directeur départemental fixe le nombre et la composition des collèges électoraux ainsi que le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges.*»

M. Auroux a explicité la notion de «*site*» en indiquant qu'il s'agissait d'un lieu ou d'un ensemble «*géographiquement ou matériellement isolé, qui représente une entité*» et dont les entreprises ont des problèmes communs, par exemple de transport, de cantine ou de sécurité. Il peut notamment s'agir d'un centre commercial ou d'un chantier. Les dispositions de cet article seront applicables à la plupart des entreprises nationales.

● ATTRIBUTIONS ET POUVOIRS

L'article 9 complète les dispositions du code du travail qui donnent qualité aux délégués du personnel pour communiquer au comité d'entreprise les suggestions et observations du personnel, en prévoyant une possibilité de communiquer de même nature à l'égard du comité d'hygiène et de sécurité.

Dans les entreprises employant entre cinquante et cent salariés qui n'ont pas de comité d'entreprise, par suite d'une carence, ou ayant un comité d'entreprise mais où il a été prévu, par un accord contractuel, que celui-ci ne serait pas renouvelé, les attributions économiques du comité d'entreprise sont exercées collectivement par les délégués du personnel. Le gouvernement et la commission ayant manifesté leur désaccord, l'Assemblée repousse notamment un amendement du groupe communiste ayant pour objet : 1) de confier aux délégués du personnel la totalité des attributions du comité d'entreprise dans tous les cas où celui-ci n'existe pas, en particulier lorsque l'effectif de l'entreprise est supérieur à cinquante salariés ; 2) de faire disparaître tout contrôle de l'employeur sur cette activité, celle-ci, selon les auteurs de cette proposition, devant s'exercer avec la même autonomie que celle reconnue au comité d'entreprise.

Au Sénat

LE FINANCEMENT DU SECTEUR NATIONALISÉ

M. Edouard Bonnefous (g. dém., Yvelines), président de la commission des finances, a interpellé, par une question orale, vendredi 28 mai, au Sénat, M. Jacques Delors sur le financement du secteur nationalisé. Il s'est interrogé notamment sur les moyens financiers qui seront mis à la disposition du secteur nationalisé.

Le ministre de l'économie et des finances a indiqué que l'Etat «*remplira son double rôle d'actionnaire et de régulateur du circuit financier. Comme actionnaire*, a-t-il précisé, *il devra contribuer au renforcement des fonds propres des entreprises, et comme régulateur des circuits financiers, l'Etat s'attachera à développer les formes d'épargne aptes à répondre aux besoins des entreprises.*»

M. Odru (P.C.) : aucune mesure sociale n'est prise dans les entreprises nationalisées

Vendredi 29 mai, au cours de la séance consacrée aux questions orales sans débat, M. Odru (P.C., Seine-Saint-Denis) a rappelé la position du groupe communiste, pour lequel les nationalisations constituent «*un levier essentiel pour une nouvelle politique industrielle répondant à deux impératifs : «produire français et produire autrement»*. Dans la loi, ajoute-t-il, «*dans la lettre de mission du premier ministre aux directeurs généraux, cette dimension est reconnue, même si elle ne l'est pas autant que nous l'aurions souhaité. En tout cas, ce qui a été adopté doit être appliqué*». «*Or, depuis quatre mois*, explique-t-il, *les principes de direction ne paraissent pas avoir changé. Tandis que les conseils d'administration ne sont toujours pas mis en place, des décisions irréversibles sont prises sur lesquelles les travailleurs ne sont pas plus consultés que par le passé. Tout se discute entre les patrons de groupes et les cabinets ministériels. Pourtant, la nationalisation devrait exclure l'attentisme et le patronat de droit divin*». «*Les nouveaux P.-D.G.*, poursuit M. Odru, *au lieu de tenir compte des volontés exprimées par les électeurs et par la majorité parlementaire, affirment leur intention de faire des profits ou de n'investir en France que si l'Etat finance, ou encore d'être les seuls maîtres, du moment que le gouvernement leur a fait confiance. Est-ce là «produire autrement?»*.

M. Odru donne plusieurs exemples à l'appui de ses affirmations, et ajoute : «*Nous n'avons pas nationalisé pour que les anciens principes de gestion soient perpétués. Les travailleurs attendent du gouvernement qu'il fasse appliquer de nouveaux critères par les directions des groupes nationalisés.*»

Répondant au député communiste, M. Dreyfus, ministre de l'industrie, rappelle que les conseils d'administration devraient être mis en place «*dans les tout prochains jours*». Il ajoute que plusieurs contrats de solidarité ont déjà été signés au sein des groupes nationalisés, et observe : «*Si le profit à court terme ne doit pas être un critère essentiel de décision, il reste un indicateur de gestion. La bonne santé financière des entreprises doit leur permettre de disposer de capacités d'investissement et de développement. A l'avenir, les programmes d'investissement seront présentés au conseil d'administration par les chefs d'entreprise. Les administrateurs qui seront délégués dans ces conseils par les travailleurs auront donc à se prononcer.*»

Reprenant la parole, M. Odru déclare qu'il n'est pas satisfait par les réponses du ministre de l'industrie, et indique notamment : «*Aucun texte n'est nécessaire pour associer les comités d'entreprises aux nouvelles orientations. Aucune loi n'est nécessaire pour permettre aux nouvelles directions de prendre en compte les propositions syndicales. (...) Dans l'attente des restructurations, les anciennes décisions auraient pu être gelées. Or, la réduction des effectifs se poursuit, tandis que fort peu de contrats de solidarité sont signés et qu'aucune mesure sociale n'est prise.*»

LES POSITIONS DU P.C.F. ET DU M.R.G. SUR LE MODE DE SCRUTIN DES MUNICIPALES

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a, dans une déclaration faite le 28 mai (nos dernières *éditions du 29 mai*), rappelé pourquoi son parti est attaché au système de la représentation proportionnelle.

M. Laurent estime qu'un scrutin à deux tours avec le maintien de deux listes seulement au second tour «*comporte des dangers pour le pluralisme*» et il propose que soient reconduites partout les équipes municipales d'union de la gauche élues aux dernières municipales afin de «*conserver et de renforcer sans aucune faille cette union*».

Cette déclaration répond à celle de M. Jean Poperen, membre du secrétariat du P.S. (*le Monde* du 29 mai).

∴

A propos de la position du Mouvement des radicaux de gauche, M. Schwartzenberg, président, nous précise que les réserves de son mouvement portent sur la préparation du projet de loi concernant le mode de scrutin des prochaines municipales et, en particulier, sur le seuil d'application d la réforme envisagée (cinq mille habitants) jugé très bas.

L'opposition accentue son harcèlement

(Suite de la première page.)

Il serait abusif de voir à l'origine des tentatives d'enlisement de ces trois débats la seule responsabilité de l'opposition. Avec une belle persévérance dans l'erreur, le gouvernement a, en effet, à chaque fois, sous-estimé l'ampleur que ne pouvaient manquer de prendre les débats législatifs.

Pour les projets «Auroux», le constat est évident : on ne réforme pas un tiers du code du travail, plus de trois cents articles de ce code, en trois semaines, sachant à l'avance que le calendrier est particulièrement contraignant. Mais il est vrai que les milliers d'amendements déposés — surtout par l'opposition — ne facilitent pas la tâche.

Et si les travaux en séance publique ressemblent souvent à ce qu'il est convenu d'appeler du «travail de commission», c'est précisément parce que les groupes R.P.R. et U.D.F. ont refusé de prendre part aux délibérations de la commission des affaires sociales et d'y défendre leurs propositions. Le motif invoqué — la non-constitution d'une commission spéciale — est un peu court : la décision étant prise, la responsabilité de l'opposition était bel et bien de participer aux séances de la commission permanente à qui échouait la maîtrise du travail préparatoire.

Son refus revient à dénaturer la procédure, à changer les règles du jeu. Quand s'ajoute à cela la volonté de ne pas accélérer la discussion, alors, le gouvernement est conduit à se poser la question de savoir s'il faut recourir à des procédures tendant à raccourcir la longueur des délibérations parlementaires.

Un climat modifié

La question n'est pas nouvelle. Elle a déjà fait l'objet d'un débat à l'hôtel Matignon, il y a quinze jours, c'est-à-dire avant l'ouverture de la discussion parlementaire, le 13 mai. A l'origine de cette hypothèse, un autre débat, celui qui s'est déroulé au sein du groupe socialiste. De nombreux députés, sensibles au souvenir de la résistible adoption des textes sur les nationalisations et la décentralisation, avaient, à l'époque, pressenti et anticipé la situation actuelle : «*l'opposition pratiquera l'obstruction ; laissons-la en faire la preuve quinze jours ou trois semaines ; l'engagement de la responsabilité du gouvernement apparaîtra alors fondé, compte tenu de l'attente des travailleurs*».

M. Mauroy, fidèle à la position qu'il avait exprimée en juillet et octobre 1981, s'est montré défavorable à une telle suggestion : le Parlement doit pouvoir délibérer dans des conditions normales. En tout état de cause, il était urgent d'attendre.

Or, depuis deux jours, le climat semble s'être insensiblement modifié à l'Assemblée nationale : les suspensions de séance se répètent, l'opposition engage de longues batailles à la fois juridiques et procédurières. Souvent, elle est fondée à le faire. Elle se heurte pourtant à une attitude constante de la majorité de gauche : manquant parfois d'expérience quant aux rites de la procédure, celle-ci privilégie le fond des textes à leur forme. C'est, fondamentalement, une attitude politique. «*Peu importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse*» avait lancé il y a quelques jours — avec humour — Mme Toutain (P.S.), rapporteur du projet sur les libertés des travailleurs. Cette remarque est plus symptomatique qu'il n'y paraît. Force est de rappeler d'autres déclarations, notamment celle de M. Laignel (P.S.) répondant à M. Foyer (R.P.R.) qu'il «*a juridiquement tort car il est politiquement minoritaire*», ou celle de M. Bêche (P.S.) affirmant : «*Moi, le droit bourgeois, je m'asseois dessus !*» Politiquement, la gauche a raison : face à des enjeux aussi importants, les querelles de procédure apparaissent bien dérisoires. Il n'empêche : d'abord ce sont aussi des querelles politiques ; ensuite, l'Assemblée nationale vit selon un code — son règlement — que la tradition impose de respecter scrupuleusement, au risque de s'y noyer.

L'opposition se livre-t-elle de nouveau à l'obstruction ? Faut-il en prendre acte et y mettre fin ? Petit à petit, l'hypothèse du recours à l'article 49-3 reprend quelque actualité. Pour le gouvernement, la question se pose. Sans acuité véritable pour le moment, sans affolement, mais elle se pose. L'opposition a-t-elle depuis peu modifié son attitude, cherche-t-elle à retarder les débats ? Oui. Indiscutablement.

L'aveu de M. Seguin

Vendredi après-midi, dans les couloirs du palais Bourbon, M. Philippe Séguin, député R.P.R. des Vosges, porte-parole du groupe R.P.R. pour les débats sur les droits nouveaux des travailleurs, l'a avoué, sans l'ombre d'une ambiguïté. L'a avoué... En effet. Pour la première fois depuis le début de la législature, un représentant autorisé d'un des groupes de l'opposition a reconnu explicitement que celle-ci cherche délibérément la provocation : «*si le gouvernement recourait à des procédures de type 49-3, cela ne nous déplairait pas.*»

Avec complaisance, M. Séguin a expliqué la tactique qui consiste à pousser la majorité et le gouvernement à la «*faute politique*», c'est-à-dire à engager sa responsabilité. Le but : exploiter politiquement, dans l'opinion publique, ladite faute. On voit bien, en effet, quel profit l'opposition pourrait en tirer. Vieille antienne : le gouvernement a recours à des procédures autoritaires ; il bafoue les droits du Parlement.

M. Séguin n'a donc pas craint de dire, dans les «couloirs», le contraire de ce que lui-même et les autres porte-parole de l'opposition démentent véhémentement dans l'hémicycle depuis le début de la discussion sur les projets Auroux : qu'ils se livrent à l'obstruction. Ce faisant, le député R.P.R. a également admis que le profit d'aujourd'hui aurait pu être celui d'hier, c'est-à-dire que l'opposition n'aurait pas été mécontente de voir le gouvernement user de cette même procédure à l'occasion du débat de nationalisation. Bien sûr, ces «confidences» doivent sans doute être appréciées au second degré : l'effet d'annonce peut avoir pour objectif de conforter les hésitations du gouvernement, le persuader de la volonté effective de l'opposition de retarder les débats, l'amener là où elle souhaite : à l'article 49-3 de la Constitution.

Au stade des hypothèses, une telle procédure, dans ce cas précis, pourrait être envisagée plus favorablement que dans ceux des nationalisations et de la décentralisation. Les projets sur les droits des travailleurs ont déjà, depuis huit mois, suscité un large débat dans le pays. Exactement depuis la publication du «rapport Auroux», en septembre 1981. Ils sont donc largement connus, à la fois des travailleurs, des chefs d'entreprises et des syndicats. Il serait donc difficile de reprocher au gouvernement d'avoir escamoté le débat.

Les arguments défavorables — outre l'aspect malgré tout peu populaire de l'engagement de responsabilité — se résument à un seul : en matière de droit du travail, la jurisprudence a une importance capitale. En cas de divergence d'interprétation sur une loi, les travaux préparatoires se confondent avec la discussion législative, celle-ci apparaissant *in extenso* au *Journal officiel*.

Pour cette raison, M. Auroux n'est pas *a priori* favorable à l'utilisation du «49-3». Sauf si les circonstances l'exigent. Soucieux d'offrir une «*règle du jeu social*» à toutes les entreprises, le ministre du travail est également hostile à la solution qui consisterait à achever l'examen du deuxième projet en discussion — les institutions représentatives du personnel — et à renvoyer les deux textes restant — négociations collectives et règlement des conflits collectifs du travail ; comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail — à plus tard.

Les prochains jours démontreront si l'opposiiton, dans son ensemble, persiste dans sa stratégie de harcèlement.

LAURENT ZECCHINI.

Le Monde

société

AU CONGRÈS DE BORDEAUX

Les notaires, l'informatique et le temps

De notre correspondant

Bordeaux. — Le soixante-dix-huitième congrès des notaires de France s'est réuni à Bordeaux, du 25 au 28 mai, sur le thème : « l'informatique au service du droit et des libertés. »

Il va de soi qu'une adhésion très majoritaire en faveur des techniques informatique et télématique s'est dégagée et que le papier semble de plus en plus remis en cause dans les études notariales. *« Lorsqu'on parle de quelques secondes pour les saisies informatiques, peut-on encore parler de quelques années pour des saisies immobilières ? »*, fait remarquer Mᵉ Jacques Bernard. *« Le généraliste du droit n'est pas seulement prisonnier des délais. Il lui arrive d'être victime du temps. »*

La plupart des participants ont estimé qu'il fallait coupler ces moyens informatiques avec toutes les banques de données de l'administration. Il faut actuellement entre trois et six semaines pour obtenir un document hypothécaire, un mois pour un extrait cadastral. Il faut très longtemps aussi pour obtenir des documents des mairies, des directions de l'équipement ou des bureaux d'urbanisme.

Sont en cause le manque de moyens de ces administrations, mais aussi une certaine réticence. Les notaires espèrent qu'elle sera vaincue à la suite de l'expérience menée avec succès depuis un an et demi auprès des greffes des tribunaux de commerce qui sont déjà informatisés : *« L'étude peut interroger le greffe. Le résultat n'est pas avalisé, mais le document officiel suit par voie normale. Les assureurs du notariat couvrent le vice éventuel du document officieux. On gagne ainsi vitesse et sécurité. »*

En coulisses, on a également beaucoup parlé des rapports avec le nouveau gouvernement. Une certaine sérénité a fait place aux inquiétudes de l'après-10 mai.

Subsistent deux contentieux essentiels : l'instauration de la T.V.A. que les notaires voudraient voir fixée à un taux très modéré pour ne pas majorer le coût de leurs interventions. D'autre part, le recours de plus en plus systématique aux actes administratifs, procédure qui selon eux ne prend pas assez en compte les intérêts du client alors que, en cas de litiges consécutifs à un acte notarié, l client est au moins protégé par la garantie collective des notaires.

L'optimisme de la profession paraît reposer sur deux constatations : consultée à propos de l'impôt sur les grandes fortunes et de la loi Quilliot sur le logement, elle estime avoir été écoutée et avoir joué un rôle déterminant. Par ailleurs, les notaires ont le sentiment de rester des vulgarisateurs plus indispensables que jamais dans cette période de réformes intensives. Si une inquiétude subsiste chez certains, elle paraît beaucoup plus liée à la crise économique qu'au changement politique.

PATRICE CHERRUAU.

CHIEN MEURTRIER

(De notre correspondant.)

Alençon. — *Un bébé tué par un chien, tel est le drame qui s'est produit jeudi soir 27 mai à Alençon (Orne).*

Mme Marie-Jeanne Boutrois, âgée de vingt ans, mère de quatre enfants en bas âge, habitant un quartier périphérique de la ville, possède dans son appartement deux chiennes, des bergers allemands, de un et six ans. Jusqu'alors, la coexistence des enfants et des chiennes n'avait pas posé de problème. Jeudi, comme chaque soir, Mme Boutrois sortit la plus jeune chienne, laissant les enfants et l'autre animal à la maison. La sortie ne dura que dix minutes.

Au retour, Mme Boutrois découvrait sa petite fille Angélique, six mois, morte, la tête broyée par la chienne de six ans. En quittant la maison, Mme Boutrois avait pourtant pris la précaution de laisser la chienne dans la cuisine et le bébé dormait dans un berceau dans la chambre de ses parents. Mais il semble que l'animal soit parvenu aisément à ouvrir les portes. Les trois autres enfants dormaient dans leur chambre et n'ont rien vu ni entendu.

Un vétérinaire, spécialiste des chiens, a estimé que la chienne a pu agir dans une crise de jalousie provoquée par la sortie de l'autre animal. La jeune maman déprimée, a dû être hospitalisée. les enfants ont été confiés à des voisins, le père étant momentanément absent.

JUSTICE

LA RÉUNION DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

L'Europe judiciaire se cherche

Athènes. — L'Europe judiciaire se cherche. Avant que prenne fin, jeudi 27 mai, à Athènes, la conférence des ministres de la justice des « 21 », les Dix se sont réunis à l'initiative de M. Jean Gol, le ministre belge. Ces rencontres entre les représentants du Conseil de l'Europe, d'une part, et ceux de la Communauté visaient à faire progresser l'Europe du droit. L'entreprise ne va pas de soi entre des pays de traditions juridiques différentes et dont les options politiques sont souvent éloignées. Ainsi, la rencontre entre les « 21 » à laquelle les experts ont mis un point final vendredi, a-t-elle donné lieu à un savant compromis à propos de la criminalité, thème central de cette rencontre (« le Monde » du 28 mai).

La situation se présente sous un jour plus concret. Une réunion des ministres de la justice de la Communauté aura lieu à Bruxelles en octobre, et on reparle de Communauté judiciaire européenne, expression qui s'est substituée, à la demande de M. Badinter, à la formule giscardienne d'« espace judiciaire européen ».

De notre envoyé spécial

L'Europe du droit avance à pas comptés, oscillant depuis quelques années entre une Sainte-Alliance contre le terrorisme et la construction d'une Europe des libertés qui compléterait celle des marchands.

Aujourd'hui, le balancier paraît revenir à la verticale. L'idée de nouer en priorité des liens contre la criminalité politique n'est plus à l'ordre du jour. Il est vrai que le terrorisme a cédé du terrain en Italie et plus encore en Allemagne fédérale. Quant à la France, il n'est pas question pour elle de ratifier des accords qui prévoient l'extradition automatique des auteurs de crimes politiques, que ce soit entre les Dix ou entre les « 21 ». Sur ce point, l'Europe judiciaire est plus que jamais en panne.

Il n'est plus question non plus de l'Europe des libertés, ou du moins sous cette forme. L'heure est au pragmatisme. En octobre, à Bruxelles, les ministres des Dix discuteront de l'extension de la compétence de la Cour de Luxembourg et d'autres sujets moins juridiques, comme le transfert des détenus dans leur pays d'origine. Mais, hormis l'harmonisation des droits des victimes, que M. Badinter a fait inscrire à l'ordre du jour, rien dans ce programme ne peut donner aux opinions publiques le sentiment d'appartenir à une communauté judiciaire.

Flou

Le resserrement des liens juridiques, que préconise le plan Genscher - Colombo, aura lieu, mais d'un pas lent. Quant à une prochaine initiative française dont M. Badinter a reparlé à Athènes, sans donner d'autres précisions, elle devra tenir compte de l'opposition de certains pays, comme la Belgique, qui estime que le libéralisme en matière pénale n'est plus de mise en ces temps de crise.

Les décisions qu'ont prises jeudi 27 mai à Athènes les ministres de la justice des « 21 » sont encore plus floues. Il est vrai que le Conseil de l'Europe traverse une crise d'identité qui s'est accentuée ces dernières années, au fur et à mesure que de nouveaux pays devenaient membres de la C.E.E. Les Dix abordent désormais entre eux des sujets qui étaient jusque-là l'apanage des « 21 » : la coopération en matière pénale notamment.

Face à cette concurrence, le Conseil de l'Europe s'efforce de préserver son unité. D'où l'obligation de ménager des intérêts contradictoires. Cette volonté de compromis ressort clairement de la résolution adoptée à Athènes sur la criminalité. Chacun y trouve son compte : la France, qui avait notamment insisté sur la nécessité d'accroître la prévention et de limiter les détentions provisoires. Mais aussi les pays réticents à l'idée d'avaliser l'analyse « humaniste » qui soustend ces recommandations.

L'une des seules conclusions nettes de la conférence a été d'inviter les pays membres à abolir la peine de mort, mais cette résolution ne vise plus en pratique que la Turquie, qui a voté contre. Pour le reste, les subtilités des communiqués finaux illustrent les obstacles qui subsistent à une harmonisation entre les « 21 » des politiques et des pratiques judiciaires. — B. L. G.

Faits et jugements

Une explosion criminelle fait quatre blessés légers à Paris.

Une explosion d'origine criminelle a endommagé, samedi matin 29 mai vers 6 h 30, l'entrée d'un immeuble situé 251, boulevard Péreire à Paris (17ᵉ). L'engin, qui avait été placé devant la porte, a explosé au moment où le gardien sortait les poubelles. Ce dernier a été légèrement blessé ainsi que trois éboueurs. Cet attentat n'a pour l'instant pas été revendiqué et on ignore quelle société était visée dans cet immeuble qui n'abrite que des bureaux.

● *Une bombe désamorcée devant le siège de la C.S.L.* — Les policiers ont découvert samedi matin 29 mai, peu avant 3 h, un paquet suspect devant le 15, rue Péclet (15ᵉ), siège de la Confédération des syndicats libres (C.S.L.). Il s'agissait d'une bombe, qui a pu être désamorcée par les spécialistes du laboratoire central. Cette tentative d'attentat a été revendiquée auprès de l'Agence France-Presse par un groupe baptisé « *Noyaux révolutionnaires prolétariens* ».

● *Une fausse « alerte à la voiture piégée »* a mobilisé durant deux heures, dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 mai, de nombreux effectifs de police, boulevard Saint-Germain à Paris 6ᵉ, à la hauteur du « Drugstore » Saint-Germain. La circulation a été déviée, tandis que l'entrée du « Drugstore » était interdite, et que des spécialistes du laboratoire municipal de la préfecture de police procédaient à des vérifications dans plusieurs voitures. C'est un appel téléphonique anonyme parvenu au commissariat de police du 6ᵉ arrondissement qui a déclenché la mise en place de cet important dispositif de sécurité.

Information judiciaire après un déraillement dans les Vosges.

Une information judiciaire a été ouverte, le 28 mai, par le procureur de la République d'Epinal après un accident de chemin de fer qui a eu lieu la veille sur le viaduc de Xertigny (Vosges), sur la ligne Nancy-Belfort, faisant deux morts et huit blessés.

Pour une raison que l'inspection générale de la SNCF va s'efforcer de déterminer ; une draisine a heurté, peu après 17 heures, un train de travaux arrêté sur le viaduc. Une pelleteuse installée sur ce train s'est alors renversée sur la deuxième voie de la ligne au moment précis où arrivait un train de marchandises. Sous le choc, la motrice a quitté les rails, défoncé le parapet du viaduc et fait une chute de 35 mètres. Son conducteur, M. Louis Parisot, a été tué sur le coup, ainsi qu'un ouvrier d'entretien, M. Omar Kikama. Sept des huit blessés ont été hospitalisés à Epinal dans un état grave.

● *Entrés irrégulièrement en France douze ressortissants pakistanais* qui avaient été arrêtés sans papiers à Miramas (Bouches-du-Rhône) ont été condamnés mercredi 26 mai à dix jours de prison chacun par le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. A leur libération, ils seront refoulés vers leur pays.

● *Autodéfense : un libraire inculpé de meurtre.* — Mme Françoise Canivet-Beuzit, juge d'instruction à Paris, a inculpé de meurtre, le 28 mai, M. Michel Rousseau, cinquante ans, un libraire parisien qui a tué dans la nuit du 26 au 27 mai de quatre balles de 22 long rifle Pascal Bastière, vingt ans, alors que celui-ci venait de briser la vitre de la porte de son magasin, 2, avenue de la Porte Brunet (dix-neuvième). L'inculpé restera en liberté sous contrôle judiciaire s'il verse une caution de 50 000 F au plus tard le 3 juin. Il a expliqué qu'après deux vols commis successivement dans sa boutique, il y avait installé un lit de camp où il passait chaque nuit en conservant à portée de sa main sa carabine chargée.

SPORTS

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DE ROLAND-GARROS

Nastase victime d'un jeune iconoclaste

Cela se passe pendant la traditionnelle conférence d'après match. On dit traditionnelle, encore que pour le jeune Français Guy Forget, ce passage à questions ressemble fort à un baptême du feu. Ilie Nastase rigole gentiment en apprenant que son vainqueur est un lycéen, élève de première : « *Alors*, dit-il, *pourquoi ne restes-tu pas en classe ?* »

En quelques minutes et deux jeux, Guy Forget, dix-sept ans, a parachevé son attentat : à la trappe Ilie Nastase. Le central bis ressemble fort à une arène. Jeudi soir, Nastase, monstre sacré, y fut pour ses écarts de langage traité d'« *emmerdeur* » par un spectateur. Il s'agissait, excusez du peu, d'un académicien français, M. Louis Leprince-Ringuet, dont la pipe fulminante annonçait la grosse colère à voir ainsi terroriser un enfant des écoles. Il est vrai que le Roumain, même gentiment, n'y était pas allé avec le dos de la raquette.

Le jeune homme lui avait-il fait trop de misères dans le premier set ? « *Tu es venu sans ta maman ?* » Le petit qui servait très bien servit une fois mal : « *Eh petit, ferme pas les yeux quand tu tapes.* » Le gamin se fit piéger au filet par un *passing shot* du Roumain : « *La prochaine fois, tu me dis. C'est facile. Tu la veux à gauche ou tu la veux à droite.* » Le junior tomba sur la terre battue de Roland-Garros : « *Non mais, regardez, cela joue encore dans le sable.* » Et ainsi de suite.

Dure soirée, donc, pour Guy Forget. Après, à la conférence de presse, le jeune Français dira : « *Non, cela ne m'a pas tellement gêné, juste un peu au début.* » Si peu. Jeudi soir, c'est un avantage de ce Central-bis, place à 3 mètres de Guy Forget, on l'a entendu murmurer : « *J'en ai marre. J'ai envie de crier.* » Qui ne l'a vu aussi, au beau milieu d'un jeu, se diriger, complètement perdu, vers sa chaise, croyant l'affaire terminée.

Dure nuit pour lui, qui avouera après : « *J'ai dormi, enfin si l'on peut dire dormir, jusqu'à 9 heures.* » Puis il s'est entraîné une heure. Enfin, en début d'après-midi vendredi 28, il en a fini de vive façon. Car, surprise encore, l'avantage dans cette entreprise à 7-7 au cinquième set alla au moins expérimenté. Qui réellement avait peur de l'autre ? Ilie Nastase, qui a probablement besoin d'un sérieux pré-chauffage, comme les vieux moteurs diesel, n'eut pas même le temps de faire le pitre. En face Guy Forget, comme un professionnel, servait le plomb. Le temps pour Nastase de se reprendre et le jeune Marseillais plaçait un smash pour le gain du jeu (8-7). Puis vint le service Nastase. Le Roumain fit une double faute pour commencer, la peur au ventre. Ensuite, le jeune Français lui plaça deux *passing shots* imparables, l'un de revers, l'autre au coup droit. « *Eh, Nastase, la prochaine tu la veux où, dis-moi.* » Cela faisait trois balles de match. Ilie Nastase sauva la première, mais pas la suivante. A 9-7 la victoire était pour le gamin iconoclaste.

Guy Forget a dix-sept ans. Son père, professeur de tennis à Marseille, fut un joueur de première série. Lui est encore junior première année et en deuxième série. Il a débuté le tennis à l'âge de cinq ans, à l'école paternelle, avant d'être détecté par les gens de la Fédération, d'obtenir une bourse, d'entrer dans une classe tennis-études et enfin à l'Institut national des sports et d'éducation physique (I.N.S.E.P.). Il est, de toute évidence, doué d'un beau tempérament.

Voilà pour l'instant, et avant le match qu'il devait jouer ce samedi contre Connors, tout ce qu'il y a à en dire, sous peine de dithyrambe prématuré. D'ailleurs, il dit lui-même « *avoir des progrès à faire dans tous les domaines, le jeu de jambes, la régularité, la maîtrise morale. J'ai beaucoup travaillé et je crois que mon coup droit commence à payer* ».

Ilie Nastase, bon perdant, a confirmé. Peut-être même en a-t-il rajouté un peu en parlant de son vainqueur : « *Il est là. Il est déjà là. S'il joue ses matches comme les deux premiers sets contre moi, il peut prendre n'importe qui. Il a le meilleur service de tous les Français, la meilleure deuxième balle.* »

PIERRE GEORGES.

LES RÉSULTATS

Journée du 28 mai
SIMPLES MESSIEURS
Trente-deuxièmes de finale

Premier quart du tableau : Forget (Fr.) b. Nastase (Roum.-88), 6-1, 5-7, 6-4, 1-6, 9-7 ; 13. Higueras (Esp.-46) b. Granat (Tch.-141), 7-5, 4-6, 6-1, abandon ; Keretic (R.F.A.-115) b. Tiberti (Arg.-223), 6-2, 7-5, 6-7, 2-6, 6-2.

Seizièmes de finale

Troisième quart du tableau : 7. McNamara (Austr.-10) b. Smid (Tch.-32), 2-6, 6-1, 7-6, 6-3 ; 9. Gomez (Equ.-22) b. Ostoja (Youg.-140), 6-4, 6-3, 4-6, 6-4 ; 4. Clerc (Arg.-5) b. Fritz (Fr.-81), 6-2, 3-6, 6-4, 6-3 ; Nyström (Suède-99) b. Urpi (Esp.-187), 3-6, 6-3, 6-3, 6-1.

Quatrième quart du tableau : 5. Gerulaitis (E.-U.-7) b. H. Gunthardt (Suisse-40), 6-2, 7-6, 5-7, 6-4 ; Wilander (Suède-30) b. Luna (Esp.-67), 6-3, 6-1, 6-0 ; 2. Lendl (Tch.-2) b. Krishnan (Inde-83), 6-2, 6-1, 6-0 ; 16. Purcell (E.-U.-25) b. Jarryd (Suède), 6-2, 6-3, 6-3.

SIMPLES DAMES
Seizièmes de finale

Deuxième quart du tableau : D. Gilbert (Aust.) b. C. Tanvier (Fr.), 6-3, 7-6.

Troisième quart du tableau : 5. Mandlikova (Tch.-5) b. W. Wade (G.-B.-61), 6-2, 6-1 ; 12. A. Leand (E.-U.-16) b. A. White (E.-U.-58), 7-6, 6-1 ; 1. Weermaak (Afr.-S.-40) b. M. Meesker (P.-B.-56), 5-1, abandon ; 3. T. Austin (E.-U.-3) b. A. Temesvari (Hongrie-43), 7-5, 6-0.

Quatrième quart du tableau : 7. M. Jausovec (Youg.-9) b. B. Gadusek (E.-U.-26), forfait ; 15. K. Rinaldi (E.-U.-20) b. K. Horwath (E.-U.-31), 4-6, 6-2, 6-2 ; 2. M. Navratilova (E.-U.-2) b. L. Bonder (E.-U.-55), 6-1, 6-3 ; Z. Garrison (E.-U.) b. B. Herr (E.-U.), 6-0, 6-4.

DOUBLES MESSIEURS
Seizièmes de finale

Guan-Tarr (Austr.-Afr. S.) b. Botazzi-Viver (It.-Equ.), 6-1, 6-1 ; Viljoen-Visser (Suède-Equ.) b. Kirmayr-Leconte (Br - Fr.), 6-7, 6-3, 6-3 ; Davis-Mayotte (E.-U.) b. Bourne-Hooper (E.-U.), 7-6, 6-2 ; Damiani-Ycaza (Equ.) b. Moretton - Portes (Fr.), 7-5, 6-7, 6-3 ; Birner-Granat (Tch.) b. H. Simonsson-Sundström (Suède), 7-6, 5-7, 6-3.

★ Entre parenthèses, figurent la nationalité et le classement A.T.P. des joueurs ou W.T.A. des joueuses.

LES TROIS SPÉLÉOLOGUES DE LA GROTTE DE LA DIAU RETROUVÉS VIVANTS

(De notre correspondant.)

Annecy. — Les trois spéléologues originaires de Marly (Moselle), qui étaient portés disparus dans la grotte de la Diau, au-dessus d'Annecy (Haute-Savoie) depuis le dimanche 23 mai, ont été retrouvés, samedi 29 mai au matin, sains et saufs, dans l'une des galeries les plus profondes et les plus difficiles d'accès, le « couloir des Grenoblois ». Ils avaient trouvé refuge sur une vire surplombante, à la cote moins 500 mètres, à la suite d'une brusque montée des eaux des rivières souterraines. Les trois hommes, Didier Faust, vingt-deux ans, Pierre Kemps, trente ans, et Didier Belzerguer, trente ans, sont restés à cet endroit pendant six jours.

Après cinq jours de vaines recherches, les sauveteurs, qui avaient prospecté 90 % du site souterrain de la Diau, étaient tentés, vendredi soir, d'abandonner leurs recherches. Mais certains d'entre eux rappelaient que, « même sans vivres, des spéléologues bien entraînés peuvent tenir longtemps ».

Les trois spéléologues sont dans un état de grande faiblesse. Des médecins devaient tenter de les réchauffer et de leur faire reprendre des forces avant d'entreprendre la remontée vers l'entrée du gouffre.

On estime qu'il faudra plusieurs jours avant qu'ils puissent retrouver l'air libre. — C.F.

A LA TÉLÉVISION

SAMEDI 29 MAI

TF 1. — *Résumé* : 22 h 40-23 heures.

DIMANCHE 30 MAI

TF 1. — 15 h 25 (Sports dimanche) *Résumé* : 23 h. 50.

LUNDI 31 MAI

TF 1. — *Direct* : 11 heures-12 h. 25, 13 h 50-18 h. 25 ; *résumé* : 23 h 15-23 h. 40.

CYCLISME. — *L'Italien Contini a gagné, vendredi 28 mai, la treizième étape du tour d'Italie, Campitello - Matese - Pescara. Bernard Hinault est toujours le premier du classement général. Contini occupe la deuxième place à trente et une secondes du Français.*

Choisir le nom de ses enfants

De notre envoyé spécial

Athènes. — En France, lorsqu'une Mlle Leroy épouse un M. Martin, elle devient « Mme Martin ». Si elle le souhaite, et si elle est favorable à une plus grande égalité entre l'homme et la femme, elle peut toutefois continuer à s'appeler Leroy. Ou ajouter son nom à celui de son mari : Leroy-Martin ou Martin-Leroy. L'égalité est complète lorsque le mari décide, à son tour, de porter un de ces noms doubles.

En revanche, la loi ne lui permet pas de choisir le nom de ses enfants. Dernier obstacle juridique aux revendications féministes, cette interdiction, que commentait ainsi Napoléon : « *A qui appartient le fruit ? Au jardinier ou à la terre ?* » est de plus en plus mal acceptée.

Au cours de leur rencontre à Athènes, les ministres de la justice des pays membres du Conseil de l'Europe ont débattu de cette situation.

A dire vrai, la question ne se pose pas de la même manière partout. Dans certains pays, les époux peuvent déclarer au moment de leur mariage que leurs enfants porteront le nom de leur mère. En Espagne et au Portugal, où chacun des parents a deux noms de famille, ils transmettent à leurs enfants le premier nom de famille du père suivi du premier nom de la mère. En Allemagne fédérale, les époux peuvent choisir au moment de leur union un nom « matrimonial ». Ce nom matrimonial, qui peut être celui de la femme ou celui du mari, ou encore un nom composé de leurs deux patronymes, est alors transmis aux enfants. L'égalité est ainsi complète entre les deux époux.

En France, sous l'influence des idées féministes, la question se pose à nouveau et ne suscite de difficulté que pour la transmission du nom aux enfants. Pour celui de la femme, la liberté prévaut, confortée par la loi du 6 fructidor an II, toujours en vigueur : « *Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés par son acte de naissance.* » Malgré l'usage qui veut que la femme mariée porte le nom de son mari, son nom officiel — on l'ignore souvent — reste celui de son père.

Il y a deux ans, cette liberté a été étendue et précisée par une réponse ministérielle à une question écrite. Il en ressort que chaque époux peut « *faire usage pour les actes de la vie courante du nom de son conjoint, soit en le substituant à son propre patronyme, soit en l'y ajoutant* » (*Journal officiel* du 12 novembre 1979).

Droit de regard

Aujourd'hui, le gouvernement souhaite aller plus loin en donnant à l'épouse un droit de regard sur le nom de ses enfants. Une étude est en cours au ministère de la justice, pour savoir si la majorité des Français reste hostile à une modification de la loi, comme l'ont montré des sondages ces dernières années, ou si les idées féministes progressent.

Parmi l'éventail des solutions possibles figure le système envisagé par Mme Françoise Giroud lorsqu'elle était secrétaire d'Etat à la condition féminine. Comme en Espagne, chaque Française porterait un nom double. Lorsqu'un M. Durand-Leroy épouserait une Mlle Dupont-Martin, ils prendraient ensemble et transmettraient à leurs enfants l'un des quatre noms suivants : Durand-Dupont, Leroy-Dupont, Durand-Martin ou Leroy-Martin...

D'autre solutions sont envisageables. A Athènes, le ministre de la justice des Pays-Bas, M. Jacob De Ruiter, chargé de présenter un rapport sur cette question, a préconisé l'adoption du système allemand du nom matrimonial. C'est également la solution qu'avait retenue, en 1978, une proposition de loi du groupe socialiste de l'Assemblée, dont le premier signataire était M. François Autain, aujourd'hui secrétaire d'Etat chargé des immigrés. La question doit encore être débattue entre le ministère de la justice et celui des droits de la femme, mais il n'est pas impossible que ce soit finalement le système auquel le gouvernement se rallierait, s'il choisissait de franchir le pas.

BERTRAND LE GENDRE.

DÉFENSE

La Légion de Calvi rejette les

MÉDECINE

DANS LE VAL-DE-MARNE

Le ministre de la santé a inauguré le nouvel hôpital du Kremlin-Bicêtre

MM. Jack Ralite, ministre de la santé, et Gabriel Pallez, directeur général de l'Assistance publique à Paris, ont inauguré, le vendredi 28 mai, le nouvel hôpital de Bicêtre, construit sur le terrain même de l'ancien établissement au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

Doté de six cent soixante-treize lits, le nouvel hôpital comporte, sur sept niveaux, outre les sections d'hospitalisation proprement dites, un vaste plateau technique comprenant notamment quinze salles d'opération, des équipements de radiologie qui seront prochainement complétés par un scanographe et par diverses structures : endoscopie digestive, laboratoires, urgence, banque du sang, etc. L'hôpital comprend en outre d'importants services de pédiatrie et de néo-natalogie et permettra, grâce à l'ouverture d'une maternité particulièrement équipée, le développement d'une nouvelle discipline : l'endocrinologie de la reproduction.

Au total, a rappelé M. Ralite, le coût de l'opération *« s'élève à près de 400 millions de francs, dont 147 pour l'Etat et 110 pour la Ville de Paris et le département du Val-de-Marne »*.

D'autre part, la modernisation progressive des anciens services de Bicêtre, dont certains sont implantés dans des bâtiments classés monuments historiques, sera poursuivie.

L'ensemble se situe dans le cadre du vaste programme de construction et de modernisation des hôpitaux de l'Assistance publique, qui a en particulier permis au cours des dix années écoulées, de construire les hôpitaux Ambroise-Paré à Boulogne-sur-Seine, Louis-Mourier à Colombes, Antoine-Belcère à Clamart (Hauts-de-Seine), Jean-Verdier à Bondy (Seine-Saint-Denis), Henri-Mondor à Créteil (Val-de-Marne). Ce même programme devrait permettre, d'ici à 1986, dans Paris, de reconstruire ou de moderniser Saint-Antoine, Bichat, Lariboisière et Saint-Louis, et d'engager avant 1989 les travaux de construction de l'hôpital pédiatrique Robert-Debré dans le nord de Paris, ceux d'un hôpital dans le quinzième arrondissement, la reconstruction partielle de Raymond-Poincaré à Garches (Hauts-de-Seine) et la modernisation d'Avicenne à Bobigny (Seine-Saint-Denis). D'importants travaux de restructuration seront engagés dans Paris même, à Cochin, Necker, Claude-Bernard et la Pitié-Salpêtrière.

Enfin, l'Assistance publique continuera de mettre en œuvre sa politique d'implantation dans la capitale, d'établissements de moyen et long séjour.

A LYON

Plan directeur et contrat-programme avec le ministère de la santé pour les hospices civils

De notre correspondant régional

Lyon. — Au cours d'une conférence de presse largement consacrée à la gestion passée des hospices civils de Lyon (« le Monde » du 20 mai), le maire de Lyon, M. Francisque Collomb, a tracé, vendredi 28 mai, les grandes lignes de l'action future du conseil d'administration des H.C.L. qu'il préside. Lyon, selon lui, n'entend pas abandonner sa place particulière dans le système hospitalier français.

« Jalousies parisiennes, règlements de comptes locaux, arrière-pensées électorales » : souvent victimes de *« campagnes de dénigrement »*, les H.C.L. vivraient à nouveau selon M. Collomb un des épisodes traditionnels de leur histoire. Le maire a même ajouté que les attaques contre cette institution *« ne cesseront pas avant mars 1983 »*. Il est cependant resté évasif sur la localisation précise de l'origine de ces attaques « politiques ».

Les perspectives de développement des activités hospitalières lyonnaises sont heureusement plus nettes. M. Collomb a annoncé l'élaboration d'un « plan directeur » dessinant les grandes lignes des H.C.L. à l'horizon 1995. Ce plan *« élaboré en étroite collaboration avec le corps médical vient d'être approuvé par le ministère. C'est une œuvre sans précédent,* a affirmé le maire, *et sans équivalent par la dimension même de l'institution lyonnaise »*.

M. Collomb a aussi annoncé que la signature d'un *« contrat-programme »* est à l'étude entre les H.C.L. et M. Jack Ralite. *« Ce serait le premier contrat de ce type dans le domaine hospitalier qui préciserait pour une période de quatre ou cinq ans la liste des investissements à réaliser. » « Nous en attendons,* a-t-il indiqué, *les effets les plus bénéfiques car il permettra de réguler le rythme des investissements trop longtemps attendus. »*

Le maire a aussi rappelé l'importance des techniques de pointe aux H.C.L. Quant aux effectifs enfin, il est aussi exigeant que les organisations syndicales. Selon lui *« les effectifs devraient être majorés de 10 % à 12 %, ce qui nécessiterait la création de deux mille emplois à mettre en œuvre sur plusieurs années. »* — C.R.

DÉFENSE

La Légion de Calvi rejette les accusations de sévices disciplinaires

De notre correspondant

Bastia. — Le mutisme était de règle au camp des légionnaires du 2e régiment étranger de parachutistes de Calvi (Haute-Corse), après la publication par *le Nouvel Observateur* de l'information selon laquelle une « *maison de tortures* » serait installée dans la caserne Maillebois, située au-dessus de la ville (*le Monde* du 29 mai).

On apprenait pourtant que le caporal Patrick Hubert, vingt-six ans, qui a fait état dans son témoignage de graves sévices dont il aurait été l'objet, était déclaré manquant à l'appel du vendredi 28 mai. MM. Jean-Jacques Magès, vingt-six ans, et Paul Duroque, vingt et un ans, les deux autres caporaux qui ont choisi de rompre le silence et qui demandent la constitution d'une commission d'enquête sur la vie quotidienne du 2e REP, étaient présents, vendredi, au camp Raffalli, où ils ont été entendus à plusieurs reprises par le colonel Michel Guignon, commandant du 2e REP. Celui-ci ne les a pas sanctionnés, conformément aux ordres reçus du ministère de la défense, qui a nommé une commission d'enquête devant se rendre sur place dans les prochains jours.

Le colonel Guignon ne conteste pas l'existence de « locaux disciplinaires » dans les camps Raffalli et Maillebois, qui abritent mille trois cents hommes de son régiment. Mais il rejette les accusations contenues dans le témoignage des trois légionnaires, faisant remarquer que M. Magès s'est rendu pour la dernière fois à Maillebois en 1978 et que M. Duroque n'y est jamais allé. En fait, dans leur récit, les légionnaires ont, semble-t-il, brouillé les pistes en mêlant des incidents survenus il y a quatre ans à d'autres plus récents.

Dans une interview télévisée réalisée par une équipe de FR 3-Corse, qui devait être diffusée régionalement le 29 mai, les trois hommes reviennent sur leurs conditions de vie au camp de Calvi. S'ils se défendent de vouloir remettre en cause la Légion, ils ont décidé, en revanche, de dénoncer la terreur disciplinaire qui, selon eux, est quotidiennement présente et conduit chaque légionnaire à un choix impossible : déserter ou se laisser broyer.

Les méthodes de coercition, principalement imputables à la sécurité militaire chargée du maintien de l'ordre, sont-elles exactement connues de la hiérarchie ? Les trois caporaux s'interrogent. Sur ce point, le colonel Guignon reconnaît qu'il y a pu y avoir « *des excès* », mais il ajoute : « *Chaque fois que je trouve un type qui abuse de ses galons, il est sanctionné par des arrêts de rigueur.* »

DOMINIQUE ANTONI.

● *Deux avions du porte-avions Foch* se sont abîmés en mer jeudi 27 mai au large de Toulon au cours d'un exercice d'entraînement : un Super-Etendard dont le pilote, le lieutenant de vaisseau Armel Saldes, trente-trois ans, a été tué, et un Bréget-Alizé dont les trois occupants sont sains et saufs.

LETTRES

LE CRITIQUE R. M. ALBÉRÈS EST MORT

L'écrivain et critique littéraire René Marill Albérès est mort le 25 mai à Orléans. Il était âgé de soixante et un ans.

[Né le 10 mai 1921, à Perpignan, René Marill Albérès fit ses études au collège de cette ville, puis à l'école Normale supérieure et à la Faculté des lettres de Paris. Agrégé de lettres, il enseigne successivement à l'Institut français de Buenos-Aires, de 1946 à 1954, à celui de Florence, de 1954 à 1962, à l'Université de Fribourg, de 1962 à 1969, puis à l'Université d'Orléans. Parallèlement, René Marill Albérès mène une carrière de journaliste, au *Figaro littéraire*, de 1950 à 1956, à l'hebdomadaire *Arts*, de 1956 à 1960, et aux *Nouvelles littéraires*, où il tenait un feuilleton.

Il a publié de nombreux ouvrages critiques parmi lesquels *Métamorphoses du roman* (1966), *Le roman d'aujourd'hui* (1970) *Littérature horizon 2000* (1974), *le Comique et l'ironie* (1974). Pour son essai intitulé *la Révolte des écrivains d'aujourd'hui*, il a obtenu le prix Sainte Beuve en 1949. On lui doit aussi des romans : *Velleda, le Livre du silence*, etdes nouvelles : *Un parfum de jasmin*. René Marill Albérès était chevalier de la Légion d'honneur.]

ÉDUCATION

L'expérience de la maison-école de His (Haute-Garonne)

Donner confiance

De notre correspondante

Toulouse. — *La maison-école du* Har, à His (Haute-Garonne) sent bon le pain perdu quand la cloche sonne l'heure du goûter. Les trente-cinq petits pensionnaires laissent leurs livres de classe pour s'engouffrer dans la salle à manger familiale ou déguster leurs tartines dans le jardin. Deux instituteurs, Mlle Claudine Palevody et M. Raymond Pradines, vivent tous les jours avec eux leur « projet d'école différente ». Mais le congé qu'ils avaient obtenu de l'éducation nationale se termine. Ils espèrent désormais un statut qui leur permette de continuer leur expérience.

Celle-ci a débuté, il y a sept ans, lorsque M. Pradines a abandonné l'enseignement public pour élever sa petite fille. Il a construit, seul, une grande maison blanche sur un terrain qui lui appartenait, au milieu des bouleaux, sur une colline au pied des Pyrénées. L'Ariège, toute proche, lui a amené ses premiers élèves. Des enfants de hippies retournés à la terre. Trois ans plus tard, Mlle Palevody s'est mise, elle aussi, en congé de l'éducation nationale pour convenance personnelle et a rejoint la petite équipe du Har.

Cette école privée accueille des enfants de cinq à seize ans, du lundi au vendredi. Des enfants pas toujours très heureux chez leurs parents, souvent handicapés d'un retard scolaire, parfois dégoûtés par l'enseignement classique.

Dans cette maison-école, ils suivent le programme traditionnel, apprennent à lire, à compter, à écrire sans faute d'orthographe. Dans la discipline. Ni Summer Hill ni couvent des *Oiseaux*, le Har trouve un juste milieu entre la permissivité et l'autoritarisme. L'internat crée des relations plus profondes entre l'équipe enseignante et les élèves ; ils font leur lit, aident à la cuisine, à l'entretien de la maison. Avec le bus de l'école, ils vont un jour aux Eyzies pour un cours sur la préhistoire. Un autre, dans les théâtres de la région, où ils présentent des spectacles qu'ils ont entièrement réalisés. Leur grande fierté est d'avoir construit les gradins du terrain de sport.

« *La naissance de l'école,* disent les enseignants, *a correspondu à une crise d'adolescence. A présent, elle est arrivée à maturité. Nous essayons de donner aux enfants de solides bases scolaires. Nous souhaitons qu'ils se sentent bien dans leur peau. La lecture, par exemple, est un pouvoir colossal. Ne pas avoir accès aux livres, c'est se priver de multiples domaines de connaissances. Nos élèves fréquentent assidûment la bibliothèque.*

« Tout essayer, tout réussir »

» *Même si nous ne fournissons pas de diplômes aux adolescents qui quittent le Har à seize ans, nous tentons de les convaincre qu'ils peuvent tout essayer et tout réussir dans leur vie d'adulte. Nous voulons leur donner confiance en eux.* »

Les deux instituteurs ne se réclament d'aucune chapelle, d'aucun courant philosophique. Ils mettent en application leurs idées : « *Nous n'aurions pas pu vivre ainsi dans le cadre de l'éducation nationale.* » Leur congé a expiré en octobre dernier. Auparavant, en mars 1981, ils ont demandé la reconnaissance de leur école, mais ils n'ont pas reçu de réponse. Ils aimeraient obtenir un contrat d'association avec l'Etat, ou un statut expérimental qui leur permettrait de rester des fonctionnaires tout en demeurant au Har.

Le 1er mars dernier, M. Georges Picard, inspecteur d'académie adjoint, a visité les installations qu'il a jugées précaires. « *Les conditions de sécurité et de confort ne sont pas assurées,* dit-il, *et il n'est pas juridiquement possible de signer un contrat d'association. Par contre, nous ne sommes pas hostiles à la passation d'un contrat simple* ». D'autre part, ajoute M. Picard, « *ces deux instituteurs n'avaient pas le droit de s'occuper d'un établissement privé puisqu'ils étaient fonctionnaires* ».

Les deux animateurs du Har regrettent de ne pas être reconnus par leurs pairs, mais ont confiance en leur ministre : « *La circulaire cosignée par Mme Nicole Questiaux et M. Alain Savary, datée du 28 janvier 1982, qui préconise l'intégration des enfants inadaptés aux classes normales, nous donne bon espoir. En effet, depuis 1976, nous mêlons des élèves confiées par la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (D.D.A.S.S.) à ceux qui n'ont pas de problèmes. Notre expérience va dans le sens de la politique actuelle.* »

CATHERINE LAURENS.

CARNET

Décès

— Mme Martini, née Gaillier, son épouse,
M. et Mme Jean-Claude Martini, ses enfants, ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René MARTINI,
ingénieur A. et M. et E.S.E.,

survenu le 19 mai 1982, dans sa soixante et onzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

74, rue Fondary,
75015 Paris.
19, rue Leriche,
75015 Paris.

Communications diverses

— La médaille de l'Aéronautique a été remise à M. Marcel Bleustein-Blanchet par le général Broussaud, inspecteur des réserves de l'armée de l'air, au cours du baptême de la promotion 81 des élèves officiers de réserve.

M. Marcel Bleustein-Blanchet a reçu cette haute distinction pour ses états de service civils et militaires ; il s'engagea durant la guerre dans les Forces aériennes françaises libres et effectua ses dernières missions dans les poches de l'Atlantique à Cognac, sous les ordres du général Corniglion-Molinier.

M. Bleustein-Blanchet parraina en juin 1981 la course en avion Air-Transat, Paris-New-York-Paris.

RELIGION

LE VOYAGE DE JEAN-PAUL II EN GRANDE-BRETAGNE

Fierté catholique, attente anglicane

Canterbury. — Deux lignes de force se sont esquissées dès le début du voyage du pape Jean-Paul II en Grande-Bretagne. D'un côté, les deux premiers jours, avec les cérémonies catholique de Westminster et anglicane de Canterbury (dans les cathédrales-mères des deux Eglises), auront marqué cette visite du double sceau de la fierté catholique et de l'ouverture aux anglicans.

Mais la politique n'est jamais longtemps restée absente des cœurs et des esprits, dans le contexte de guerre de ce voyage. « Que Dieu protège notre fils », a déclaré Jean-Paul II à la reine Elizabeth II — allusion au prince Andrew, qui fait partie du corps expéditionnaire britannique aux îles Malouines, — au cours d'un *entretien d'une demi-heure, vendredi 28 mai*. D'autre part, le secrétaire d'Etat au Vatican, Mgr Agostino Casaroli, a été reçu le même jour en audience privée, pendant quarante minutes, par Mme Margaret Thatcher, qui ne rencontrera pas elle-même le pape au cours de sa visite. La substance de cet entretien imprévu n'a pas été divulguée.

De notre envoyé spécial

Les premières paroles prononcées par Jean-Paul II à son arrivée en Grande-Bretagne étaient un appel à la réconciliation — entre classes sociales, entre confessions chrétiennes, mais d'abord entre nations. Après une première allusion transparente, dès l'aéroport de Gatwick, au conflit des îles Malouines, le pape est revenu sur ce sujet à la fin de son homélie à la cathédrale de Westminster, dans un paragraphe ajouté au texte original qu'il avait écrit dans l'avion.

Demandant aux fidèles de prier pour les victimes de la guerre, « *des deux côtés* », ainsi que pour les blessés et leurs familles, Jean-Paul II a poursuivi : « *Je vous demande de joindre vos prières aux miennes à chaque pas de mon voyage pastoral pour trouver une solution pacifique au conflit.* »

Jean-Paul II est revenu une troisième fois sur le conflit des Malouines, dans sa rencontre privée avec les évêques catholiques le vendredi soir. Il les a rassurés, affirmant qu'ils ne sont pas isolés dans leurs efforts pour mettre fin à la guerre, en ajoutant que l'Eglise catholique tout entière les soutient, eux et leurs homologues argentins, dans leurs efforts pour promouvoir la paix.

La gravité de l'heure explique peut-être en partie la sobriété de l'accueil réservé à Jean-Paul II. Un accueil poli, parfois chaleureux, mais rarement enthousiaste. Seule ombre jusqu'à présent : une manifestation à Londres d'une trentaine de protestants venus d'Irlande du Nord ; vingt-cinq d'entre eux, dont un certain nombre de pasteurs, ont été arrêtés.

Même à la cathédrale catholique de Westminster, vendredi 28 mai, le pape a reçu un accueil plus affectueux que triomphal. Dans cet édifice étonnant, où se mêlent le style néo-byzantin et l'ère victorienne, église primatiale, qui symbolise la restauration du catholicisme en 1850, il y avait peu de manifestations extérieures : un seul écusson discret portant les armoiries de Jean-Paul II sur le portail ouest et les drapeaux britannique et pontifical. Mais une grande ferveur religieuse.

Au cours de l'office à Westminster, Jean-Paul II a baptisé et confirmé plusieurs personnes. Chaque étape de son voyage sera centrée sur un des sept sacrements. Cette catéchèse pontificale n'est pourtant pas du goût de tout le monde : on a fait remarquer que l'insistance catholique sur les sept sacrements risque d'être mal vue des protestants, qui n'en reconnaissent que deux.

Cela montre à quel point les sensibilités religieuses sont exacerbées. L'homélie du pape à Westminster a en effet été épluchée par les spécialistes pour y déceler l'attitude de Jean-Paul II envers les anglicans. D'abord, et c'est normal, le pape a insisté sur la fierté catholique.

Il a rappelé que la séquence de la messe de Pentecôte *Veni creator spiritus* fut composée par Stephen Langton, archevêque de Canterbury, alors catholique ; il a chanté les louanges des deux saints catholiques anglais les plus connus, John Fisher, évêque de Rochester, et Thomas More, chancelier du royaume, tous deux martyrisés par Henri VIII. Mais, en faisant allusion à l'envoi à Canterbury de saint Augustin par son prédécesseur le pape Grégoire le Grand pour évangéliser les Anglais, il a fait un geste d'ouverture envers les anglicans.

« *Là* [à Canterbury], a-t-il dit, *tout parle de nos anciennes traditions communes, que nous sommes prêts aujourd'hui à souligner. Moi aussi, je suis prêt à regretter cette longue séparation entre chrétiens, à écouter la prière et le commandement du Seigneur, que nous soyons un à le remercier pour l'inspiration du Saint-Esprit qui nous remplit d'un désir ardent de dépasser nos divisions et d'aspirer à un témoignage commun à notre Seigneur et Sauveur. Mon désir le plus profond, mon espérance et ma prière, est que ma visite puisse servir la cause de l'unité chrétienne.* »

Ce passage a été salué par des applaudissements prolongés. Mais c'est évidemment la rencontre à Canterbury de ce samedi 28 mai entre Jean-Paul II et le docteur Robert Runcie, primat de la communion anglicane, qui constitue le sommet œcuménique du voyage. —

ALAIN WOODROW.

PRESSE

Les actionnaires du « Dauphiné libéré » ont révoqué les représentants de M. Hersant

De notre correspondant

Grenoble. — *L'assemblée générale des actionnaires du* Dauphiné libéré *a révoqué, vendredi 28 mai, trois des cinq membres du directoire du journal : MM. Jacques Hersant, P.-D.G. de* France-Soir, *André Audinot, P.-D.G. du* Figaro, *et Christian Grimaldi, membre du directoire du* Figaro.

Le directoire du *Dauphiné-libéré* a donc retrouvé sa formule primitive avec pour président M. Jean Gallois et M. Paul Dini, directeur général. Quant à l'autre instance dirigeante du journal, le conseil de surveillance, il est présidé par M. Louis Richerot, assisté de deux autres membres qui furent avec lui les fondateurs du journal.

M. Gallois a indiqué vendredi soir que l'entrée d'un éventuel nouveau membre au sein du directoire du *Dauphiné-libéré*, qui aurait pu représenter les banques, n'était pas prévue et qu'il ne fallait pas s'attendre à une modification de la composition du directoire avant plusieurs mois.

M. Gallois a d'autre part précisé que 40 millions de francs seront injectés avant le 30 juin 1982 dans la trésorerie du *Dauphiné-Libéré*, comme le réclamaient les banques. En contrepartie, celles-ci transformeront leurs aides à court. Les 40 millions de francs seront approvisionnés sur un compte courant de la société et ne contribueront donc pas à une augmentation de capital de la S.A. *le Dauphiné-libéré*, comme il avait été initialement prévu.

Avant la tenue vendredi 28 mai de l'assemblée générale de la S.A. *le Dauphiné-libéré*, les trois représentants de M. Robert Hersant, au sein du directoire, ont fait procéder au transfert de quatre actions, propriété de M. Fournier, en faveur de MM. Jacques Hersant, André Audinot, Christian Grimaldi et Robert Hersant. Les deux autres membres du directoire ont fait constater par huissier que cette « manœuvre » était illégale.

Il semble que l'objectif de M. Robert Hersant était de conserver un pied dans *le Dauphiné-libéré*. L'opération, menée vendredi, et qui devrait être attaquée devant les tribunaux, prouve que le patron du *Figaro* n'a pas *« jeté l'éponge »* après les trois premières instances devant les tribunaux, qui furent toutes défavorables à ses intérêts et à ceux de M. Marcel Fournier.

A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du *Dauphiné-libéré*, M. Gallois indiquait toutefois que *« la vie du journal allait être désormais plus paisible »*.

CLAUDE FRANCILLON.

Au Sénat

LE RACHAT DU QUOTIDIEN DE GRENOBLE

M. Badinter, garde des sceaux, a affirmé vendredi au Sénat que le rachat du *Dauphiné libéré* par le groupe Hersant *« avait fait l'objet d'une grande attention du gouvernement »*.

Répondant à une question orale de M. Charles Lederman (P.C., Val-de-Marne), le garde des sceaux a rappelé qu'une information au tribunal de grande instance de Paris *« est en cours. Elle pose des problèmes juridiques complexes,* a-t-il indiqué. *Quant aux nouvelles acquisitions de la société, une enquête a été ouverte le 26 janvier 1982 et pourra donner lieu à poursuites, cela sans que la prescription puisse jouer puisque les délits de l'espèce sont continus »*. M. Badinter a fait remarquer que le tribunal de commerce de Grenoble avait rejeté les requêtes du groupe Hersant : *« La société propriétaire du* Dauphiné libéré, a-t-il dit, *a jusqu'ici fait échec à ce groupe. Dans le présent, il n'est pas possible de dire avec certitude qui détient la majorité du capital du journal. »*

Le Monde

culture

CINÉMA

« Les Fantômes du chapelier »

(Suite de la première page.)

Chabrol, pourtant, n'a pas traité ce sujet à la manière hitchcockienne qu'il affectionne. Il n'a pas non plus tellement cherché à créer l'« atmosphère Simenon », même si la pluie ruisselle comme à La Rochelle, dans la ville bretonne où il a transposé l'intrigue du roman. Il faut se dégager du contexte passionnel de la sélection française du Festival de Cannes, où *les Fantômes du chapelier* fut jugé « indigne » de figurer. Il faut se souvenir que Chabrol a plus d'un tour dans son sac, et un goût profond de la dérision, pour suivre son propos et l'apprécier comme il se doit.

Là où Simenon suggérait peu à peu le vrai secret du chapelier, Chabrol a vendu, tout de suite, la mèche. Labbé a tué sa femme, Mathilde, et l'ombre qu'on aperçoit derrière les rideaux, assise dans un fauteuil de la chambre, est un mannequin. Labbé est fou, mais Chabrol prend parti pour une folie qui place le personnage au-dessus d'une humanité médiocre dont les notables (particulièrement Mario David en commissaire de police) sont les têtes de Turcs, et le minable Kachoudas, à la fois épouvanté et attiré par l'« étrangleur », la victime expiatoire.

La pièce où le chapelier est le seul à entrer sous prétexte d'apporter de la nourriture et des soins à la paralytique est le théâtre d'un règlement de comptes conjugal, repris comme un rituel, chaque jour. Mais, au-*dehors, Labbé fait de Kachoudas, le* spectateur privilégié de sa folie. Devant lui il ne dissimule pas, puisque, socialement, il est le plus fort. Le petit tailleur soupçonne seulement en lui l'étrangleur et ne peut pas agir. Labbé a menacé Kachoudas d'une phrase sibylline, il le nargue, il gesticule sous ses yeux, il affirme sa puissance. Le tailleur est, sans le savoir, le double vivant du mannequin claustré. Ce jeu du chat et de la souris est plus passionnant pour Chabrol que l'enquête sur les raisons des meurtres nocturnes. L'orgueil, l'audace, le cynisme et les démons intérieurs de Labbé placent celui-ci au-dessus de la société provinciale — réduite à des archétypes — dont il fait partie.

Le cinéaste a construit son film (détourné de Simenon, c'est vrai) sur Michel Serrault, acteur extraordinaire, et l'on devine que Chabrol a jubilé en le dirigeant ou en le laissant aller. Meurtrier hors du commun, Serrault prend à son compte et transmet, par une composition exhibitionniste, ironique ou froidement hypocrite, les sarcasmes de Chabrol à l'égard des pantins de la bourgeoisie. Ce n'est pas nouveau, bien sûr, mais le style du film tient à cet « éloge » de la folie bourgeoise poussée jusqu'à la transgression. A la sobriété frileuse de Charles Aznavour, broyé pour s'être mêlé de ce qui ne le regardait pas et dont la mort est dérisoire, s'oppose l'envahissante présence de Serrault, allant jusqu'à bout des pulsions de Labbé. Les autres interprètes ne sont que des pions sur l'échiquier de Chabrol.

JACQUES SICLIER.

FORMES

Confrontés à l'absolu

Du Salon des Réalités nouvelles (1), qui pèche plutôt par la surabondance d'envois de qualité finissant par se nuire — un talent peut en cacher un autre, — on retiendra ici les hommages rendus aux confrères disparus : Marcelle Cahn, curieusement révélée aux plus jeunes, Madeleine Grenier, jusqu'à la fin « confrontée à l'absolu », Roger Chastel, Jean Legros, Karl-Jean Longuet, et enfin Jean M. Signovert, qui avait créé la section de gravure de ce Salon, trente-sixième du nom.

Taï-Coat ne dételle pas. Après cinquante-six ans au moins de travail et de mues profondes, il persiste à coller à la terre et à la transcender. *« Cette terre lourde, légère, foncée, claire, tendue ou s'affaissant, il me la faut comprendre, là est le mystère de la peinture »*, écrivait-il. Devant un tel aveu, toute glose paraît superflue. Oui, dans la dernière moisson de ses toiles (2), les étendues monochromes, où l'on sent gonfler l'impatience d'un feu intérieur prêt à émerger, se suivent sans se ressembler. Elles ne sont reconnaissables que pour qui en éprouve à l'unisson la vibration spirituelle. Marron, moutarde, bleu nuit, « dans l'incarnat », et cette marée flavescente d'un champ de colza *(Vient mai)*, *elles escortent la marche des heures* et des saisons *(Matin, Tombée de jour, Proche hiver* : aucun titre n'est gratuit). Et localisées ailleurs, au-delà de l'accident qui les vit naître : *Carrière (s), Paroi, Vers Dieulefit, Vers Pruinas* (chez André du Bouchet), un accident qui, pourtant, en est inséparable.

Après ce peintre de première grandeur, allons-nous aborder les rivages des apparences avec des œuvres plus chatoyantes ? Des simulacres. Johnny Friedlaender ne se soucie guère, lui qui, il y a quelque deux ans, illustrant les *Illuminations* d'Arthur Rimbaud, toujours visibles ici (3), en avait « fixé les vertiges » ; lui qui a, pour ainsi dire, tenté de voir l'invisible avec l'œil du poète. Une fois de plus, Friedlaender, un des maîtres de l'estampe contemporaine, nous enchante avec l'art somptueux et raffiné de ses gravures, où il met un métier confirmé (eau-forte, aquatinte, technique mixte...) au service d'une inspiration sans cesse renouvelée. Aussi bien dans les petits formats *(Herbes et petites fleurs)*, que dans les plus grands *(Le Vert, Dans le cercle, L'ombre* et son semis de points rouges), formes et couleurs s'épousent, se fondent, vives ou en subtils dégradés, oscillant entre l'éclat et la nuance. En plein rêve.

Camille Durez ne s'était encore pas risquée à affronter seule le public. C'est fait (4). Une bouffée de fraîcheur émane de ses peintures, qui toutes, on en est convaincu, ont été engendrées dans la joie. Si elle sait peindre, si elle sait pertinemment poser une couleur, planter un décor, équilibrer une composition, sans doute est-elle allée à bonne école. Elle peint sans prétention ce qu'elle voit, comme elle voit : ce qui meuble son univers quotidien, intra — et extra — muros.

Iris, dahlias, nymphéas, azalées, tulipes, roseraie..., toute l'explosion florale de Bagatelle, on la retrouve transfigurée par Jean Dubreuil, quasiment sur place, dans la première salle du Trianon, qu'il est grand temps d'honorer d'une tardive visite (5). Sorte d'osmose entre la nature et la peinture, une nature que Jean Dubreuil — cet artiste à contre-courant peint toujours sur le motif — exige comme tremplin. Dans les autres salles, c'est l'invasion du monde entier : étang de Lavaud, bords de l'Aisne, Irlande, côte Sauvage, soleil d'hiver à Deauville, déferlement du champ d'orge ou des toits de Paris, etc. Prétexte seulement aux noces de la lumière et de la couleur, aussi fluides l'une que l'autre.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Centre d'art de la rive gauche, 8, rue de Nesle.
(2) *Clivages, 46, rue de l'Université.*
(3) Galerie de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse.
(4) La Galerie, 67, rue Saint-André-des-Arts.
(5) Trianon de Bagatelle.

BEAUX-ARTS

LE DÉPART DE M. JEAN MUSY

Un choix d'étudiant

M. François Wehrlin a été nommé directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), en remplacement de M. Jean Musy, qui occupait ce poste depuis 1978 *(le Monde* du 28 mai).

Jean Musy tombe, renvoyé. Sur ses qualités, il n'y a pas à revenir *(le Monde* du 26 mai). Sinon pour rappeler qu'il était homme de caractère et que, bien que peu suspect de gauchisme, *nommé par le gouvernement* précédent, il n'avait bénéficié ni d'un grand soutien ni des faveurs du ministère de la culture et de la communication d'alors. Il n'y a pas davantage à mettre en cause les compétences de son successeur, François Wehrlin, sinon pour souligner qu'il bénéficiera d'entrée de jeu de locaux libérés, restaurés, rénovés, d'une infrastructure prestigieuse à nouveau, dont le défenseur n'aura guère eu le temps d'être l'utilisateur. De l'ordre aussi a commencé d'être mis dans les archives des Beaux-Arts, et ses trésors les plus précieux sont désormais normalement protégés : il ne sera pas difficile d'infléchir la « politique » de l'école.

Jean Musy « tombe » alors que l'Exposition Paris-Rome-Athènes vient de s'ouvrir avec le succès que l'on sait, et cette chute fait du bruit. L'opposition et la presse d'opposition ont beau jeu de s'emparer de ce départ : ainsi Pierre Charpy, dans *la Lettre de la Nation*, qui peut opposer l'« intolérance », dont le départ de Jean Musy paraît être la marque, à la « faiblesse » dont l'Etat ferait preuve dans d'autres domaines. Beau jeu puisque le service compétent du ministère de la culture semble se comporter, avec la brutalité qu'on reprochait précisément aux gérants des deniers culturels avant le 10 mai.

Mépris et brutalité puisque, dans la « réflexion » apparemment conduite sur l'avenir de l'Ecole des beaux-arts, M. Claude Mollard, délégué à la création et aux métiers artistiques, et son équipe n'ont pas cru devoir demander son opinion à celui qui la gérait depuis plusieurs années, comme on estimait ne pas devoir répondre à ses lettres. Il est vrai que, deux jours avant l'annonce du départ de M. Jean Musy, on nous disait au ministère qu'une telle mesure n'était pas imminente, que rien n'était fixé...

En matière d'arts plastiques, plus particulièrement d'architecture et de patrimoine, c'est une erreur de croire qu'il puisse y avoir une qualité de gauche et une qualité de droite. Confondre, en 1982, querelles d'écoles et politique culturelle, c'est entrer dans le triste jeu des chapelles, faire celui aussi d'académismes petits. Ce sont là des domaines où les bons spécialistes ne sont pas légion, où la qualité passe par la durée (si elle a des allures de lenteur), où les bonnes têtes sont parfois graves et chenues. La poussière des archives ni la fraîcheur du béton, pas plus que la vivacité nouvelle ou restaurée de peintures ne peuvent s'accommoder d'une tutelle qui ferait des choix d'étudiant. Les champs de la culture ne suivent pas tous le même rythme, comme la culture, — le ministère doit s'en apercevoir, — n'a pas la même vitesse que d'autres domaines à charge de l'Etat. Si tel ou tel de ses services devait devenir le partisan de tel ou tel courant, de telle ou telle école, de telle ou telle chapelle, sous prétexte de rapidité d'exécution ou de jeunesse, le ministère, malgré l'aura de son ministre, faillirait à son rôle.

FRÉDÉRIC EDELMAN.

THÉATRE

« LES PHÉNICIENNES » A STRASBOURG

Le destin revu et corrigé

Michel Deutsch et Philippe Lacoue-Labarthe, en montant *les Phéniciennes*, d'Euripide, ont mis, si l'on peut dire, une dernière main à leur ouvrage, cette recherche unique sur la tragédie : une exploration qui fera date et servira à bien d'autres (1). Entreprise en 1978, leur adaptation au français de l'*Antigone* de Sophocle, telle que l'avait traduit Holderlin, trouva d'abord sa place à travers les étages désolés d'un ancien entrepôt d'armes incendié. Quelques mois plus tard, il en proposait une deuxième version, donnée celle-là à l'horizontale, au bord d'un canal, entre les murs de briques d'un hangar à péniches désaffecté ouvert sur un paysage de tranquille faubourg. Ils restaient dans les deux cas en extérieurs, avec la nostalgie pour cadre.

Puis, cette année, Euripide. Comme si la boucle était bouclée, Deutsch et Lacoue-Labarthe ont réintégré la salle à l'italienne du Théâtre national de Strasbourg. La ruine est désormais décor. Un décor signé Jean Haas : il leur a construit sur le plateau un petit temple, pareil avec ses cariatides attaquées par l'usure à celui de l'Erekteion qui jouxte l'Acropole. Le vestige est encerclé par un de ces échafaudages utilisés par les restaurateurs de monuments. La nature, autour, où se dessinent les restes d'un théâtre antique, s'affirme en carton-pâte. Et le regard est arrêté, au fond, par le mur aveugle du théâtre laissé à nu. Rempart de brique, infranchissable frontière. Cette fois, on est « dedans » : dans les parois du spectacle.

Euripide, lorsqu'il écrit *les Phéniciennes* vers la fin du cinquième siècle, observe déjà en historien critique. Mis à l'écart pour complicité avec les sophistes, il dispose du recul suffisant pour établir un constat : la guerre du Péloponnèse — conflit d'hégémonies politiques, d'un type nouveau — a mis fin à la démocratie grecque, à l'ordre d'un monde habité et réglé par les dDieux. Et, comme si la légende elle-même n'avait plus à tenir debout ni les mythes à garder leur cohérence, Euripide affabule. Il déboulonne la tragédie pour mieux prouver qu'elle n'a plus cours. Il travestit Eschyle et Sophocle, prend des éléments chez l'un et chez l'autre, recompose son propre puzzle.

Ici, Jocaste ne s'est pas pendue en apprenant que son époux Œdipe est son fils ; elle prend part au déroulement inéluctable de la catastrophe et ne se suicidera qu'en toute fin, après avoir assisté, impuissante, au combat fratricide d'Etéocle et de Polynice, ses enfants. L'auteur a aussi imaginé de toutes pièces le sacrifice de Ménécée, fils de Créon, imposé pour le salut de la cité par un devin qui en rajoute. Enfin, Antigone ne mourra pas de résister à la volonté de Créon, mais on la verra partir, dans le rôle de bâton de vieillesse, au bras d'Œdipe aveugle, car son père lui aussi attend la consommation de tous les désastres avant de quitter Thèbes, sa retraite désespérée, et la scène. On voit mal cet impotent quasi muet — transformé à Strasbourg en énorme créature de Frankenstein — parvenir même jusqu'à Colone, mais Antigone, elle, n'a pas l'air d'en douter.

C'est Patricia Psaltopoulos, une jeune, très jeune comédienne venue de Lyon, qui a pris la robe safran d'Antigone et la charge d'un destin revu et corrigé. Sa présence formidable d'inattendu — une intensité presque adolescente — n'est pas la seule des belles solennités du spectacle mais la plus surprenante. Michèle Foucher, comme les fois précédentes, apporte à la tragédie sa chimie propre, mais elle a été ici, au contraire, transformée en « ancienne » : dans le rôle de Jocaste, le crâne rasé sous sa cape obscure, et sur les épaules le poids des fatalités de sa terre, elle sort du temple — des coulisses — ou s'éclipse comme afin de marquer le tempo de cette suite de malheurs obligés. André Wilms, Créon que l'idée du pouvoir ne rassure pas vraiment, a pris lui aussi des allures d'homme dans la force de l'âge, variation qu'il assure en trouvant à sa voix des gravités supplémentaires.

Il y a encore Bernard Freyd — messager par qui les événements du dehors arrivent. Car la plupart des événements ont lieu ailleurs, dans les coulisses. L'action est suspendue à une suite de récits qu'amplifie le chœur des Phéniciennes, ces filles de l'Orient elles-mêmes venues de l'extérieur dont le commentaire semble à la fin — devenu vain — s'évanouir. La traduction du texte, refaite complètement par Claude Doublier et Philippe Lacoue-Labarthe, est de celles qui restituent une poésie, et font jouer les sonorités. Les quelques inserts en grec sont là comme pour démontrer que le ton est juste.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) Un cahier — supplément à la revue *T.N.S.-Actualités* nº 46 — a été publié ; Deutsch et Lacoue-Labarthe y font le point sur Euripide.

DANSE

LE THEATRE DU SILENCE A PARIS

La fuite en avant

Traditionnellement accueilli par Jean Mercure, le Théâtre du silence a présenté les créations récentes d'une compagnie active, sympathique, qui cherche à se renouveler dans une véritable fuite en avant se soldant par environ quarante ballets en dix ans.

Pour y parvenir, Brigitte Lefèvre et Jacques Garnier, transfuges de l'Opéra, n'ont pas hésité, depuis leur installation à La Rochelle, à chercher du côté de la *modern dance* de nouvelles incitations. Mais comme en même temps ils prétendaient ne rien perdre de leur acquis classique, peut-être cette prudence les a-t-elle gênés.

Les ouvrages présentés au Théâtre de Paris souffrent de ce manque de détermination, en particulier *Vous avez dit Bazar ?* de Brigitte Lefèvre, ouvrage ambitieux d'une heure un quart. Le départ est bon, grâce à la participation active de Jean-Pierre Drouet et de Karen Fenn et à l'idée même du ballet qui enchaîne des séquences variées proposées par les danseurs. Le plus réussi est une stylisation de flamenco sur des claquements de mains collectifs. C'est la seule à tenir le rythme. Pour les autres, la chorégraphie se dilue dans des recherches de lumières, d'actions théâtrales, de gags où quelques idées intéressantes (le mouvement de course au ralenti, par exemple) sont exploitées jusqu'à l'usure. Sans peut-être en avoir conscience, Brigitte Lefèvre a perdu la danse de vue ; ce ne sont qu'ébauches de pas sacrifiées au désir de faire joli, de faire drôle.

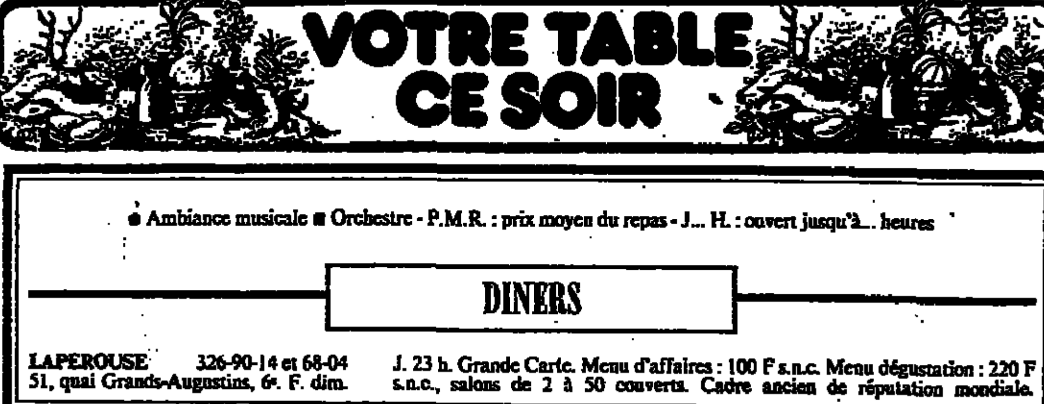
Le Théâtre du silence propose également des ballets composés pour la troupe par des chorégraphes américains de tendance minimaliste. *Pas et par*, de David Gordon et Valda Setterfield, est une suite de tableaux humoristiques sur des associations de mots et l'utilisation de la voix. La gestuelle de Gordon est dangereuse à manier, parce qu'elle repose sur une utilisation théâtrale du quotidien (marche, chute, course). Les danseurs ne s'en tirent pas mal, de même qu'ils se battent bien avec les enchaînements sournois et les énergies contrariées de Robert Kovitch dans *Autostop*.

Brigitte Lefèvre a toujours eu le sens du solo, où elle joue de sa féminité. Dans *Traversée*, elle navigue à vue, adaptant constamment sa danse aux rythmes contrastés de la musique de Philippe Desombes.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de Paris, 20 h. 30, jusqu'au 29 mai.





théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PIP SIMMONS, Bagnolet, Maison pour tous (364-77-18), sam., 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : le Songe d'une nuit d'été (sam., 19 h 30).
Théâtre des Champs-Élysées (723-47-77) : Soirée de ballets (opéra) (sam., 20 h 30).
Comédie-Française (296-10-20) : Marie Tudor (sam., 20 h 30 ; dim., 14 h 30) ; les Femmes savantes (dim., 20 h 30, dern.).
Odéon (325-70-32) : Yvonne, princesse de Bourgogne (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
TEP (797-96-06) : Prométhée, (sam., 20 h 30, dern.).
Centre Pompidou (277-12-33) : Le film d'art en Belgique (sam., dim., 15 h) ; Les collections du musée (sam., dim., 19 h) ; Théâtre : Preparadise sorry now (sam., dim., 20 h 30).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Pablo Milanes, Sylvio Rodriguez (sam., 18 h 30) ; Théâtre du Silence (sam., 20 h 30) ; au Théâtre de Paris.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34) : Phèdre (sam., 20 h 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).
Artistic-Athévains (355-27-10) : Opus 3 (sam. 20 h 30).
Astelle-Théâtre (282-34-31) : Des Fabliaux à Molière (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h).
Athénée (742-67-27) : Le Cahier brûlé (sam. 20 h 30) ; Marie Tudor (sam. 21 h, dernière).
Bouffes-Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Richard II (dim., 15 h 30). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Hello and goodbye (sam., 20 h 30, dernière ; Atelier du Chaudron (328-97-04) : Ballade de la femme-tambour (sam. 20 h 30) ; La création du monde (dim. 16 h).
Centre d'arts celtiques (258-97-62) : Appelez-moi Arthur (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Cité internationale (589-38-69), grand théâtre : Michelet et sa sorcière (sam., 20 h 30) ; Resserre : Le prix Martin (sam., 20 h 30) ; Galerie : Hors jeu (sam. 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h).
Comédie des Champs-Élysées (720-08-24) : l'Escalier (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 17 h et 20 h 30, dim., 15 h 30) ; Mamma Marcia (sam., 18 h 30 et 22 h 30).
Comédie de Paris (281-29-36) : Figaro solo (sam., 18 h 30) Jafabule (sam., 20 h 30) ; Tours d'ivoire (sam. 22 h).
Confluences (387-67-38) : Cour, métrages Koroneos II (sam. 20 h 30).
Dausou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Deux Portes (361-49-92) : la Grosse Bertha (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Escalier d'Or (523-15-10) : Diableries amoureuses (sam., 21 h).
Espace Gaîté (327-95-94) : Zoo story (sam., 19 h, dernière).
Espace Marais (271-10-19) : La Mouette (sam., 20 h 30).
Esplanade Champerret (758-21-34) : Hamlet (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Fontaine (874-74-40) : les Aviateurs (sam., 20 h) ; la Vengeance d'une orpheline russe (sam., 21 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : Koudechapo (sam., 20 h 15) ; le Jour le plus con (sam., 22 h).
Galerie 55 (326-63-51) : Entertaining Mr. Sloane (sam. 20 h 30).
Grand Hall Montorgueil (296-04-06) : Artaud et la peste (sam. 20 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; l'Homme du sous-sol (sam., 22 h 30).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h ; dernière).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : l'Ile des esclaves (sam., 18 h 30) ; le cratère de Chicago ; le Sang des fleurs (sam., 20 h 30) ; Sylvie Joly (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge : Madame Pénélope, première (sam. 18 h 30) ; Un parfum de miel (sam., 20 h 30) ; Une saison en enfer (sam., 22 h 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30) ; le Fétichiste (sam. 21 h).
Maison des Amandiers (366-42-17) : le Double (sam., 21 h, dernière).
Marie Stuart (508-17-80) : Trottoirs (sam., 20 h 30).
Marigny (256-04-41) : Amadeus (sam., 21 h ; dim., 15 h). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., dim., 21 h 15, dim., 15 h 30).
Michodière (742-95-22) : Joyeuses Pâques (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Moderne (874-99-28) : Trio (sam., 20 h 30, dernière).
Montparnasse (320-89-90) : Trahisons (sam., 17 h 30 et 21 h ; dim. 16 h). — Petite salle : le Bleu de l'eau-de-vie (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Qui a peur de Virginia Woolf ? (sam. 20 h 45 ; dim. 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 19 h 15 et 22 h ; dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Poche (548-92-97) : Souvenirs du faucon maltais (sam., 21 h).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charivari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Studio Bertrand (783-64-66) : les Contes de la dame verte (sam., 20 h 30).
Studio des Champs-Élysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30)
Studio Fortune C'est fou (sam. 21 h).
Studio-Théâtre 14 (545-49-77) : l'Air comique (sam., 20 h 30).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (278-10-79) : Jeanne d'Arc au bûcher (sam., 18 h 30) ; L'Écume des jours (sam., 22 h, dim. 17 h).
Temple Sainte Marie (207-27-13) : David, homme de Dieu, roi d'Israël (sam. 21 h).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Chatouille ou la sainte folie inachevée (sam. 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).
Théâtre en Rond (387-88-14) : Demain Jérusalem (sam. 21 h).
Théâtre de l'Épicerie (272-23-41) : l'Amant (sam., 20 h 30 ; sam., dim., 17 h 30).
Théâtre du Lys (327-88-61) : Maldoror (sam., dim., 20 h 30) ; Lovecraft (sam., dim., 22 h 15).
Théâtre du Marais (278-50-27) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre de la Mer (520-74-15) : Voulez-vous jouer avec moi ? (sam., dim., 20 h 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : Drôles de bobines (sam, 20 h 30, dim., 17 h) ; Apprendre à rire sans pleurer (sam. 21 h ; dim. 17 h).
Théâtre des 400 Coups (633-01-21) : la Folie (sam., dim., 20 h) ; Dis, la vague (sam., 21 h) : Escurial (sam., dim., 22 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : Antigone toujours (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; Petite salle : Une femme, Camille Claudel (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47) : Articule (sam., 20 h ; dim., 16 h) ; Gaspard (sam., 22 h).
Tristan Bernard (522-08-40) : les Chaises (sam., 20 h 45, dim. 15).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Théâtre chez Léautaud (sam., 19 h.) ; Tohu Bahut (sam., 20 h 30) ; le Président (sam., 22 h).
Blancs-Manteaux (887-15-84) : Areuh = MC 2 (sam., 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam., 21 h 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h 30 et 24 h). — II : Embrasse-moi idiot (sam., 20 h 15) ; Qui a tué Betty Grandt ? (sam., 21 h 30) ; Comment ça va Zanni ? (sam., 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 21 h 45). — II : Praline et Berlingotte (sam. 20 h 30) ; l'Amour c'est comme un bateau (sam., 21 h 45) ; J'aurais pu être votre fils (sam. 23 h 15).
Café de la Gare (278-52-51) : Les Damnés de la septième planète (sam., dim., 20 h 15) ; le Caméléon d'amour (sam., 22 h 25).
L'Écume (542-71-16) : Ensemble Pro Mamoua (sam. 20 h 30).
L'envol (347-33-06) : C. Camerlynck (sam., dim., 19 h) ; les Voyages déforment les valises (sam., dim., 20 h 45).
Fanal (233-91-17) : Innocentines (sam., 20 h) ; Francis Blanche (sam., 21 h 15).
La Gageure (367-62-45) : R. Padula (sam. 20 h) ; La Garçonne (sam. 21 h) ; la Petite Cuiller (sam., 22 h 15).
Petit Casino (278-36-50) : Donby... be good (sam., 21 h) ; les Bas de Hurleveau (sam., 22 h 30).
Point-Virgule (278-67-03) : Vincent B. ou le navigaterre (sam., 20 h 15) ; Du ronron sur les blinis (sam., 21 h 30). La Soupap (278-27-54) : Pourquoi c'est comme ça (sam., 21 h 30) ; J. Arnulf (sam., 23 h).
Splendid Saint-Martin (208-21-93) : Papy fait de la résistance (sam., 20 h 30) ; Bunny's Bar (sam., 22 h).
Le Tintamarre (887-32-82) : Contre-Jour, (sam., 18 h 30) ; Phèdre (20 h 30) ; L'apprenti fou (sam., 22 h).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : C'est où, les îles Baléares (sam. 20 h 30) ; Boulevard Dimey (sam., 21 h 30) ; Cerise (sam., 22 h 30).
Vieille Grille (707-60-93) : C. Antonini (sam. 21 h) ; Fontaine et Areski (sam. 22 h 30).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Achetez François (sam., 21 h ; dim., 15 h 30 et 21 h).
Deux-Anes (606-10-26) : C'est pas tout rose (sam., 21 h ; dim., 15 h 30 et 21 h).

Le music-hall

Bobino (322-74-84) : Pierre Douglas (sam., 20 h 45, dim., 16 h).
Crypte Sainte-Agnès (296-88-32) : A. Hayatte, P.-J. Buffy (sam., 20 h 45).
Espace-Gaîté (327-95-94) : S. Alaoui (sam., dim., 20 h 30) ; les Babouches font du rock now (sam., dim., 22 h).
Gymnase (246-79-79) : le Grand Orchestre du Splendid (sam., 21 h., dernière).
Olympia (742-25-49) : Pierre Vassiliu (sam. 21 h).
Palais des glaces (607-49-93) : J.-E. Deschamps (sam. 20 h 45, dern.).
Petit Forum (297-53-47) : Bolivia Manta (sam., 20 h 30).
Studio Gabriel (265-58-00) : Ingrid Caven (sam., 21 h).
Théâtre de Paris (280-09-30) : P. Milanes, S. Rodriguez (sam., 18 h 30).
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41) : Horacio Molina (sam., 21 h et 23 h 30 ; dim. 21 h).

La danse

C.I.S.P. Théâtre Paris 12 (343-19-01) : Groupe chorégraphique de la Sorbonne (sam., 20 h 45).
Espace Marais (271-10-19) : Si, trois femmes (sam., 18 h 30).
Palais des Congrès (758-27-78) : Ballet du théâtre Kirov de Leningrad (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30)
Théâtre de Paris (280-09-30) : Ballet-théâtre du Silence (sam., 20 h 30).
Usine Pali-Kao (636-80-32) : Sous-couches (sam., 21 h 30).

Les concerts

Lucernaire : Daval, J.-M. Fonteneau, J. Caranno (sam., 21 h).
Église Saint-Merri : P. Deville, Th. Fèvre (Bach) (sam., 21 h). Quatuor Kohenoff (Bach, Kuhlau) ; 21 h : Ensemble vocal et instrumental « Élans » de Genève, dir. P. Crispini (Honegger) (dim., 16 h).
Lucernaire : M.-Cl. Bantigny, F. Pichon, Fl. Bouchet (Schubert, Mozart, Martinu (sam., dim., 19 h 45).
Sainte-Chapelle : Concert royal, E.-H. Tarr, E. Bolzonello-Zoja (musique italienne, anglaise et espagnole des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles) (sam., dim., 18 h 30 et 21 h).
Église Saint-Louis des Invalides : Chœurs Marienkanterei de Bielefeld (Schutz, Distler, Bach, Brahms) (dim., 17 h).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 29 et dimanche 30 mai

Église Américaine : G. Tonson, H. Miloradovitch, M. Bassett (Arioati, Casadesus, Couperin...) (dim., 18 h).
Église Saint-Germain-des-Prés : H.-J. Knaust (Grigny, Messiaen) (dim., 18 h).
Notre-Dame : J. Betoulières (Muffat, Lanes, Alain) (dim., 17 h 45).
Conciergerie : Ensemble La Maurache (Chansons des XIIIe et XIVe) (dim., 17 h 45).
Chapelle St-Louis de la Salpêtrière : M. Guyard (Bach, Pachelbel, Boivin, Mozart) (dim., 16 h 30).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : L. Bennett (sam., dim., 21 h 30).
Centre culturel Censier (337-93-40) : Trio Butterfly (sam., 21 h).
Chapelle des Lombards (357-24-24) M'Bamina (sam., 22 h, dern.).
Cloître des Lombards (233-54-09) : P. Cooper Band (sam., 22 h 30) ; Azuquita y los salseros (dim., 22 h).
Dunois (584-72-00) : Y. Seffer (sam., 20 h 30).
L'Écume (542-71-16) : P. Mindy, J.-C. Hoaran, A. Vérité, J.-L. Ceddana (sam., 22 h).
Feeling (271-33-41) : Hand Bop Quintet (sam., dim., 22 h).
Gibus (700-78-88) : The flat Tops (sam., 22 h) ; Hors taxes (dim., 22 h).
New Morning (523-51-41) : Manu Dibango (sam., dim., 21 h 45).
Palais des Sports (828-40-90) : Eddy Mitchell (sam. 20 h 30).
Petit Journal (326-28-59) : Swing Combo (sam., 21 h 30).
Petit Opportun (236-01-36) : Trio Arvanitas, P. Caratini (sam., dim., 20 h 30. dern.).
Radio-France, Auditorium 106 : Evan Chandlee Quartet (sam., 18 h 30).
Ranelagh (288-64-44) : Noco Music (sam., 20 h 30).
Slow Club (233-84-30) : R. Franc (sam., 20 h 30, dern.).
Théâtre Noir (797-85-15) : Sextet de M. Lagier (sam., 20 h 30, dim., 17 h).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam. — 15 h : les Araignées, de F. Lang (1er et 2e épisode) ; 19 h : Carte blanche à P. Rissient : la Porte du diable, de A. Mann ; 21 h : l'Arrangement, de E. Kazan ; Dim. — 15 h : l'Amour de Jeanne Ney, de G.W. Pabst ; 17 h : les Quarante-Sept Ronins, de H. Inagaki ; 19 h : Carte blanche à P. Rissient : Wild Company, de L. McCarey ; 21 h : Ferrare, des cinéastes et des films : la Chine, de M. Antonioni.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam. — 15 h : Ferrare, des cinéastes et des films : courts métrages, de F. Vancini et M. Antonioni ; 17 h : Alutami a sognare, de P. Avati ; 19 h : Geneviève, de H. Cornelius ; 21 h : Ferrare, des cinéastes et des films : le Jardin des Finzi Contini, de V. de Sica ; Dim. — 15 h et 17 h : Ferrare, des cinéastes et des films : 15 h : La Casa dalle finestre che ridono, de P. Avati ; 17 h : Le stagioni del nostro amore, de F. Vancini) ; 19 h : The Woman, de Y. Takabayashi ; 21 h : Ferrare, des cinéastes et des films : les Amants diaboliques, de L. Visconti.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic, 8e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
L'ARCHER ET LA SORCIÈRE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f., U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Arg., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE CADEAU (Fr.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
C'EST MA VIE, APRÈS TOUT (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Élysées-Point Show, 8e (225-67-29).
LA CHEVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; H. sp., Ambassade, 8e (359-19-08).
LE CHOC (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98.
CONAN LE BARBARE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-Ital., v.o.) (*) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
DOUX MOMENTS DU PASSÉ (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Colisée, 8e (359-29-46).
EL SALVADOR, UN NOUVEAU VIETNAM (A., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
L'ÉTOILE DU NORD (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LA FAC EN DELIRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnase Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : Élysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).
GUY DE MAUPASSANT (Fr.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08).
L'HOMME ATLANTIQUE (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04). H. Sp.
L'HOMME DE PRAGUE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 6e (225-09-83) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL ÉTAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Fr., Can.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Secrétan, 18e (241-77-99).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Vf : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ;
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Calypso 17e (380-30-11).
MANILLE (Phil., v.o.) : 14—Juillet-Racine, 6e (633-43-71).
MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
MEURTRE AU SOLEIL (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 2e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).
MOSCOU NE CROIT PAS AUX LARMES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
MUEDA, MEMOIRE ET MASSACRE (Por., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
NESTOR BURMA, DÉTECTIVE DE CHOC (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 6e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy Pathé, 16e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
PARSIFAL (Fr.-A.) (v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LES FILMS NOUVEAUX

BRUCE CONTRE-ATTAQUE, film américain d'André Koob. V.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES FANTOMES DU CHAPELIER, film français de Claude Chabrol : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Passy, 14e (288-62-34) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
MISSING (Porté disparu), film américain de Costa-Gavras. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01).
PARTI SANS LAISSER D'ADRESSE, film suisse de Jacqueline Veuve. Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
PASSION, film franco-suisse de Jean-Luc Godard. Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LES TUEURS DE L'ECLIPSE (**), film américain de Ed Hunt. V.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Brés., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f., Français, 9e (770-33-88) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
POLICE FRONTIÈRE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
PRUNE DES BOIS (Belg.) Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
QUEEN LEAR (Suis.) ; Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; Cinoches-St-Germain, 6e (633-10-82).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
RAGTIME (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
REDS (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 6e (225-18-45) ; George V, 8e (562-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 8e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
ROX ET ROUKY (A.) V.f : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paris-Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
SAN CLEMENTE (Fr) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
SKINOUSSA (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
TAXI ZUM KLO (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
T'EMPÊCHES TOUT LE MONDE DE DORMIR (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
THE MAFU CAGE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; St-Séverin, 5e (354-50-91).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (Shoot the Moon) (A.) (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

Les festivals

ALFRED HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), la Loi du silence (sam.) ; Psychose (dim.).
VINGT ANS DE CINÉMA FRANÇAIS A SAUVER DE L'OUBLI : Studio 43, 9e (770-63-40) : Espoir ; l'Étrange M. Victor ; Dernière Jeunesse ; Frederica (sam., dim.) l'Escalier sans fin (dim.).
H. J. SYBERBERG : (v.o.) Action République, 11e (805-51-33) : Ludwig, requiem pour un roi vierge (dim.).

RADIO-TÉLÉVISION

M. B. Schreiner au « Club de la presse des radios libres »
La publicité dans trois ou quatre ans...

Reçu jeudi 27 mai au « Club de la presse des radios libres », une émission créée à l'initiative de Radio-Ivre et retransmise par plusieurs stations de Paris et de province, M. Bernard Schreiner, rapporteur du projet de loi sur l'audiovisuel et représentant du Parlement au sein de la commission Holleaux, a affirmé, à la suite du ministre de la communication (*le Monde* du 27 mai), que l'interdiction de la publicité aux radios libres, motivée par la crainte du gouvernement de causer un grave préjudice à la presse écrite, était une mesure « *transitoire* ».

« *Dans deux ou trois ans, de nouveaux équilibres devraient se mettre en place entre médias* », a-t-il ajouté, les stations issues de journaux n'ayant « *moralement pas le droit* » de recourir au fonds d'expression locale, puisqu'elles bénéficient de la publicité drainée par la presse écrite. Enfin, selon de député socialiste, si la presse écrite souhaite s'attaquer au domaine de la télématique, des câbles, des radios locales, elle devra laisser libre le champ publicitaire local et régional.

● *C'est le 29 juin prochain* que Radio-Vaucluse commencera à émettre depuis ses studios situés dans le centre d'Avignon, a annoncé M. Daniel Hamelin, chargé de mission pour l'élaboration des radios départementales à Radio-France. Placée sous l'autorité de M. Jean-Pierre Auzeil, directeur de la station, elle se compose de Mme Charlotte Latigrat, directrice des programmes, de M. François Cristini, rédacteur en chef, et de huit journalistes, treize animateurs et huit techniciens. Radio-Vaucluse diffusera treize heures trente d'émissions quotidiennes en stéréo sur 100,04 MHz.

De son côté, Fréquence-Nord a fêté, le 19 mai, son deuxième anniversaire. Première en date des stations de province de Radio-France, elle est écoutée quotidiennement, affirme son directeur, M. Jean-Yves Le Huédé, par un million de personnes habitant la région Nord-Pas-de-Calais-Somme.

ANCIENS COMBATTANTS

AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE

L'Association des combattants de l'Union française (anciens d'Indochine, de Madagascar, de Corée, d'Afrique du Nord et des T.O.E.) a tenu son trente et unième congrès national du 21 au 23 mai. Le colonel Jean Gardes, président de l'ACUF, présidait la séance plénière, réunie à Neuilly, qui a adopté une motion générale déclarant notamment :

« *A l'heure où le chef de l'Etat affirme sa volonté de maintenir des relations privilégiées avec l'Afrique, l'Association rappelle sa constante solidarité avec les peuples africains qui ont combattu à nos côtés pour la liberté.*

« *Fidèle à son idéal, elle affirme que le monde est engagé dans un conflit permanent et global dans lequel la France est inévitablement impliquée, et constate l'extension des guerres révolutionnaires sur tous les continents.*

« *Elle dénonce les atteintes permanentes aux libertés fondamentales et la manipulation des esprits par la désinformation.*

« *Elle regrette l'impuissance des nations occidentales à s'unir et à lutter contre toute forme de subversion, en particulier contre le terrorisme international (...)*

« *Renouvelant ses prises de position à Tours en 1981, elle affirme son soutien à notre armée, son opposition aux regrettables célébrations du 19 mars et sa solidarité active à l'égard des peuples cambodgien, laotien et vietnamien.* »

Samedi 29 mai

La disparition de l'actrice Romy Schneider est susceptible d'entraîner des modifications dans les programmes.

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
La mort aux trousses.

21 h 55 Série : Dallas.
Le départ.
J.R. en vendant ses concessions sur les puits asiatiques, ruine ses associés. Bobby dégoûté par les pratiques de son père quitte le ranch. Sue Ellen cesse de boire et Cliff Barne prépare sa vengeance contre... J.R.

22 h 40 Sports : Tennis.
Internationaux de tennis à Roland-Garros (résumé de la journée).

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 25 Sports : Rugby.
Finale du championnat de France : Agen-Bayonne, en direct du parc des Princes.

22 h 5 Téléfilm : AREU = MC2.
De G. Hernandez et M. Moro : réal. M. Sarraut. Avec G. Hernandez, M. Moro, F. Pavy.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 On sort ce soir : Plus on est de foot...
Une émission de M. Sarfati, présentée par Pierre Douglas.
Réal. : H. Carrier.
Sketches, chansons d'Adamo, G. Chelon, J. Danno, etc., autour du football quinze jours avant la Coupe du monde et un téléfilm : la difficulté d'être onze, de A. Quercy, réal. R. Forissier. Avec Y. Barsacq, H. Vallier... (Rediff.).

22 h 35 Journal.

23 h Prélude à la nuit.
Le trio Deslogères interprète « Laïta », de J. Charpentier.

FRANCE-CULTURE

20 h, Carte blanche : Retour au square, de J. Larriaga. Avec : B. Alane, G. Beauvilliers, etc.

20 h 55, Le certificat, de J. Larriaga. Avec Jandeline, M. Lonsdale, M. André H. Courseaux.

21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.

22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné à la Philharmonique de Berlin le 24 juin 1981) ; Ouverture du « Directeur de Théâtre » ; « Concerto nº 27 pour piano et orchestre », de Mozart ; « Ibéria », de Debussy ; « Daphnis et Chloé », de Ravel, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. : Z. Mehta ; sol. : B. Engerer, piano.

22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit, œuvres *de Chopin ; 23 h, Entre guillemets, œuvres de Stravinsky, Chabrier,* Monteverdi, Ravel ; 0 h 5, Poissons d'or ; Œuvres de Bryars.

Dimanche 30 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.

9 h 30 La source de vie.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le jour du Seigneur.

11 h Messe de la Pentecôte.
Célébrée avec la paroisse Saint-Marcel de Paris. Prédication : Père P. Turquais.



12 h Télé-foot.

13 h Journal.

13 h 20 Mise en boîte.

14 h 10 Variétés : Transit.
De P. Sabatier. Spécial Julien Clerc.
Avec Yves Duteil, J.-P. Capdevielle, J.-M. Jarre...

15 h 25 Sports dimanche.
Tennis, en direct de Roland-Garros.

17 h 35 Dessin animé.
La bataille des planètes.

18 h Série : Rebecca.
D'après D. Du Maurier.
Avec J. Brett, J. David, A. Massey, V. Pickles. (Redif.).

19 h Magazine : Pleins feux.
De J. Artur et C. Garbisu.
« Emballage perdu », de V. Feyder, mise en scène de N. Borgeaud ; « Roméo et Juliette », de C. Gounod, mise en scène de G. Lavaudant et « Soirée de ballets », par les étoiles de l'Opéra de Paris ; D. Balavoine au Palais des sports, etc.

19 h 30 Les animaux du monde.
De M. de La Grange et A. Reille.
Le gravelot à bec dévié.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Little Big Man.
Film américain d'A. Penn (1970), avec D. Hoffman, M. Balsam, F. Dunaway, R. Mulligan, A. Eccles, J. Corey.
Un vieillard de cent vingt et un ans raconte à un journaliste la vie aventureuse qu'il a menée dans sa jeunesse. Enfant blanc, enlevé et élevé par les Cheyennes, il fut toujours très proche des Indiens. Fable du souvenir teintée d'ironie, destruction des tabous de la bonne conscience américaine. Arthur Penn s'en est pris au puritanisme, au faux héroïsme (le général Custer est une brute sanglante) et au génocide des tribus indiennes.

22 h 10 Sports dimanche soir.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Cette semaine sur A 2.

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : l'Homme à l'orchidée ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.

17 h 5 Série : Médecins de nuit.
de B. Gridaine, réal. P. Lefebvre. (Redif.)

18 h La chasse au trésor.

19 h Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Francis Perrin.

21 h 40 Document : L'éloge de la nuit ou la lumière noire.
Réal. : F. Bouchet.
Un voyage au bout de la nuit guidé par le docteur Sapir (psychiatre) et les poètes Rilke, Novalis, Baudelaire : a priori *intéressant.*

22 h 25 Série : La vie à vif.
De M. Gosset.
L'ordinateur ou mariez-vous. Comment rompre la solitude Qui sont les clients dans les agences matrimoniales

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Émissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.

13 h Les jeux du dimanche.
A Belfort.

14 h Onze pour une coupe.
Espagne : Barcelone.

14 h 30 Festival du jazz à Antibes.
John Abercrombie Quartet.

15 h 15 Ouvert le dimanche.
Invitée : Régine Crespin.

18 h 15 Feuilleton : Les secrets de la mer Rouge.
D'après H. de Monfreid. Réal. : C. Guillemot et P. Lary. (Redif.). La disparition de Kassim.

18 h 45 Magazine : L'écho des bananes.
Une émission de V. Lamy.
Une séquence vidéo inédite sur Jimi Hendrix ; Le groupe The Cure, Bill Deraine, etc.

19 h 40 Spécial DOM-TOM.

20 h Magazine : Merci, Bernard.
Une émission de J.-M. Ribes.
Humour nouveau, parfois drôle, parfois triste, avec Eva Darlan, Roland Topor, Farid Chopel.

20 h 30 Hommes de trame, hommes de chaînes.
Une émission de J. Vallerant, conservateur du musée dauphinois.
Techniques et multiples facettes du tissage en région lyonnaise : tradition ancestrale et innovation.

21 h 30 Ciné-regards : Courts métrages.
« Ça va comme un lundi », de J.-P. Saune ; « Muse », d'A. Jérôme ; « L'oiseau d'imaginaire », de P. Fellous.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit (Aspects du cinéma italien) : I Tre Volti.
Film italien de Michelangelo Antonioni, Mauro Bolognini et Franco Indova (1964), avec Soraya, I. Davoli, G. Sartarelli, R. Harris, A. Sordi (v.o. sous-titrée.).
Une préface et deux épisodes : la princesse Soraya se prépare à faire du cinéma, puis joue deux rôles : une femme lassée de son amant ne peut renouer avec son mari ; une riche Américaine en voyage à Rome rencontre un « séducteur latin ».
Un inédit qu'on peut voir par curiosité. Ce fut une tentative pour transformer Soraya en star. On remarque surtout sa beauté. Alberto Sordi règne en vedette dans la petite « comédie italienne » réalisée par Franco Indova.

0 h 5 Prélude à la nuit.
Récital de clavecin par E. Chojnacka : « Métamorphoses », de Wazercha.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.

7 h 15, Horizon, magazine religieux.

7 h 40, Chasseurs de son : Les Ménestrandies d'Anjou.

8 h, Orthodoxie : La descente du Saint-Esprit.

8 h 30, Protestantisme.

9 h 10, Ecoute Israël.

9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française de droit humain.

10 h, Messe en la cathédrale de Dijon.

11 h, Regards sur la musique : « Capriccio », de R. Strauss, par l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise. Dir. : K. Böhm.

12 h 5, Allegro.

12 h 45, Knud Viktor : Fresques sonores imaginaires.

14 h, Sons : *Publics, va-et-vient.*

14 h 5, La Comédie-Française présente : « La Devineresse », de Th. Corneille, avec G. Descrières, C. Samie, G. Casile, etc.

16 h 5, Le lyriscope : Aspects du Théâtre Kirov de Leningrad.

17 h 30, Rencontre avec... le professeur J.-P. Escande.

18 h 30, Ma non troppo.

19 h 10, Le cinéma des cinéastes.

20 h, Albatros : Raymond Roussel (2e partie).

20 h 40, Atelier de création radiophonique : « L'opéra de quatre notes », de T. Johnson, avec E. Lublin, A.-M. Holroyd, J.-P. Chevalier, etc.

23 h, Musique de chambre : Schönberg, Tisné, Stravinsky, Martinu, par J.-F. Heisser (piano), E. Balmas (violon), etc.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Œuvres de Sinding, Schytte, Hollander, Dvorak, J. Strauss, Beethoven, Lehar, Heuberger ; Concert de musique viennoise : œuvres de J. Strauss, Lehar...

8 h 2, Cantate : Intégrale des cantates de Bach.

9 h 10, Magazine international.

12 h, 5 Les après-midi de l'orchestre : Les malhériens ; Otto Klemperer ; œuvres de Wagner, Mozart, Beethoven.

14 h 4, D'une oreille l'autre : Œuvres de Zelenka, Haydn, Mahler-Weber, Schönberg, J. Brahms, Schubert, Kurtag, Kodaly.

17 h, Comment l'entendez-vous ? Le ton de sol chez Mozart ; œuvres de Mozart, avec Jean-Paul Aron.

19 h, Jazz : le sextette de P. Briand.

20 h, *Les chants de la terre.*

20 h 30, Concert : (donné à la Philharmonique de Berlin le 20 janvier 1982) : « Premier concerto pour piano et orchestre », de Beethoven ; « Symphonie pathétique », de Tchaïkovski, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. M. Rostropovitch ; sol. M. Perahia, piano.

22 h, La nuit sur France-Musique : Aspects de la musique descriptive : œuvres de Janequin, Penderecki, Henry, Rossini, Haendel, Debussy, R. Strauss ; 0 h 5, Rupture : œuvres de Schubert.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 29 MAI

— *M. Anicet Le Pors,* ministre de la fonction publique et des réformes administratives, est reçu au journal de France-Culture, à 19 heures.

DIMANCHE 30 MAI

— *M. Pierre Dreyfus,* ministre de l'industrie, participe à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L., à 18 h 15.

— *M. Anicet Le Pors,* ministre de la fonction publique et des réformes administratives, est l'invité du « Club de la presse » sur Europe 1, à 19 heures.

LOISIRS
La S.N.C.F. se met au vélo

Avec trente et une gares nouvelles ouvertes en 1982, le service Train + Auto est désormais assuré dans cent soixante-douze gares de la S.N.C.F. Né d'une expérience faire dans quatre gares durant l'été de 1973, ce service a progressivement été étendu de trente-cinq gares en 1974, à cent douze en 1979, à cent vingt et une en 1980, à cent quarante en 1981 pour atteindre cent soixante-douze gares en 1982. Le parc des bicyclettes mises à disposition a lui aussi évolué : de cinq cents en 1975, il passera à près de mille huit cents en 1982 grâce à l'acquisition cette année de six cent vingt unités nouvelles se répartissant en cinq cents bicyclettes du modèle randonneurs (cadre homme et mixte) et cent vingt « Velover » (bicyclette tous chemins « unisexe »).

La tarification basée sur une location à la demi-journée tiendra compte désormais du modèle de la bicyclette louée. Elle sera dégressive pour les locations de longue durée : 25 % de réduction à partir du troisième jour jusqu'au dixième jour et 50 % à partir du onzième jour. Les prix par vélo seront les suivants :

Pour un vélo traditionnel, jusqu'à deux jours : 15 francs pour une demi-journée, 20 francs pour la journée : du troisième au dixième jour : 11 francs pour une demi-journée, 15 francs pour une journée à partir du onzième jour : 8 francs pour une demi-journée, 10 francs pour une journée.

Pour un vélo « randonneur » ou un « Velover », jusqu'à deux jours : 20 francs pour une demi-journée, 25 francs pour une journée ; du troisième au dixième jour : 15 francs pour une demi-journée, 19 francs pour une journée ; à partir du onzième jour : 10 francs pour une demi-journée, 13 francs pour une journée.

La S.N.C.F. recherche actuellement le moyen d'assurer une protection efficace des bicyclettes pendant leur transport en bagages enregistrées. Du 27 mars au 7 juin, onze gares de la S.N.C.F. ont été dotées d'emballages de deux modèles (enveloppe carton et sac-housse plastique) qui sont mis gratuitement à la disposition des voyageurs. Quatre mille emballages ont ainsi été répartis dans ces gares afin de tester leur efficacité. La formule pourrait être généralisée dans le courant du dernier trimestre de 1982.

Enfin, la S.N.C.F. portera cet été à deux mille environ le nombre des trains dans lesquels les voyageurs peuvent transporter gratuitement leur bicyclette comme un bagage à main.

BREF

COLLOQUES

LE FRANÇAIS, LANGUE SCIENTIFIQUE. — L'Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (ANSULF) et le Collège français de rédaction et de communication médicales organisent les 5 et 6 juin, à L'université catholique de Louvain (Bruxelles), un colloque sur la promotion du français comme langue scientifique. Ce colloque, destiné à proposer des mesures concrètes pour la « reconquête » du français dans les sciences, est ouvert à tous ceux — enseignants, étudiants et lycéens — qui s'intéressent à cette question.

★ **Service des relations extérieures U.C.L. Jardin Martin V., 41. 1200 Bruxelles, Belgique. Tél. : (02) 762-34-00, postes 4128 et 4138.**

DEUX ROUES

CONGRÈS CYCLISTE. — Les 19 et 20 juin, la Fédération française des usagers de la bicyclette organise à Srasbourg son assemblée générale et une réunion internationale des mouvements équivalents de R.F.A. (A.D.F.C.), Belgique (GRACQ), Suisse (I.G.-vélo), Hollande (E.N.F.B.), Danemark (D.C.F.), Grande-Bretagne (Cycle Campaign Network), Québec (Le monde à bicyclette). Au programme : échange d'informations sur les actions à mener en faveur des voies cyclables, recommandations aux pouvoirs publics (code de la route) et aux constructeurs (vélos utilitaires).

★ **Fubicy, 4, rue Brûlée, 67000 Strasbourg. Tél. : (88) 32-32-88, le matin.**

EXPOSITIONS

CONTES ET LÉGENDES DE LA MER. — Le ministre de la meraccueillera du 2 au 25 juin une *exposition sur le thème « Contes et légendes de la mer ».* Cinq artistes y présenteront leurs œuvres : Garlonn, peintures ; Marie-Christine Brunelle : aquarelles ; Biwezha : photos ; Yann Le Goarnic, dessins ; Yves Sanson encres. L'exposition, qui se tiendra dans le hall et au premier étage du ministère, 3, place de Fontenoy, 75700 Paris, sera ouverte de 9 h à 19 h du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h le samedi.

FESTIVALS

SPÉLÉOLOGIE. — Le Festival international du film de spéléologie (F.I.F.S.) et la FNAC Sport organisent le samedi 5 juin, de 15 h. à 17 h. 30, un débat sur le thème « Spéléologie et protection des sites souterrains » à l'auditorium de la FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes, 75006 Paris. Cette manifestation débutera par la projection du film d'Alain Baptizet *Moins 1455 m., record du monde* et se terminera par la présentation du cinquième Festival *international du film* de spéléogie qui aura lieu à La Chapelle-en-Vercors du 31 août au 5 septembre.

* **Mme Bernadette Alambert, tél. : 271.71.30**

FÊTES

FLORALIES DE L'AUTHION. — *Pépiniéristes, horticulteurs,* bulbiculteurs, producteurs de semences, fleuristes et établissements d'enseignement horticole présenteront leurs activités et leurs produits au cours des troisièmes Floralies de l'Authion qui se dérouleront du 12 au 20 juin à *Beaufort-en-Vallée,* capitale géographique de cette vallée.

* **B.P. 15, 49250 Beaufort-en-Vallée.**

FORMATION PERMANENTE

ESCRIME ET JUDO. — L'Ecole régionale d'éducateurs sportifs de l'académie de Lille implantée au CREPS de Wattignies organise un stage de trente-trois semaines permettant la préparation au brevet d'Etat d'éducateur sportif (1er degré) dans les disciplines escrime et judo.

★ **CREPS, 11, rue de l'Yser, 59139 Wattignies. Tél. : 95-10-01.**

JEUNESSE

BOURSES « TURBULE ». — *Turbule,* le mensuel de Fleurus-Presse, destiné aux jeunes de plus de quinze ans, distribuera cinq bourses de 2 000 francs chacune, à cinq jeunes ou groupes de jeunes pour leur permettre de réaliser leurs projets de vacances (organisation d'un voyage, animation de jeunes, mise en œuvre d'un chantier, etc.). Les participants devront adresser une présentation écrite de leur projet avant le 17 juin.

★ ***Turbule,* Fleurus-Presse, 31, rue de Fleurus, 75006 Paris.**

VIE QUOTIDIENNE

LE GUIDE PRATIQUE DES FORMALITÉS. — Pour la deuxième année consécutive, Edition nº 1 publie un guide pratique des formalités. Rédigé sous la direction de Guy Thomas et de l'équipe Europa, les diverses démarches à accomplir pour les impôts, le logement, la Sécurité sociale, etc... 478 pages, 59,50 francs.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

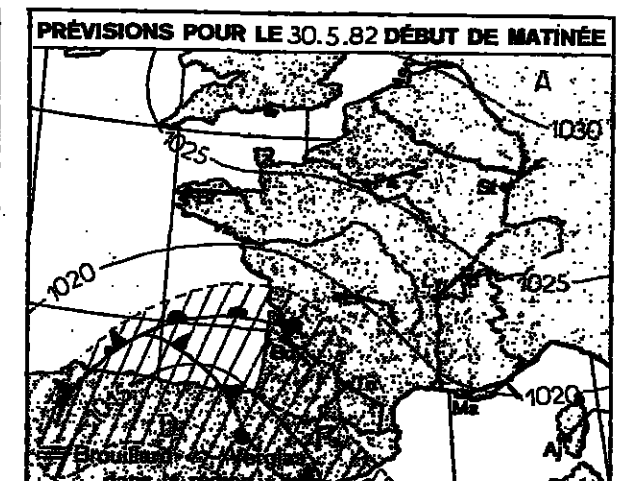
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 29 mai à 0 heure et le dimanche 30 mai à 24 heures :

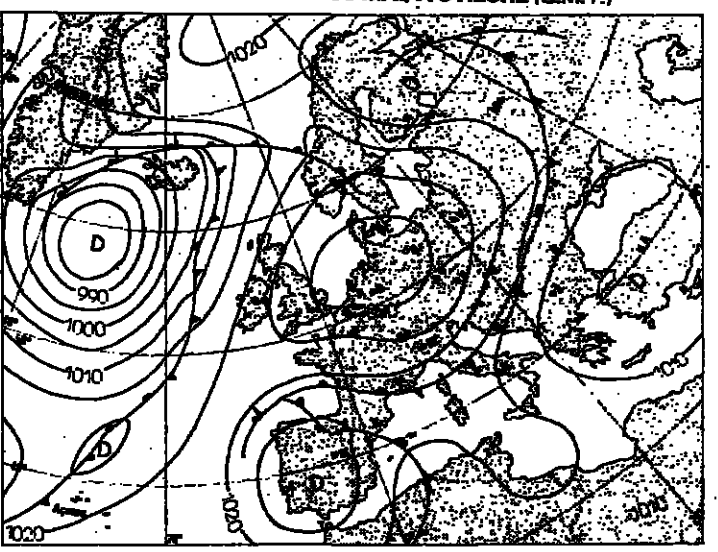
Des conditions anticycloniques favoriseront l'établissement du beau temps, sauf sur les régions occidentales touchées par une zone nuageuse et orageuse venue d'Espagne.

Dimanche, sur le Languedoc et le Roussillon, après dissipation des nuages bas matinaux, le beau temps ensoleillé reviendra. Des nuages élevés gagneront le ciel dans la journée.

Sur l'Aquitaine et les Charentes, le ciel sera très nuageux dès le matin et des brumes locales se seront formées en fin de nuit. Ces nuages gagneront en cours de journée les autres régions du littoral atlantique (Vendée, Anjou et sud de la Bretagne). Sur les régions concernées, les températures minimales seront de 12 degrés à 15 degrés. Dans la journée, le temps sera lourd et des pluies locales se produiront, ainsi que des orages l'après-midi et le soir. Les températures maximales seront de 23 degrés à 25 degrés. Sur toutes les autres régions, la journée sera très ensoleillée et les températures, parties d'un minimum de 8 degrés du Nord-Est au Centre, 14 degrés sur le littoral méditerranéen, 10 degrés ailleurs, monteront rapidement pour atteindre des maximales de 17 degrés à 19 degrés près de la Manche, 26 degrés à 28 degrés sur les régions méditerranéennes et le sud des Alpes, 23 degrés à 25 degrés ailleurs. L'après-midi, des nuages élevés gagneront le nord de la Bretagne, la Touraine, l'ouest du Massif Central et les Pyrénées orientales.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 29 mai à 7 heures, de 1 030,1 millibars, soit 772,6 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 30 MAI, A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 mai ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29 mai) : Ajaccio, 23 et 12 degrés ; Biarritz, 17 et 14 ; Bordeaux, 22 et 15 ; Bourges, 21 et 11 ; Brest, 17 et 8 ; Caen, 16 et 6 ; Cherbourg, 14 et 7 ; Clermont-Ferrand, 19 et 10 ; Dijon, 20 et 11 ; Grenoble, 26 et 13 ; Lille, 19 et 7 ; Lyon, 23 et 10 ; Marseille-Marignane, 28 et 16 ; Nancy, 18 et 8 ; Nantes, 22 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 18 ; Paris-Le Bourget, 20 et 8 ; Pau, 18 et 14 ; Perpignan, 25 et 17 ; Rennes, 19 et 8 ; Strasbourg, 19 et 10 ; Tours, 21 et 10 ; Toulouse, 20 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 16 degrés ; Amsterdam, 18 et 6 ; Athènes, 22 et 15 ; Berlin, 19 et 11 ; Bonn, 18 et 5 ; Bruxelles, 18 et 7 ; Le Caire, 34 et 21 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 18 et 9 ; Dakar, 24 et 20 ; Djerba, 28 et 16 ; Genève, 21 et 12 ; Jérusalem, 24 et 15 ; Lisbonne, 21 et 15 ; Londres, 21 et 9 ; Luxembourg, 18 et 9 ; Madrid, 17 et 12 ; Moscou, 24 et 14 ; Nairobi, 24 et 14 ; New-York, 17 et 13 ; Palma-de-Majorque, 27 et 15 ; Rome, 24 et 14 ; Stockholm, 23 et 9 ; Tunis, 28 et 17 ; Tozeur, 33 et 18.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3199

HORIZONTALEMENT

I. Plus on la pousse, plus elle tire. Creuse la mine, lentement, mais sûrement. — II. Sa richesse ne l'empêche pas de vagabonder. Bien défini. — III. Démonstratif. L'un est répugnant, l'autre séduisant. Anneau d'une chaîne souvent longue, mais non indestructible. — IV. Individus. Crée une association. Produit du plus grand nombre. — V. Manipulée. Un peu de calme. — VI. On ne la voit plus sur les routes maritimes, mais son capitaine les sillonne toujours. Même morte, elle peut être l'objet d'une exécution. — VII. La mer du désespoir. Saillies. Possessif. — VIII. Possessif. Retirées complètement des affaires. Époque pendant laquelle les gens se dorent tout en se désargentant. — IX. Point précis. Copulative. Protection contre les pépins. — X. Pennes capitales pour ceux qui volent. Arme stratégique. Sur quoi tombèrent les Philistins s'attaquant à Samson. — XI. Des skieurs n'hésitent pas à violer sa blancheur. Légume à cosse pour menu peu cossu. Reine sauvée par un dauphin. — XII. Personne ne peut l'ouvrir seul. La proie pour l'ombre. Radical favorable à une politique d'égalité. — XIII. Prince qui prit son père pour un ballot. Support de grève. Bombe ou éclats militaires. — XIV. Recouvrent des personnes refroidies sans les réchauffer pour autant. Battu quand il est cerné. — XV. Une absorption de son blanc est de nature à faire passer le goût du muscadet. Le bouclier du Prince Noir. Des gens la tenant entre leurs mains se demandent comment ils ont pu la perdre.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II												■			
III			■				■								
IV						■						■			
V		■		■							■		■		
VI									■						
VII					■							■			■
VIII	■		■				■					■			
IX							■			■					
X								■					■		
XI		■						■				■			
XII				■						■				■	
XIII					■	■				■					
XIV	■								■					■	
XV							■				■				

VERTICALEMENT

1. Permission dans certaines limites ou débauche en dehors de celles-ci. Région sombre jouxtant une autre très éclairée. — 2. Pèche par négligence. Expression introuvable dans le roman. Danseuse légère. — 3. Démonstratif. Telle une pièce pouvant valoir de nombreux billets. Mot rituel de la couturière et honni de sa cliente. — 4. On le dit plus porté sur la fillette que sur la bouteille. Poche visée par le père de Titus pour remplir les siennes. Noie beaucoup de choses, mais jamais le chagrin. — 5. Oblige à l'emploi du pince-nez, mais pas pour la vue. Huile. Enfermés au cœur de la prison. — 6. forme d'avoir. Vieux chapeaux pointus. Note. — 7. Possessif. Pilastre. Bande à part. — 8. Même analphabète, elle ne peut vivre sans lire. N'a pas d'attirance marquée pour les vieux bouquins. — 9. Adélaïde ou Constance, quand ce n'est pas Florence. Qui ont franchi les limites de la réserve. — 10. Ne travaille qu'avec un régime basé sur du vent. Témoin d'une haute et lointaine civilisation. Alternative. — 11. Dément. Expédie d'une manière expéditive. — 12. Copulative. Tête de bétail. Impératif d'auxiliaire. — 13. Tel un don en nature. Pratiquer. Exécute à la manière des chasseurs de l'Engadine. — 14. Tendre ou douloureux aveu. — 15. Courte paille. Sorte de chasse d'eau.

Solution du problème n° 3198

Horizontalement

I. Vidangeur. — II. Ecolier. — III. Nice. Niel. — IV. Tâtée. — V. Ste. In. — VI. Doucement. — VII. Errements. — VIII. M. S. Ente. — IX. IE. Eure. — X. Fleur. — XI. Osée. Reps.

Verticalement

1. Vénus de Milo. — 2. Ici. Torse. — 3. Docteur. FE. — 4. Aléa. Ce. Blé. — 5. Ni. Thème. — 6. Gêne. Meneur. — 7. Erié. Enture. — 8. Inter. — 9. Relents. Ers.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 29 mai 1982 :

DES DÉCRETS

- Pris pour l'application des articles 4 et 5 de l'ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers en ce qui concerne l'admission sur le territoire français.
- Abrogeant et modifiant diverses dispositions relatives au séjour des étrangers en France
- Portant publication des amendements aux annexes A et B à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (A.D.R.).

PARIS EN VISITES

MARDI 1er JUIN

« L'Opéra », 13 h 15, hall d'honneur, Mme Allaz.

« Manufacture des Gobelins », *14 h 30, 42, avenue des Gobelins,* Mme Hulot.

« Chapelle de l'abbaye de Penthemont », 15 h, 106, rue de Grenelle, Mme Bouquet des Chaux.

« Bibliothèque Nationale », 15 h, 58, rue de Richelieu, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Maison de Balzac », 15 h, 47, rue Raynouard (Approche de l'art).

« Salons de l'Hôtel-de-Ville », 14 h 30, devant la poste (Connaissance d'ici et d'ailleurs ».

« Centre Beaubourg et Saint-Merri », 15 h, 78, rue Saint-Martin (Paris et son histoire).

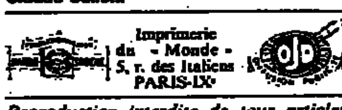
« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, 2, rue Mabillon (Le Vieux Paris).

CONFERENCES

20 h 30 : 26, rue Bergère, M. J. Dubuis : « Les sources et les différents systèmes de la qabal » (L'Homme et la connaissance).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

ÉQUIPEMENT

Le réseau national de vidéotex sera mis en service en octobre prochain

Le réseau Télétel national de vidéotex sera mis en service en octobre prochain, ont annoncé le 28 mai les responsables de la direction générale des télécommunications (D.G.T.) qui avait réuni à Paris plusieurs centaines de professionnels intéressés.

Cette mise en service, destinée à appuyer la nouvelle priorité donnée, depuis le changement de majorité, aux applications professionnelles et collectives de la télématique, présente un double aspect :

1° A partir d'octobre, des terminaux Télétel bas de gamme (les « minitel ») seront disponibles en location, pour 70 francs par mois, dans l'ensemble des agences commerciales des télécommunications et des téléboutiques, sous un délai d'attente maximum de trois semaines. Les terminaux pourront, éventuellement, être loués par un tiers, par exemple par un fournisseur d'informations désirant équiper lui-même ses clients. Dans les zones géographiques où l'annuaire téléphonique électronique va être mis en place, le coût de location du terminal est inclus dans l'abonnement téléphonique normal ;

2° Parallèlement va être mis en service, sur l'ensemble du territoire, le réseau de vidéotex proprement dit qui trouvera sa place entre le réseau téléphonique, les terminaux Télétel et le réseau public de transmission des données Transpac, sur lequel pourront être connectés les ordinateurs « serveurs » des fournisseurs de service et d'information.

Ce dispositif permettra à l'utilisateur, détenteur d'un terminal Télétel loué aux P.T.T., ou directement acquis auprès de constructeurs (1), de dialoguer avec un ordinateur. L'utilisateur n'aura à payer en coûts de communication qu'une taxe de base correspondant à la liaison avec un point d'accès local (sur l'ensemble du territoire par un numéro de téléphone unique).

Le fournisseur de services, de son côté, supportera les coûts totaux de télécommunication qui, du fait du transit par Transpac, sont indépendants de la distance. Ces coûts s'établiront à 14 centimes hors taxes par minute de communication, plus 6,6 centimes hors taxes pour un millier de caractères (un millier de caractères équivalant à un écran vidéotex). Dans les années qui viennent, ce système de paiement par l'appelé laissera progressivement place à un système de paiement par l'appelant.

D'une manière générale, la D.G.T. n'entend pas intervenir pour la taxation des services proprement dits. M. Henrot, directeur des affaires commerciales et télématiques à la D.G.T., a toutefois indiqué que, dans une période intermédiaire, et en attendant la généralisation des systèmes de paiement du type « carte à mémoire », la D.G.T. sera sans doute amenée, à la demande de certains prestataires d'informations, à faciliter la solution des problèmes de facturation en « faisant tourner » le compteur téléphonique de l'usager.

Les responsables de la D.G.T. soulignent que le réseau de vidéotex qui offrira, à la fin de cette année, mille accès simultanés, permet des liaisons téléinformatiques « *simples, normalisées et très bon marché* ». L'administration estime qu'en plus *des terminaux fournis dans* le cadre de l'annuaire téléphonique, elle installera d'ici à la fin de l'année environ 20 000 et, d'ici à 1983, de 80 000 à 100 000 minitel.

XAVIER WEEGER.

(1) Plusieurs constructeurs offriront des appareils plus perfectionnés que le minitel ; certains micro-ordinateurs peuvent déjà jouer le rôle de terminaux Télétel.

● *Nominations à l'Institut du transport aérien.* M. Serge Gross deviendra directeur général de l'Institut du transport aérien à partir du 1er juillet 1982. Il remplacera M. Geo Besse. En outre, trois nouvelles personnalités ont été nommées au conseil d'administration de l'institut, centre de recherche international sur les transports aériens : MM. Daniel Tenenbaum, nouveau directeur général de l'aviation civile française, Salim Salaam, secrétaire général de l'A.O.C., Semeret Medhane, secrétaire général de l'AGRAA (African Airlines Association). L'assemblée générale de l'ITA rassemble plus de soixante-dix pays.

● *Pour la culture basque.* — Après l'annonce de la création d'une mission interministérielle chargée d'examiner des mesures propres au Pays basque (*le Monde* du 25 mai) le ministère de la culture nous signale que cette mission comporte un représentant de ce ministère : M. Michel Ricard.

FRANÇAIS CONTRE CANADIENS A NEW-YORK

Bataille pour un métro

Contre toute attente, les fabricants français de matériel ferroviaire viennent de se faire préférer leurs concurrents canadiens pour la fourniture au New-York Metropolitan Transit Authority (M.T.A.) de huit cent vingt-cinq voitures pour le réseau urbain et suburbain de la ville (*le Monde* du 22 mai), le plus important contrat jamais signé en Amérique du Nord par une régie de transports en commun.

Jusqu'au dernier instant, les négociateurs de Francorail ont manifesté un certain optimisme raisonné. Leurs propositions n'étaient pas fondamentalement différentes de celles de la société québécoise Bombardier. Techniquement, le matériel français se révélait même légèrement supérieur ; il avait en tout cas la préférence des techniciens du M.T.A. Il avait l'avantage de pouvoir être livré rapidement. Les deux concurrents offraient des prix de départ sensiblement équivalents, aux alentours de 4 milliards de francs. Quant aux conditions de paiement, elles ne présentaient guère de différence : on dit même que — une fois n'est pas coutume — les autorités financières françaises avaient donné un bon « coup de pouce » aux industriels en mettant à leur disposition des montages financiers particulièrment alléchants.

Bombardier l'a, malgré tout, emporté en « cassant » ses prix dans des proportions telles que les industriels français ne pouvaient pas suivre sans mettre leurs finances en péril — l'écart final n'étant malgré tout que de 1,35 %. Nul ne veut connaître les mésaventures de la Franco-Belge. De plus, le concurrent canadien a offert une part de travail plus importante à l'industrie américaine dans la réalisation du programme. Bombardier, qui exploite une licence Kawasaki, produira une partie des pièces dans ses usines québécoises, mais une part non négligeable de la production pourrait intéresser des firmes de la région de New-York, l'assemblage des caisses se faisant dans le Vermont, à Barre. Ces propositions ne peuvent que séduire le président du M.T.A., auquel on prête des ambitions électorales dans la ville de New-York. Il semble aussi que le volume des compensations offertes par le constructeur canadien soit plus important que celui que proposait Francorail, qui voulait confier une partie du travail à Budd, une entreprise spécialisée installée à Detroit (Michigan), mais contrôlée par des capitaux ouest-allemands. Budd a, au demeurant, attaqué Bombardier en justice pour violation des accords du GATT.

Il reste maintenant pour les Français à digérer cet échec. Les pouvoirs publics ne doivent pas prétexter ce revers pour renoncer à soutenir aussi énergiquement qu'ils viennent de le faire leurs industriels sur un marché international implacable. Et Francorail doit à toute force conquérir d'autres marchés pour faire oublier que celui-ci eût procuré du travail à cinq mille ouvriers pendant deux ans...

JAMES SARAZIN.

Faits et projets

ACCORD SUR LES SALAIRES ET LES CONGÉS DANS LA MARINE MARCHANDE

Les organisations syndicales représentatives des marins et officiers et le comité des armateurs sont parvenus le 28 mai à un accord sur le temps de travail, annonce le ministère de la mer.

Cet accord qui écarte la menace d'une grève dans la marine marchande intervient après des négociations tripartites entre le ministère de la mer, les armateurs et les organisations syndicales de marins et d'officiers (C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C.). Il prévoit un jour de congé supplémentaire par mois d'embarquement pour les marins et les officiers, à l'exception du secteur du transport pétrolier (trois quarts de journée supplémentaires de congé).

A partir du 1er juin, ajoute le communiqué de M. Louis Le Pensec, les congés et repos sont portés par mois d'embarquement à 17,75 jours pour les équipages de bateaux naviguant au long cours et à 16,75 jours pour les caboteurs pétroliers.

Les salaires sont en outre majorés de 6 % à partir de la même date.

LES STOCKAGES DE GAZ EN LOIR-ET-CHER

Trois mois après avoir abandonné, en raison de la mauvaise qualité du terrain, ses projets de stockage de gaz sous la massif forestier de Marchenoir (Loir-et-Cher), Gaz de France va entreprendre de nouvelles recherches dans ce département, qui dipose déjà à Chémery de l'un des plus grands réservoirs de gaz d'Europe (3 milliards de mètres cubes).

Des recherches et des forages vont être effectuées, d'une part en Sologne, d'autre part, dans la vallée du Cher, à la limite du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

Gaz de France, qui a déjà tenu deux réunions d'information pour les élus locaux, a promis que cette information continuerait auprès de l'ensemble de la population au fur et à mesure de l'avancement des recherches. — *(Corresp.)*

● *Porte de Versailles : les nuisances des expositions.* — Des riverains du Parc des Expositions de la porte de Versailles se sont groupés au sein d'une association pour : « *Faire prendre conscience à la Direction du Parc et aux autorités publiques qu'il est urgent et nécessaire de faire appliquer certains arrêtés municipaux non respectés et de trouver des solutions pour assurer la sécurité et la tranquillité des riverains* ».

2, rue Claude-Matrat, 92130, Issy-les-Moulineaux.

1er JUIN : HAUSSE DES TARIFS POSTAUX

Le *Journal officiel* du 28 mai publie les décrets portant relèvement des tarifs postaux. Au 1er juin, le tarif de la lettre de moins de 20 grammes sera porté a 1,80 F. Celui du pli non urgent est fixé à 1,60 F. La hausse moyenne, qui est de 13 %, s'applique aussi aux autres prestations, telles que paquets postaux, services financiers (mandats), et aux surtaxes aériennes.

Voici quelques exemples du nouveau tarif :

1°) régime intérieur : pli non urgent, 1,60 F ; lettre recommandée, 12,20 F ; paquet poste de 1 kilogramme, 12,10 F.

2°) régime international : lettre de moins de 20 grammes, 2,60 F ; petit paquet de 1 kilogramme, 14,20 F.

Le ministère des P.T.T. rappelle que, depuis le 15 mai 1978, date à laquelle le timbre est passé à 1,20 F, le tarif de la lettre n'a augmenté que de 50 %, alors que les prix à la consommation ont augmenté, depuis lors, de 61 % et ceux des services de 62 %.

CORRESPONDANCE

Marée noire et boues rouges

*Dans l'article relatant l'ouverture à Chicago du procès consécutif à la marée noire due au naufrage de l'*Amoco-Cadiz, (le Monde *du 4 mai) nous faisions allusion à un autre procès international opposant les pêcheurs corses à la société italienne Montedison accusée de déverser des boues rouges en Méditerranée. Me Jean-Paul Karsenty, avocat en France de la Montedison, nous apporte les précisions suivantes :* « Contrairement à ce que laisse penser votre article, les pêcheurs corses n'ont pas obtenu satisfaction. Les juridictions de Bastia ont ordonné une expertise actuellement confiée au professeur Drach et à M. Heme. Ces experts devront déterminer si les rejets de la société Montedison étaient toxiques et si les pêcheurs ont subi un préjudice. Ils n'ont pas, à ce jour, déposé leur rapport. La société Montedison a toujours considéré que les déversements qu'elle a effectués en dehors des eaux territoriales corses n'ont jamais pollué la Méditerranée. »

économie

SOCIAL

LE 39e CONGRÈS DE LA C.F.D.T.

Demi-victoire pour la ligne d'Edmond Maire : les délégués fixent des limites au partage du travail et des revenus

Le trente-neuvième congrès de la C.F.D.T. s'est achevé, le 29 mai, à Metz par le vote d'une résolution générale définissant la politique d'action pour les trois ans à venir. Ce texte a été plus largement approuvé que le rapport d'activités (14 226 pour au lieu de 13 518). M. Edmond Maire, cinquante et un ans, a été réélu secrétaire général — à l'unanimité des trente-neuf membres du bureau national — poste qu'il occupe depuis septembre 1971. Le nouveau bureau national (qui comprend dix femmes sur trente-neuf membres, soit neuf de plus que le précédent et non huit) a élu les neuf autres membres de la commission exécutive : MM. Robert Bono (action sociale, cadre de vie), Jacques Chérèque, secrétaire général adjoint (international), Pierre Hureau (secteur financier et information), Noël Mandray (organisation et formation), Albert Mercier (société, liberté) et quatre nouveaux membres : Mme Nicole Notat (éducation), MM. Jean Kaspar (politique revendicative), Pierre Héritier (emploi) et Jean-Paul Jacquier (entreprise). Une bataille très serrée d'amendements sur la non-compensation intégrale des salaires en cas de réduction des horaires s'est soldée par une demi-victoire de la thèse confédérale en faveur de la solidarité.

De notre envoyé spécial

Metz. — Faux pas au trente-neuvième congrès de la C.F.D.T. ? M. Edmond Maire avait formulé ce reproche à M. Mitterrand il y a plus de trois mois. C'est à ses propres militants, du moins à une partie des congressistes, que le secrétaire général de la C.F.D.T. pourrait retourner le compliment aujourd'hui.

A l'issue d'un débat vif et plutôt houleux le 28 mai, un amendement au projet de résolution générale, stipulant qu'en cas de réduction de la durée du travail *« la compensation salariale pourrait être intégrale jusqu'à deux fois le SMIC revendiqué »* (soit jusqu'à 7 800 F), a été adopté d'extrême justesse par dix mille neuf cent dix-neuf voix pour, dix mille soixante-dix neuf contre, neuf votes nuls et mille huit cent sept abstentions.

La confédération, soucieuse — selon l'expression de M. Jacques Chérèque — de *« ne pas avoir de position figée sur des orientations précises et uniformes »*, s'était refusée à recommander un seuil précis et général au-delà duquel la compensation pourrait être partielle. La position défendue par le bureau national consistait à dire que *« la compensation salariale doit être cohérente avec l'objectif de réduction des inégalités, en particulier avec la revalorisation du pouvoir d'achat du SMIC et sa répercussion sur les salaires inférieurs à deux fois son montant »*.

Ce désaveu de la position confédérale rappelle le camouflet infligé à Brest en 1979. Mais il est de toute autre nature. Il y a trois ans, la *position arrêtée contre* l'avis de la confédération revenait à s'acheminer vers la réduction de la durée du travail à trente-cinq heures sans perte de salaire. Toute possibilité de compensation partielle était théoriquement verrouillée. Tel n'est plus tout à fait le cas. On retiendra de Metz que l'idée d'une non-compensation salariale intégrale a progressé mais seulement d'un demi-pas.

Cet amendement défendu par M. Gilles Chaumont, du syndicat des métaux de Grenoble, après le rejet très massif d'un autre amendement proposant une compensation intégrale jusqu'à six fois le SMIC, était justifié par l'idée selon laquelle *« les bas salaires ne doivent pas être pénalisés par la réduction du temps de travail »*.

Les nouvelles solidarités

M. Chérèque l'avait vigoureusement combattu en indiquant qu'une compensation jusqu'à 7 800 F revenait à compenser intégralement 25 % des salariés du pétrole, 66 % des assurances et 91 % du textile. *« L'amendement,* avait-il ajouté, *ne résoudra ni les inégalités de salaire ni les disparités d'emploi. »* Son adoption montre les limites de l'application de la politique de rigueur et de réalisme impulsée par la confédération. Mais combien de temps ce texte demeurera-t-il la « table de la loi » avant que dans des entreprises des syndicats C.F.D.T. *« avant-gardistes »* en ce domaine ne le contournent ?

Un tel vote ne saurait entacher vraiment les succès enregistrés par M. Maire et la confédération dans l'adaptation de la ligne confédérale à des temps nouveaux placés sous le signe du changement de politique mais aussi de l'aggravation de la crise économique. La discussion des amendements au projet de résolution a donné l'occasion à MM. Maire et Chérèque d'engranger deux résultats très satisfaisants pour leur politique. Ils ont d'abord réussi à faire passer le thème des nouvelles solidarités.

M. Chérèque avait rappelé l'enjeu : *« Substituer une dynamique de solidarité choisie et maîtrisée par le mouvement syndical lui-même à une politique de division et d'éclatement conduite par le patronat ou à une politique économique et sociale imposée au dehors par le pouvoir politique. »*

Un amendement du syndicat des services sanitaires et sociaux de Roubaix-Tourcoing refusait la mention dans le projet de résolution de *« ceux qui, salariés ou non, n'acceptent les changements que dans la mesure où leur propre situation n'est pas mise en cause »* en ne voulant incriminer ainsi que les non-salariés.

Défendant ce texte, Mme Chantal Destailleurs s'était interrogée sous les sifflets et les applaudissements : *« Comment pourrions-nous mettre dans le même sac ceux qui ont mis leurs capitaux en Suisse et ceux qui défendraient leur pouvoir d'achat, les gros exploitants agricoles et les valets de ferme qu'ils exploitent ? Notre histoire est trop marquée de la lutte des classes pour que nous fassions une telle erreur d'analyse. » Par le refus de voir aussi les obstacles au changement parmi les salariés nous pratiquerions un syndicalisme de clientèle corporatiste »*, avait rétorqué, dans le même brouhaha, M. Michel Vergnolle (Isère).

Un autre amendement déposé par le syndicat des services postaux de Paris proposait de supprimer l'expression *« construire de nouvelles solidarités »* en prenant au contraire *« l'extension à l'ensemble des salariés des acquis obtenus par les secteurs les plus combatifs et les mieux organisés »*.

Ces deux amendements tendant à restreindre le champ des nouvelles solidarités ont été l'un et l'autre largement rejetés. Ils n'en témoignent pas moins de l'inquiétude de certains militants sur la nature et l'étendue des solidarités à réaliser.

La direction de la C.F.D.T. a obtenu également un net succès sur le recentrage de sa conception de l'unité d'action qui doit être élargie sur le terrain à l'ensemble des travailleurs et des organisations syndicales. En défendant l'amendement de son syndicat, Hacuitex de Cornimon, qui voulait rendre à la C.G.T. son titre de *« partenaire privilégiée »*, M. Bernard Demange à la fois chahuté et acclamé n'avait pas mâché ses mots contre le « sectarisme » des cégétistes, leur position « inacceptable » sur la Pologne. Mais il avait développé l'analyse selon laquelle le recentrage de la C.F.D.T. avait aggravé la division et fait écho à la position des oppositionnels de la C.G.T. qui veulent l'unité et ne peuvent être *« relégués au sectarisme »*.

Appelant à la mobilisation des forces populaires contre le capitalisme, M. Demange avait attaqué F.O. et la C.F.T.C. *« syndicats maison »* et la C.G.C. qui *« a choisi l'alliance avec la droite réactionnaire »*. Tout en concédant que *« c'est bien avec la C.G.T. que les possibilités d'unité d'action sont les plus nombreuses »*, M. Chérèque avait souligné la volonté de la C.F.D.T. de construire une unité d'action élargie et surtout délivrée des *« préalables idéologiques ou politiques »* pour trouver avec toutes les organisations syndicales *« des terrains concrets d'entente »*. C'est cette démarche opiniâtre et fondée sur le temps, le pragmatisme et la patience qui l'a emporté : l'amendement a été rejeté par 12 552 voix contre, 8 585 pour et 1 677 abstentions.

En définitive, le 39e congrès de la C.F.D.T. a donc largement répondu aux attentes que plaçaient en lui les dirigeants confédéraux, le « faux pas » sur la compensation salariale excepté. Assurément conforté dans ses choix, M. Maire, secondé par M. Jacques Chérèque, mais aussi par le très réaliste Jean Kaspar, nouveau responsable de l'action revendicative à toutes les cartes en main pour tenter la mise en œuvre d'une démarche plus dynamique, plus ambitieuse, plus solidaire.

Il reste aux militants cédétistes convaincus, réticents ou opposés, enthousiastes ou désœuvrés, à suivre. Là est toute l'incertitude de la réussite partielle de Metz.

MICHEL NOBLECOURT.

MINI SCANDALE

Vendredi 28 mai, les congressistes, qui avaient montré, la veille, leur attachement à la mixité des instances confédérales, découvraient dans le quotidien du congrès édité par Syndicalisme C.F.D.T., *un dessin de Laville représentant une femme hissant en haut d'un mât un slip dentelé et un soutien-gorge... Cette illustration de la mixité a provoqué un mini-scandale. Quatre-vingt-cinq syndicats distribuaient, avec l'accord du bureau de séance, un texte s'insurgeant contre la survivance du* « sexisme » *perçue aussi lors du spectacle de ballet sur les conditions de travail, jeudi soir. Tempête dans un verre d'eau ? Mme Nicole Notat, qui va être la seule femme de la direction exécutive, est montée à la tribune pour dénoncer ce* « dessin inacceptable » *et toute* « identification de la femme à un objet sexuel ». *Ce même jour, M. Jean-André Laville dédicaçait ses dessins. Les autres, bien sûr.* — M. N.

LES NOUVEAUX

Quatre nouveaux membres entrent à la commission exécutive de la C.F.D.T. :

● Mlle Nicole Notat : nouvelle responsable du secteur éducation est née le 26 juillet 1947 à Chatrice (51). Institutrice, célibataire, elle a été secrétaire du SGEN-C.F.D.T. de la Meuse en 1970 avant de devenir en 1978 secrétaire générale régionale du SGEN de Lorraine.

● M. Jean Kaspar, nouveau responsable du secteur politique revendicative est né le 10 mai 1941 à Mulhouse. Titulaire d'un C.A.P. d'électro-mécanicien, il a exercé cette profession après un apprentissage de trois ans aux Mines de potasse de 1958 à 1965. Adhérent de la C.F.T.C. en 1958, il devint en 1965 secrétaire général du Syndicat des mineurs de potasse C.F.D.T. De 1966 à 1976, il occupe les fonctions de secrétaire général de la Fédération des mineurs et entre au bureau national de la confédération en 1974. Depuis 1976, M. Kaspar était secrétaire général de l'union régionale Alsace. Dynamique, chaleureux, pragmatique, M. Kaspar est considéré comme un « dauphin » possible de M. Edmond Maire. Il est marié et père de trois enfants.

● M. Pierre Héritier, nouveau responsable du secteur emploi est né le 17 avril 1937 à Saint-Symphorien-sur-Coise (69). Titulaire d'un B.E.P.C., il est employé de banque à la Société lyonnaise à l'agence de Saint-Etienne. Membre du bureau de l'union départementale de la Loire en 1960, il en devient secrétaire général en 1969, puis secrétaire régional en 1973, année où il entre au bureau national de la confédération. M. Héritier s'était opposé à la ligne confédérale en 1976 en participant à l'élaboration de la « contribution » présentée au congrès d'Annecy. Il s'est depuis inséré dans la nouvelle politique d'action. Marié, il est père de deux enfants.

● M. Jean-Paul Jacquier est né le 21 juillet 1940 à Annaba (Algérie). Diplômé de l'ITPA (Ecole supérieure d'agriculture), il est technicien en agriculture à la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire. En 1966, il devient responsable du syndicat départemental C.F.D.T. de Maine-et-Loire de l'organisme agricole. En 1968, il est secrétaire général du Syndicat national de l'action technique et professionnelle agricole avant d'entrer trois ans plus tard au bureau de la Fédération générale de l'agriculture, dont il sera le secrétaire national. En 1980, M. Jacquier devient secrétaire national de la Fédération générale de l'agro-alimentaire. Il était entré au bureau national de la C.F.D.T. en 1976. M. Jacquier s'est manifesté dès l'origine un ardent partisan de la politique de resyndicalisation. Il est marié et père de deux enfants.

LA C.G.T. PROPOSE LA CRÉATION DE CONSEILS D'ATELIER A E.D.F.-G.D.F.

La Fédération C.G.T. de l'énergie, par la voix de son secrétaire général, François Duteil, a, au cours d'une conférence de presse, réaffirmé la nécessité de renforcer les prérogatives des organisations syndicales à E.D.F.-G.D.F. Notamment en associant les électriciens et les gaziers à la gestion de ces entreprises par la création de *« conseils d'atelier, de bureau ou de service, »* et par une réelle décentralisation. La C.G.T., majoritaire dans l'entreprise, a affirmé son opposition aux autres syndicats, et notamment à la C.F.D.T. accusée de vouloir seulement *« gérer l'austérité »*. *L'investissement social est économiquement rentable,* a redit M. Duteil. *Il est du devoir de la Fédération C.G.T. de l'énergie de s'opposer à toute mesure qui pourrait mettre en cause les acquis fondamentaux de la nationalisation, le secteur nationalisé se devant de jouer un rôle moteur dans les transformations sociales de l'ensemble de l'économie française. »*

APRÈS L'ACCORD SUR LES ÉLECTIONS

Le travail doit reprendre le 1er juin chez Citroën

Un dernier obstacle à la reprise du travail chez Citroën a été levé. Après cinq heures de négociations, sous la présidence de M. Paul Malaval, mandataire de justice, les syndicats et la direction de Citroën ont mis au point, vendredi 28 mai, un protocole d'accord sur l'organisation des élections professionnelles à l'usine d'Aulnay-sous-Bois, prévues pour le 22 juin. Le refus de la direction d'accorder un crédit spécial de dix heures aux candidats aux élections pendant la période qui précédera le scrutin doit encore être soumis à l'arbitrage de M. Malaval. Le jour des élections, les chaînes seront ralenties de 8 % pendant la journée, et de 15 % pendant les heures d'ouverture des bureaux de vote. D'autre part, la direction a fait savoir qu'elle autorisera *« une pause spéciale de trente minutes »* pour chaque équipe.

M. André Sainjon, secrétaire général de la métallurgie C.G.T., a indiqué vendredi que *« les conditions étaient maintenant réalisées pour une reprise du travail, les travailleurs de Citroën s'étant déterminés dans ce sens après une large consultation sur la base des recommandations faites par le médiateur »*.

De son côté, la direction a *« pris acte de l'annonce de la levée des piquets de blocus »* et affirmé qu'elle mettra tout en œuvre pour que la reprise du travail s'effectue *« dans les meilleures conditions possibles »*, mardi 1er juin à partir de 15 heures. Le conflit avait commencé le 22 avril.

La C.S.L. a exprimé vendredi par la voix de son secrétaire général, M. Auguste Blanc, une double satisfaction : satisfaction des conclusions du médiateur — *« nous sommes contents, nous sommes d'accord avec tout »* — et satisfaction pour l'avenir de son syndicat *« amené au niveau des plus grandes organisations syndicales »*. M. Blanc a appelé ses militants à faire preuve *« maintenant »* de *« la plus grande sagesse »*.

AFFAIRES

LA RÉVISION DU CONTRAT ENTRE THOMSON ET L'U.R.S.S.

Un virage « atlantiste » ?

Le ministère de l'industrie a apporté des précisions sur les raisons qui ont conduit le gouvernement français à demander la révision de certaines clauses du contrat signé en 1979 entre Thomson et l'Union soviétique, portant sur la fourniture d'une usine de centraux téléphoniques. (*Le Monde* du 28 mai.)

Ce contrat, qui avait été autorisé par le gouvernement de M. Barre, *présentait des aspects non conformes aux engagements internationaux de la France »*, précise le ministère. *« Aussi, le gouvernement actuel a-t-il été amené à ouvrir une négociation avec la partie soviétique pour introduire quelques modifications au projet. Cette négociation est en cours. »*

Cette demande de révision du contrat de Thomson-C.S.F. avec l'U.R.S.S. semble confirmer un net infléchissement de la politique de la France. Lorsque le ministère de l'industrie parle, dans son communiqué, d'*« aspects non conformes aux engagements internationaux de la France »*, il fait directement allusion aux règles du COCOM, le Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations.

Cet organisme, créé en 1947 à l'initiative des Etats-Unis, en pleine guerre froide, regroupe les pays de l'alliance atlantique, sauf l'Islande et le Japon. Il a pour but de coordonner les politiques d'exportation de biens d'équipement occidentaux vers les pays de l'Est. En clair, le COCOM, contrôlé par les Américains, veillait à ce que l'U.R.S.S. ne reçoive pas des pays occidentaux de matériels stratégiques ou à haute technologie.

Au fil des ans, cet accord était tombé en désuétude, les « exceptions » se multipliant. Sous les précédents gouvernements de la Ve République, la France, comme d'autres pays signataires, tournait systématiquement les règles du COCOM. Lorsqu'il s'agissait de produits purement français, cela ne posait pas de problèmes. Lorsque les matériels vendus aux pays de l'Est intégraient des produits américains, les Etats-Unis conservaient la possibilité de refuser de fournir ces produits à la France dès lors qu'ils devaient être réexportés. Mais des arrangements étaient toujours possibles.

Désormais, la France entend donc respecter scrupuleusement les règles du COCOM, pour la plus grande satisfaction des Etats-Unis, qui ont multiplié depuis deux ans et demi les pressions pour un retour à une plus grande rigueur en matière d'exportation de technologies vers les pays de l'Est.

Ce virage atlantiste, déjà perceptible à l'automne, à l'occasion de la négociation d'un autre contrat entre Thomson et l'U.R.S.S., relatif à l'équipement informatique du gazoduc sibérien, s'accompagne d'une *« reprise en main »* des équipes de fonctionnaires qui suivaient les dossiers *« sensibles »*.

Reste à savoir si la France peut se permettre, en pleine guerre économique, de remettre en cause ses positions commerciales et industrielles avec les pays de l'Est... et ce au moment même où, après le voyage en Israël de M. Mitterrand, les relations avec les pays arabes se dégradent.

J.-M. Q.

LA COMMISSION EUROPÉENNE OUVRE UNE ENQUÊTE SUR LE RAPPROCHEMENT ENTRE PHILIP MORRIS ET ROTHMANS.

La commission européenne a décidé d'ouvrir une enquête sur la prise de participation, intervenue l'an passé, du groupe américain Philip Morris dans le groupe britannique Rothmans International, afin de déterminer si le rapprochement n'est pas en infraction avec les articles du traité de Rome qui condamnent les ententes et abus de position dominante.

Philip Morris — 9,8 milliards de dollars de chiffre d'affaires — est le second producteur mondial de cigarettes avec les marques Malboro, Benson et Hedge, L et M, Muratti, Merit, etc, et l'un des principaux producteurs américains de ibères et de boisson non alcoolisées (Seven Up) Rothmans, quatrième producteur mondial de cigarette, domine lui le marché européen (marques Craven A, Dunhill, Peter Stuyvesant et Belga) et possède également des intérêts dans la brasserie.

La commission a adressé, le 19 mai, une communication à Philip Morris et au groupe sud africain Rembrandt qui avait permis, en avril 1981, au groupe américain d'acquérir environ 22 % du capital de Rothmans en lui cédant la moitié de ses parts. Les deux sociétés disposent d'un délai de huit semaines pour répondre.

En mars dernier, le bureau des cartels de la R.F.A. s'était opposé au rapprochement des deux groupes sur son territoire, en empêchant Philip Morris de prendre 50 % du capital de la filiale ouest-allemande de Rothmans. Ensemble les deux groupes contrôlaient 31 % du marché ouest-allemand des cigarettes.

S'estimant menacés de disparition pure et simple

LES CONCESSIONNAIRES DÉNONCENT « L'ANARCHIE SUICIDAIRE » DU MARCHÉ DES POIDS LOURDS.

Les concessionnaires spécialisés dans les ventes de poids lourds ont lancé, mercredi 26 mai, un cri d'alarme, s'estimant menacés *« de disparition pure et simple de leurs entreprises s'il n'est pas mis un terme à certaines pratiques de vente sauvage au niveau des constructeurs »*.

La crise qui, depuis sept ans a mis à genoux l'ensemble de la branche, ramenant le marché à son niveau des années 60, a déclenché une guerre des prix féroce entre les constructeurs, les rabais pratiqués pouvant atteindre, dans certains cas 40 % de la valeur du véhicule, assortie de véritables trafics entre les divers pays de la C.E.E. et de pratiques comme la vente directe par les producteurs de pièces de rechange moins chères, etc.

La section poids lourds de la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile (C.S.N.C.R.A.), attire, dans une motion *« l'attention des pouvoirs publics et des constructeurs sur la nécessité absolue de mettre un terme à l'anarchie suicidaire qui s'est instaurée à tous les niveaux du marché poids lourds en France »*.

Les six cents concessionnaires français souhaitent notamment bénéficier de conditions exclusives pour les véhicules et les pièces et demandent un assainissement du parc des véhicules anciens. Ils réclament enfin la tenue d'une « table ronde » avec les constructeurs de poids lourds.

ÉTRANGER

LA PRÉPARATION DU BUDGET AMÉRICAIN

Cinq anciens secrétaires au Trésor s'inquiètent des conséquences « catastrophiques » d'un déficit excessif

Les secrétaires au Trésor des cinq anciens présidents des Etats-Unis (1) viennent, au cours d'une conférence de presse, de mettre solennellement en garde les dirigeants du pays et l'opinion publique contre la catastrophe économique qu'entraînerait le maintien d'un lourd déficit budgétaire et de taux d'intérêt élevés. Des mesures doivent donc être prises rapidement pour rééquilibrer les finances publiques, ont souligné les orateurs.

Conséquence de la rapidité avec laquelle s'accroît l'endettement du gouvernement fédéral : la demande d'un relèvement de plus de 195 milliards de dollars du plafond de la dette publique, qui vient d'être adressée au Congrès par M. Roger Mehle, secrétaire adjoint au Trésor.

S'adressant à la commission des voies et moyens de la Chambre des représentants, M. Mehle a déclaré que le plafond actuel (1 079,8 milliards) devrait être relevé de 18 % si les parlementaires ne voulaient pas voir l'Etat mis, dans un proche avenir, dans l'incapacité d'honorer ses engagements et d'assurer le fonctionnement de la machine administrative.

Le plafond actuel expire le 30 septembre prochain. Il avait été calculé par le gouvernement, et voté par le Congrès, dans la perspective d'un déficit budgétaire de l'ordre de 45 milliards de dollars pour l'exercice 1983. Or le déficit sera plus que doublé et sera de l'ordre de 100 milliards de dollars, ce qui signifie qu'en l'absence d'un relèvement du plafond le gouvernement serait dans l'impossibilité de lancer les emprunts assurant le financement des dépenses publiques.

Cependant l'élaboration de ce budget s'avère de plus en plus difficile et la Chambre des représentants, en décidant jeudi 27 mai de réduire de 23,3 milliards de dollars les dépenses militaires, a encore compliqué les choses et retardé le vote final.

Les observateurs se demandent si le budget 1983 qui doit entrer en application le 1er octobre sera prêt à temps. Le porte-parole de la Maison Blanche a en tout cas déclaré que les réductions des dépenses militaires votées sont *« hors des limites de ce qui est acceptable »*. Et M. Reagan a fait dire par ses services de presse *« que le débat budgétaire s'enlisait dans une confusion d'où rien de positif ne pouvait sortir »*.

Les 23,3 milliards de réductions décidées par la Chambre des représentants seront reportés sur le programme d'assistance médicale gratuite (Medicare). — (*A.F.P.-Agefi.*)

● *L'indice américain* des principaux indicateurs économiques, qui sont censés indiquer les tendances à venir de l'économie des Etats-Unis, a marqué en avril sa première hausse depuis un an. Le département du commerce a annoncé une progression de 0,8 % en avril de cet indice qui avait reculé de 0,5 % en mars et de 0,4 % en février.

(1) MM. Douglas Dillon, qui fut secrétaire au Trésor sous Kennedy et Johnson (1961-1965) ; Henry Fowler, sous Johnson (1965-1968) ; John Connally, sous Nixon (en 1971 et en 1972) ; William Simon, sous Ford (de 1974 à 1976) ; Michael Blumenthal, sous Jimmy Carter (de 1977 à 1979).

CONJONCTURE

Chômage, croissance et inflation

IV. — Pour l'emploi, maîtriser nos prix

par JACQUES MÉRAUD

Dans ses trois précédents articles (« le Monde » des 27, 28 et 29 mai), Jacques Méraud, inspecteur général de l'INSEE, membre du Conseil économique et social, s'interrogeant sur les moyens de réduire le chômage, est arrivé à la conclusion que la seule solution vraiment efficace était une croissance plus forte, et que celle-ci était impossible sans une meilleure maîtrise de nos prix.

Ce qui nous préoccupe ici, plus que le niveau de nos prix, c'est leur évolution. En effet, les niveaux relatifs de prix entre pays sont en principe équilibrés par la fixation des taux de change. Si, à partir d'équilibre, nos prix montent durablement plus vite que ceux des autres, l'équilibre est rompu : il nous faut dévaluer. C'est ce que nous avons fait en octobre 1981 dans le cadre du Système monétaire européen. Si depuis cette date la demande avait augmenté chez nos partenaires comme chez nous, et si nos prix n'avaient pas crû plus que les leurs, nos échanges avec eux se seraient progressivement rééquilibrés. Comme ces deux conditions ne se sont pas réalisées, nous avons simplement, grâce à cette opération, évité une détérioration plus marquée de nos échanges. Si nous voulons continuer à avoir une demande intérieure plus soutenue que la leur, la seule solution pour nous est de maîtriser l'évolution de nos prix mieux que ne le font nos partenaires. Mais il nous faut le faire par d'autres moyens que les leurs, qui consistent précisément à « casser » leur demande intérieure en cherchant à « tenir » les prix par la montée du chômage.

Quels moyens prendre alors ? Le temps presse, car la hausse de nos prix continue approximativement au même rythme, alors que celle de nos partenaires se ralentit. Sans doute les risques que nous courons ainsi sont-ils mal perçus par la plupart des Français. Mais les responsables doivent en avoir conscience.

Si nos prix montent, ce n'est plus, comme à certaines époques des années 50 ou 60, parce que la production ne peut satisfaire une demande trop forte. L'analyse de la prise des décisions en matière de prix, à laquelle nous nous sommes livrés dans un certain nombre d'entreprises, montre que, sauf pour quelques produits et à de rares moments, la cause principale de la hausse de nos prix est la hausse de nos coûts de production, beaucoup plus forte que celle de notre productivité.

Plusieurs facteurs ont joué dans le sens de cette hausse de nos coûts unitaires au cours des années récentes : d'abord, dans certaines entreprises, la baisse de la production, « étalant » les frais fixes sur un plus petit nombre d'unités produites; ensuite, l'augmentation des prix mondiaux des matières premières et de l'énergie, exprimés en dollars, le relais étant pris, quand ceux-ci ont baissé, par la flambée des cours du dollar lui-même ; la montée des taux d'intérêt, par contagion de celle des taux américains ; l'accroissement de certaines charges sociales et fiscales ; enfin, la progression des salaires eux-mêmes.

Parmi ces facteurs, beaucoup n'ont pas joué qu'en France. Et, cependant, il est des pays, comme l'Allemagne fédérale, le Japon ou les Pays-Bas, où les prix ont monté beaucoup moins que chez nous. Il est vrai que dans d'autres, comme la Grande-Bretagne ou l'Italie, ils ont monté davantage. Mais la tendance la plus récente est au ralentissement presque partout, nettement plus qu'en France.

Ce qui a fait la principale différence entre nous et nos partenaires, c'est le rythme de hausse de nos salaires « nominaux », c'est-à-dire exprimés en francs « courants » : au cours des années récentes, la hiérarchie des rythmes de hausse des prix de détail dans les principaux pays de la C.E.E. correspond de façon frappante à la hiérarchie des augmentations de coût salarial par unité produite.

Vers une double décélération

Il ne faut pas en tirer simplement la conclusion que la hausse des salaires est « la cause » de la hausse des prix. Car on peut en tirer tout aussi bien la conclusion réciproque, à savoir que la hausse des prix est « la cause » de la hausse des salaires. Les observations des sociologues viennent d'ailleurs confirmer les résultats de l'analyse économétrique : une enquête lancée par le CERC pour voir comment les Français se représentaient les mécanismes de formation des prix a montré que, parmi les chefs d'entreprise, l'opinion dominante était que la hausse des salaires provoquait — de façon comptable, c'est-à-dire mécanique — la hausse des prix, alors que, pour les salariés, c'était surtout la hausse des prix qui, par les revendications compensatrices qu'elle suscitait, entraînait la hausse des salaires.

C'est cette relation complexe que l'on exprime en parlant de la « spirale prix-salaires ». Certes, il ne faut pas oublier les revenus non salariaux. Eux aussi ont trop augmenté en francs courants. Mais leur évolution est directement liée à celle des prix et des salaires : maîtriser les uns et les autres, c'est maîtriser les revenus non salariaux. Comment alors ne pas rêver d'un arrêt du processus en spirale qui lie salaires et prix ? Un accroissement des salaires de 16 % avec une hausse des prix de 12 % ne procure pas plus de progression du pouvoir d'achat qu'une augmentation des salaires de 7 % accompagnée d'une hausse des prix de 3,3 %. Comment enclencher une décélération des prix et une décélération conjointe des salaires ? Quelle part de l'évolution de chaque salaire individuel pourrait être liée à la productivité de l'économie dans son ensemble, quelle part à la productivité spécifique de l'entreprise, quelle part à la carrière de la personne concernée ? Comment articuler, d'une part, les évolutions globales souhaitables pour la nation, à définir de façon concertée au niveau le plus général — et, d'autre part, le libre jeu de la politique contractuelle dans chaque branche d'activité et chaque entreprise ? Quelles garanties donner aux salariés concernant l'évolution future des prix ? Quel étalement dans le temps mettre en œuvre ?

Les réponses sont à trouver. Elles appartiennent au pouvoir politique et aux partenaires économiques et sociaux. Encore fallait-il, en posant les questions, faire mesurer l'urgence de leur chercher des réponses. Est-ce utopique ? Ne peut-on espérer une telle recherche de la part d'hommes qui déclarent croire à la possibilité pour l'homme de maîtriser l'économie ? Faudrait-il au contraire se résigner à faire une confiance aveugle à des mécanismes eux-mêmes aveugles et qui risquent de nous broyer, ou se lancer dans une « fuite en avant » qui ne serait pas moins suicidaire ?

Insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas de suggérer la décélération du pouvoir d'achat des salaires, ou pis sa stagnation, ou pis encore sa réduction. Et il en va de même pour les autres revenus. Il s'agit au contraire de soutenir la demande, donc le pouvoir d'achat. Mais il faut ralentir progressivement et considérablement la hausse des revenus en francs courants. Cet effort ne dispenserait pas de ceux à entreprendre par ailleurs en vue du rééquilibrage de nos échanges extérieurs, mais il en conditionne le succès.

Cependant, au-delà du court terme, où les équipements en place et les candidats actuels à un emploi permettraient de faire face sans difficulté sérieuse à une demande accrue de biens et de services, une croissance durablement plus forte se heurterait vite à l'insuffisance des investissements et à la relative inadaptation des demandes d'emploi aux offres à venir.

Or, une reprise de l'investissement suppose, non seulement des perspectives de débouchés — celles-ci en sont la condition première, — mais aussi des moyens de financement. Une part peut être fournie par des crédits bancaires sur ressources monétaires. Mais cette part ne saurait sans risques inflationnistes dépasser longtemps certaines limites. La majeure partie du financement des investissements doit venir des bénéfices des entreprises et de l'épargne des particuliers, principalement de ceux à revenus élevés. Cette observation invite à une certaine prudence devant la tentation de trop réduire les résultats d'exploitation des entreprises (le problème de l'attribution de l'autofinancement est un autre problème) comme de trop comprimer les revenus disponibles des particuliers aisés. C'est en fait toute une stratégie de financement de notre croissance qu'il faut concevoir, articulant stimulation de la consommation et développement de l'investissement, c'est-à-dire conciliant la préoccupation d'une plus grande solidarité et celle — tout aussi nécessaire à long terme, même pour la réalisation de la première, — d'un plus grand dynamisme de l'appareil économique. Le Plan peut être le lieu d'élaboration d'une telle stratégie, assortie d'un calendrier.

Formation et reconversion

Encore faut-il que les emplois que l'on créera trouvent des titulaires. Apparemment, avec deux millions de chômeurs, ce devrait être facile. Mais il ne faut pas, là, non plus, en rester à une vue globale des choses : il faut que le métier et la localisation des candidats à un emploi correspondent aux offres. Or, la proportion de chômeurs pour cent salariés en activité varie beaucoup d'un métier à l'autre. Fin septembre 1981 elle était, par exemple, de 40 % pour les dessinateurs en bâtiment et les aides-comptables, 26 % pour les vendeurs, 20 % pour les secrétaires, dactylos et sténo-dactylos (il y en avait cent quatre-vingt mille en chômage), 14 % pour les peintres en bâtiment, 12 % pour les chauffeurs de véhicules automobiles (soixante mille chômeurs) et les électriciens, 10 % pour les mécaniciens et les plombiers, couvreurs, chauffagistes, 6 % pour les bouchers-charcutiers, 5 % pour les ouvriers du papier-carton, 3 % pour les agents techniques et techniciens industriels (bâtiment exclu). En cas de reprise durable, le manque de certains personnels pourrait ainsi coexister avec un fort chômage pour d'autres métiers, en général moins qualifiés.

De même, l'ajustement géographique entre offres et demandes d'emploi devient vite difficile, surtout pour les métiers industriels qualifiés, dès que la conjoncture s'améliore : quand, au deuxième semestre 1979, le bâtiment et les travaux publics ont connu une certaine reprise conjoncturelle, les entreprises avaient du mal à recruter du personnel qualifié dans certaines régions, alors que dans d'autres le chômage pour les mêmes métiers était important (il y avait à l'époque au total cent vingt mille demandes d'emploi non satisfaites dans le bâtiment et les travaux publics).

C'est dire qu'il faut poursuivre et amplifier l'effort engagé en matière de formation professionnelle et accroître les possibilités d'adaptation et de reconversion de chacun. Pour cela il faudrait disposer d'une prévision à moyen terme des besoins en personnel selon le métier, qui devrait elle-même être liée à celle des besoins des Français en biens et services marchands et non marchands. Il faudrait aussi que les entreprises, avec l'aide des pouvoirs publics, multiplient et diffusent les expériences d'amélioration des conditions de travail : la désaffection des jeunes pour tel ou tel métier et leur attrait excessif pour d'autres s'expliquent en partie par le peu d'agrément traditionnel de certains emplois.

Le développement de la concertation entre pouvoirs publics, chefs d'entreprise et représentants des salariés au niveau de chaque bassin d'emploi, grâce notamment à la création des « comités locaux de l'emploi », devrait aller dans le sens d'un meilleur ajustement des offres et des demandes. Mais, autant cette concertation sera bénéfique si, par une meilleure information mutuelle, elle permet de réduire le temps de recherche d'un emploi par les salariés, et par conséquent à chaque instant le nombre des chômeurs en attente, autant elle serait nuisible à moyen et long terme si elle visait davantage à maintenir le statu quo le plus longtemps possible plutôt que d'organiser, avec certes le souci des aspects humains du problème, l'adaptation et la mobilité — professionnelle et géographique — nécessaire au progrès.

Nous voici au terme d'un cheminement qui, partant de la question « *Comment réduire le chômage ?* », nous a conduit à la réponse : « *Il faut maîtriser notre inflation.* »

Certes, il faut essayer de tirer parti, de façon souple et diversifiée, des possibilités qu'offrent les récentes dispositions gouvernementales visant au partage du travail, toutes les fois que leur mise en œuvre ne risquera pas de diminuer la production ou d'accroître les coûts : pour certains postes on pourra réduire fortement les horaires, pour d'autres recourir au travail à mi-temps. Mais il faudra éviter toute mesure générale et ne pas se faire trop d'illusions : ce qui sera techniquement possible et financièrement supportable sans inflation ne suffira pas pour faire reculer sensiblement et durablement le chômage.

Le seul moyen d'atteindre ce but serait d'avoir une croissance plus forte. Or, dans l'environnement international où nous sommes (demande intérieure faible chez nos partenaires et concurrence sévère de leur part), nous ne pourrons progresser plus que les autres qu'en ramenant la hausse de nos prix au voisinage du rythme allemand.

C'est ce discours qu'il faut tenir aux Français, en leur disant qu'il ne s'agit pas de briser le progrès de leur niveau de vie, ni de la qualité de leur vie. Mais qu'ils ne croient pas que tout peut s'arranger sans qu'ils traduisent enfin en actes leur volonté — tant de fois affirmée lorsqu'on les interroge — de voir disparaître une inflation dont ils sont tous, à des titres et degrés divers, responsables.

Ce discours, les Français sont-ils incapables de l'entendre ? Ce n'est pas si sûr, si on leur explique la gravité du défi qui leur est lancé. Certes, ce qui leur serait demandé serait exigeant, mais plus enthousiasmant que la perspective de « partager » durablement la pénurie et le chômage. Et n'oublions pas que de la propre maîtrise de notre avenir dépendra notre possibilité de mettre en œuvre, d'une façon autre que verbale, notre désir de solidarité avec le tiers-monde.

En fait, à travers la réponse que l'on donne à ces questions, c'est toute une conception de l'homme, c'est un pari sur l'homme et ses capacités, que l'on exprime. Certes, il ne faut pas être trop naïf. Mais, avant de se résigner au scepticisme, il faut encore croire qu'il est possible de convaincre, et, passionnément, tenter de le faire.

FIN

Les vives tensions sur les produits alimentaires expliquent la forte hausse des prix de détail en avril

Autres causes : tarifs S.N.C.F. et loyers

La forte hausse des prix de détail enregistrée en avril par l'indice de l'INSEE, qui s'est inscrit pour ce mois à 314,5 sur la base 100 en 1970 (+ 1,2 % par rapport à mars, + 13,9 % par rapport à avril 1981), s'explique surtout par les tensions très vives qui se manifestent depuis plusieurs mois sur les produits alimentaires. Le mauvais résultat d'avril a aussi pour cause la flambée des prix des services entraînée par la hausse des loyers et le relèvement de 10 % des tarifs de la S.N.C.F.

● *Les prix des produits alimentaires* augmentent de 1,4 % en un mois. Survenant après la hausse déjà forte de mars (+ 1,1 %), ce résultat porte à 15,2 % le rythme annuel de hausse dans ce secteur (l'augmentation est de 16,3 % entre avril 1981 et avril 1982). La plupart des produits alimentaires sont en hausse très forte : fruits et légumes (+ 1,7 % en un mois) ; corps gras et beurre (+ 2,3 %) ; viande (+ 1,8 %); lait et fromage (+ 2,2 %); boissons non alcoolisées (+ 1,8 %) ; boissons alcoolisées (+ 1,4 %).

● *Les prix des produits manufacturés* augmentent moins fortement : + 0,9 % après + 1,4 % en mars. Sur un an, leur hausse atteint 13,1 % mais ce pourcentage s'explique en partie par les prix de l'énergie. Les produits manufacturés du seul secteur privé augmentent de 11 % en un an (+ 1,1 % en avril).

● *Les prix des services* augmentent de 1,5 % en un mois et de 13,3 % en un an. Ce résultat s'explique par la hausse trimestrielle des loyers (+ 2 % en avril) et par le relèvement des tarifs S.N.C.F. (+ 10 %), qui entraîne une hausse de 4,5 % en avril du poste « transports publics ».

Les loyers expliquent environ 4/10 de point de l'augmentation des services en avril et la S.N.C.F. 2 à 3/10. Soit 6/10 de point d'une hausse de 1,5 %. Les seuls tarifs publics hors énergie augmentent de 20,4 % en un an.

Une opération « commerce » va être lancée en juillet pour permettre à l'administration de contrôler, au niveau des prix de détail, la réduction du taux de T.V.A. sur les produits alimentaires.

ÉNERGIE

LA GRANDE-BRETAGNE ET LA NORVÈGE AUGMENTENT LE PRIX DE LEUR PÉTROLE

La Grande-Bretagne et la Norvège ont décidé d'augmenter le prix du baril de pétrole brut, extrait de la mer du Nord, de 2,5 dollars.

La société nationale, British National Oil Corporation, opérateur principal en mer du Nord, a informé ses clients par telex le 28 mai de cette hausse, en se réservant le droit de réviser, dans un sens ou dans l'autre, le prix du baril à la fin du mois de juin. Le nouveau prix de base, 33,50 dollars contre 31 dollars précédemment, sera applicable à compter du 1er juin.

La compagnie norvégienne d'État, Statoil, a annoncé vendredi soir qu'elle prenait une mesure similaire à celle de la B.N.O.C. et a augmenté en conséquence ses prix de 31 à 33,50 dollars par baril.

En mars dernier, les prix du pétrole de mer du Nord avaient été abaissés de 35 à 31 dollard par baril. A l'époque, le marché pétrolier mondial était déprimé et, sur le marché de Rotterdam, des cargaisons de « brut » se vendaient avec des rabais fort importants.

La B.N.O.C. avait alors indiqué qu'elle maintiendrait le prix de 31 dollars jusqu'au mois de juin, sauf événement imprévu au sein de l'OPEP ou sur le marché mondial. Or, depuis quelques semaines, on enregistre une hausse sensible des prix sur le marché libre de Rotterdam. Du pétrole de la mer du Nord aurait été récemment enlevé à 35 dollars, alors qu'au mois de mars, les cargaisons ne trouvaient preneur qu'à 28 dollard. Ce raffermissement des prix sur le marché libre est la conséquence de la réduction de la production par les pays de l'OPEP.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

L'Amérique latine sur la sellette

Les eurobanquiers sont plus que jamais conscients du facteur risque en matière de prêts internationaux. La crise des Malouines n'a fait qu'exacerber un réflexe qui avait eu tendance à s'émousser au cours de la décennie précédente, mais que le blocage des avoirs iraniens il y a deux ans, puis les difficultés financières des pays de l'Europe de l'Est avaient déjà ravivé. Du coup, les emprunteurs européens et ceux qui, en Extrême-Orient, offrent des garanties de stabilité politique et économique satisfaisantes voient leur crédibilité renforcée et peuvent bénéficier de la masse des eurocapitaux qui ne désirent plus se placer dans les pays du Comecon ou ceuxd'Amérique latine.

Après la France, la Suède, le Danemark, la Grèce et l'Espagne, le royaume de Belgique à son tour devrait, ces jours-ci, tirer parti de cette situation. Il entend lever environ 1 milliard de dollars par le canal d'un euro-crédit qui devrait être largement syndiqué parmi la communauté bancaire internationale. Cette approche contraste vivement avec celle adoptée l'an dernier par la Belgique. Celle-ci avait également drainé de 1 milliard de dollars environ en 1981, mais uniquement par le truchement d'une succession de placements très privés de 100 millions de dollars chacun. Le fait que, cette année, elle accepte d'affronter publiquement la scène financière internationale montre que l'accès à l'immense réservoir des eurodollars est grand ouvert aux débiteurs sans risque. La Belgique, c'est maintenant mieux que le Pérou.

La Société générale de banque à Bruxelles, qui dirigera au premier degré l'opération, fignolait en fin de semaine les derniers détails du crédit avec le Trésor belge. Il semble que l'emprunt sera ouvert avec un taux d'intérêt basé en partie sur le taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars (Libor), et en partie sur le taux de base bancaire en vigueur aux États-Unis. Le second, actuellement plus élevé que le Libor, permettra d'une part d'attirer les banques américaines et d'autre part de faire passer plus aisément le taux de 0,375 % qui composera une partie de la marge venant s'ajouter à celui du Libor. La durée du crédit devrait être de sept à huit ans maximum.

En revanche, le Mexique et le Venezuela éprouvent beaucoup de difficulté pour lever les sommes importantes dont ils ont un besoin pressant. Une réunion s'est tenue mercredi à Francfort dans les bureaux de la Deutsche Bank afin d'étudier les modalités d'un eurocrédit bancaire de 2 milliards de dollars en faveur du Venezuela. Parmi les vingt banques internationales présentes, les établissements anglais se sont fait remarquer par leur absence. Ceci n'a rien d'étonnant étant donné que les Vénézuéliens soutiennent, contre les Britanniques, la cause argentine dans la guerre des Malouines.

Les vingt établissements présents mercredi à Francfort avaient décidé de proposer de lever les 2 milliards de dollars pour le Venezuela en deux tranches : l'une à trois ans, et l'autre à sept ans. Le plus court serait doté d'un taux d'intérêt Qui serait l'addition d'une marge de 0,75 % au Libor et de 0,50 % au taux de base bancaire américain. L'intérêt sur la tranche à sept ans serait, pour sa part, composé de l'addition d'une marge de 1,125 % au Libor et de 0,625 % au taux de base en vigueur aux États-Unis. Ces conditions sont nettement plus onéreuses que celles que le Venezuela aurait acquittées quelques mois plus tôt. Mais, depuis, la crise des Malouines aprofondément modifié les données dans cette partie du monde. En revanche, les termes offerts au Venezuela sont, *pour les banques prêteuses, suffisamment* attrayants pour assurer le succès de la transaction, si jamais elle se matérialise. Mais les Vénézuéliens sont-ils vraiment désireux de drainer 2 milliards de dollars, ou se trouve-t-on devant une opération cachant des motifs politiques pas encore très clairs ?

Un marché à nouveau très réservé

Le Mexique, de son côté, n'a vraiment pas de chance. Alors que le crédit de 2,5 milliards de dollars en sa faveur se mettait doucement en place, la grande agence spécialisée américaine Standard and Poor's annonçait jeudi soir avec fracas qu'elle avait décidé d'abaisser de « A 1 plus » à « A 1 » tout court la classification qu'elle attribue au papier commercial émis aux États-Unis par Nacional Financiera SA (NAFINSA), la principale institution financière mexicaine. La décision a été prise à la suite de la détérioration considérable de la balance des paiements du Mexique. Du coup,c'est la crédibilité tout entière du pays qui est, pour la première fois, publiquement mise en cause sur la scène financière internationale, au travers de NAFINSA.

Pour sa part, le marché international des capitaux se montre à nouveau très réservé. En dépit de l'abaissement par quelques banques américaines de leur taux de base bancaire aux États-Unis, la communauté des banques est sceptique sur les chances d'une détente des taux d'intérêt à court terme. Lors de l'assemblée générale annuelle, la semaine précédente à Venise, de l'Association des courtiers en obligations internationales (A.I.B.D.), Henry Kaufman, le célèbre économiste américain, a longuement expliqué pourquoi, malgré la récession économique et la chute spectaculaire de l'inflation outre-Atlantique, les taux d'intérêt à court terme ne pouvaient pas baisser. Les besoins en financement du Trésor américain sont tellement gigantesques qu'ils sont appelés à épuiser une grande partie du marché américain des capitaux. Ces besoins seront en effet de l'ordre d'au moins 180 milliards de dollars en 1983 et pourraient même atteindre 200 milliards, soit en moyenne, des prélèvements de 15 milliards par mois au minimum.

Les euroemprunts à taux fixe s'avérant difficiles à placer, les débiteurs internationaux se sont, comme il en advient toujours dans des circonstances similaires, retournés vers les émissions à taux d'intérêt flottant. On en dénombrait déjà trois *nouvelles totalisant 450 millions* de dollars vendredi matin, et d'autres étaient attendues à la veille du long week-end de Pentecôte.

Deux d'entre elles émanent d'établissements américains fort connus sur l'euromarché. La Chemical Corp., avec 150 millions de dollars,et Continantal Illinois, avec 200 millions, proposent des conditions identiques : douze ans de durée et des taux d'intérêt qui, pour l'une comme pour l'autre, seront l'addition d'une marge de 0,25 % à la moyenne arithmétique entre les taux interbancaires offerts et demandés à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois.

La partie du marché euro-obligataire libellée en DM fait preuve, en revanche, d'une très forte activité sur le marché primaire. Bien que le calendrier des euroémissions nouvelles pour les quatre semaines à venir s'avère extrêmement chargé, puisqu'il atteint 1,8 milliard de DM, les emprunts, s'ils ne se ressemblent pas tous, ne s'en succèdent pas moins à une cadence accélérée. L'ampleur même du calendrier a eu tout d'abord un impact défavorable sur ce secteur du marché. Celui-ci s'était néanmoins légèrement repris en fin de semaine. Toutefois, le marché des euroémissions en DM doit tenir compte de la forte concurrence que lui font, tout à la fois, la fermeté du dollar sur les marchés des changes et la possibilité de voir les taux d'intérêt américains rester élevés.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Forte hausse du dollar, faiblesse du franc

Indécis la semaine dernière, le dollar s'est vigoureusement orienté à la hausse cette semaine, sous l'influence d'achats nourris. La livre sterling l'a suivi dans cette ascension, tandis que toutes les autres monnaies reculaient par rapport au dollar, et que le franc français, après un court raffermissement, faiblissait à nouveau. Quant à l'or, son cours est retombé aux environs de 325 dollars l'once.

Initialement, le dollar avait tendance à s'effriter, sur des rumeurs insistantes de baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, retombant même au-dessous de 6 F sur la place de Paris, pour atteindre 5,96 F lors de l'annonce de la réduction des taux de base de la Citibank à New-York. Puis, jeudi, il se mettait à monter très sensiblement, s'établissant à 6,08 F et, vendredi après-midi, à près de 6,12 F. A Francfort, son cours frôlait 2,35 DM contre 2,30 DM huit jours auparavant, et, à Tokyo, il fallait payer 243 yens pour 1 dollar, tout le monde voyant rapidement 245 à 250 yens. Seule la livre sterling, très ferme en dépit du conflit des Malouines, accompagnait la monnaie américaine dans sa hausse.

Pourquoi donc cette fermeté du dollar, qui consterne les partenaires des Etats-Unis à huit jours du sommet de Versailles ? Un ensemble de raisons sont mises en avant par les observateurs. Tout d'abord, les milieux financiers internationaux ont le sentiment, à tort ou à raison, que les taux d'intérêt ne sont pas encore prêts à baisser aux Etats-Unis, après l'échec, peut-être provisoire, des négociations entre le Congrès et la Maison Blanche sur la réduction du déficit budgétaire. Ensuite, l'annonce d'une forte réduction du déficit commercial des Etats-Unis pour le mois d'avril, le plus bas (335 millions de dollars) depuis sept ans, a fait bonne impression. Enfin, conséquence logique, les rachats, par les opérateurs, des *dollars qu'ils avaient* vendus à découvert en prévision d'une baisse.

Quant au franc français, son évolution a été assez déconcertante. Lundi, et les jours suivants, il faisait preuve d'une fermeté bien surprenante après l'annonce, à la veille du week-end précédent, d'un déficit commercial record pour le mois d'avril (10 milliards de francs). Le cours du mark à Paris fléchissait au-dessous de 2,59 F, ce qui permettait à la Banque de France de diminuer un peu son taux d'intervention (voir la rubrique « Marché monétaire »). Une explication était donnée à cette fermeté : l'échéance de mai étant très lourde pour de nombreux importateurs de biens français vendus en francs, et ils avaient précisément besoin de francs pour régler leurs achats, d'où une forte demande sur notre monnaie. Parallèlement, les taux se tendaient très vivement (40 %) sur l'eurofranc à la suite, dit-on, des interventions extérieures : on aurait vu, non pas la Banque de France, mais, par exemple, le Crédit lyonnais, agir en ce sens à Luxembourg et à New-York. L'objectif : décourager la spéculation à la dévaluation du franc et encourager à le garder ceux qui en détiennent. Las ! Dès l'échéance passée, c'est-à-dire jeudi, le franc retombait, le cours du mark à Paris remontait à près de 2,61 F, non loin de son cours plafond de 2,62 F. Le soutien que la Banque de France est obligée d'apporter à la monnaie française continue à se traduire dans ses comptes, une nouvelle sortie de devises (4,2 milliards de francs) ayant été annoncée pour la semaine se terminant le 19 mai, et les disponibilités à vue à l'étranger revenant de 20,7 milliards de francs à *16,5 milliards* de francs. Certes, les réserves de la Banque de France sont encore importantes, et les facultés d'emprunt restent très considérables, mais combien de temps cette hémorragie va-t-elle durer, et au bénéfice de qui ?

Signalons enfin un assouplissement de la réglementation des changes applicable à l'ECU, unité monétaire constituée par un « panier » de neuf monnaies européennes. L'ECU connaît, comme unité de compte, un succès croissant sur le marché international des capitaux, comme garantie contre les brusques variations de change, que ce soit pour l'emprunteur comme pour le prêteur. N'ayant pas d'existence en dehors du circuit des banques centrales, il se heurtait aux dispositions restrictives du contrôle des changes. Par dérogation à ce contrôle, les banques françaises qui, normalement, ne peuvent prêter de francs à des non-résidents susceptibles éventuellement de les utiliser *pour spéculer à la baisse, sont* autorisés à prêter à ces non-résidents les francs correspondant à un crédit en ECU. Parallèlement, les résidents pourront obtenir des emprunts en ECU auprès d'établissements étrangers sans être limités par l'encadrement du crédit.

Pour M. Delors, la France « *fait un geste* » en faveur de l'ECU : cela faisait partie du « paquet » de mesures proposées il y a deux mois pour renforcer le système monétaire européen, et dont une très grande partie a été refusée par l'Allemagne, faute du consentement de la Bundesbank.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 21 AU 28 MAI

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,7940	10,9523	3,5790	4,1979	79,3845	4,6554	2333,07
	–	1,7950	10,7790	3,5182	4,1356	79,7088	4,5970	2295,80
New-York	1,7940	–	16,3800	50,1253	42,7350	2,2598	38,5356	0,0768
	1,7950	–	16,6527	51,0284	43,4027	2,2883	39,0472	0,0781
Paris	10,9523	6,1050	–	306,01	260,89	13,7966	235,26	4,6943
	10,7790	6,0050	–	306,38	260,60	13,7815	234,47	4,6950
Zurich	3,5790	1,9950	32,6786	–	85,2564	4,5084	76,8786	1,5340
	3,5182	1,9600	32,6392	–	85,0694	4,4405	76,5326	1,5324
Francfort	4,1979	2,3400	38,3303	117,29	–	5,2881	90,1734	1,7993
	4,1356	2,3040	38,3685	117,55	–	5,2754	89,9648	1,8014
Bruxelles	79,3845	44,25	7,2481	22,1804	18,9102	–	17,0520	3,4025
	79,7088	43,70	7,2561	22,5199	18,9546	–	17,0470	3,4047
Amsterdam	4,6554	2,5950	42,5061	130,07	110,89	5,8644	–	1,9953
	4,5970	2,5610	42,6493	130,66	111,15	5,8661	–	2,0023
Milan	2333,07	1300,50	213,02	651,89	555,76	29,3898	5,0115	–
	2295,80	1279,00	212,99	652,55	555,12	29,3707	4,9941	–
Tokyo	435,94	243,00	39,8041	121,80	103,84	5,4915	93,6416	0,1868
	425,77	237,20	39,5007	121,02	102,95	5,3924	92,62	0,1854

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 28 mai, 2,5123 F contre 2,5316 F le vendredi 21 mai.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

28 mai 1982

MARK ALLEMAND — FLORIN NÉERLANDAIS — COURONNE DANOISE — FRANC FRANÇAIS — LIVRE IRLANDAISE — FRANC BELGE — LIRE

% 0 — −0,25 — −0,50 — −0,75 — −1 — −1,25 — −1,50 — −1,75 — −2,00 — −2,25 — −2,50 — −2,75

Plafond — Plancher

* Système monétaire européen

Les matières premières

Nouvelle baisse des métaux et hausse du café

Tension internationale accrue, amorce de détente des taux d'intérêt, ont laissé pratiquement indifférentes les places commerciales.

La chute des prix des métaux s'accentue, les espoirs de reprise économique étant lointains. Certains produits, dont les récoltes sont abondantes, sont également pénalisés. La stabilisation des prix des matières premières n'est pas encore pour demain !

MÉTAUX. — *La baisse se poursuit sur les cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, qui reviennent à leurs niveaux les plus bas depuis mars 1981. Pour la septième semaine consécutive, les stocks britanniques de métal se sont accrus : ils atteignent 144 300 tonnes (+ 1 875 tonnes). A la fin de l'année 1983, les stocks mondiaux de métal raffiné devraient avoir diminué de moitié.*

Pour la première fois depuis plusieurs mois, les cours de l'étain reviennent à Londres en dessous de 7 000 livres la tonne. La décision du Conseil international de l'étain d'autoriser le directeur du stock régulateur à augmenter de 5 000 tonnes ses achats, pour pouvoir retirer du marché 50 000 tonnes, s'est révélée insuffisante pour freiner la baisse.

Repli plus sensible des cours de l'argent à Londres. Outre le repli de l'or, la perspective d'une liquidation de métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains a déprimé le marché.

Nouvelle chute des cours de l'aluminium à Londres. La production mondiale a diminué de 13,4 % durant les quatre premiers mois de l'année mais de 20 % aux Etats-Unis. Une unité va prochainement arrêter sa production aux Etats-Unis.

Le nickel a été le seul métal à évoluer à contre-courant. Une grève éclatera-t-elle au Canada dans les installations d'Inco en Ontario ? Même si aucun accord n'intervenait entre les syndicats et la direction, les stocks mondiaux sont amplement suffisants pour faire face à une longue grève. Ce serait d'ailleurs la quatrième en trois ans dans ce pays. Actuellement, bien que la capacité de production ne soit utilisée qu'à 50 %, les stocks mondiaux sont estimés encore à 250 000 tonnes environ.

DENRÉES. — *Nouvelle baisse des cours du cacao. L'excédent mondial de production est estimé par une firme privée britannique à 88 000 tonnes, soit 7 000 tonnes de plus que lors de la précédente évaluation. La Côte-d'Ivoire s'attend à une récolte record de 460 000 tonnes (+ 48 000 tonnes) et celle du Nigéria augmentera de 20 000 tonnes à 175 000 tonnes.*

Les cours du sucre se maintiennent à de bas niveaux. La production mondiale est évaluée à 97,61 millions de tonnes, supérieure de 7 millions de tonnes aux besoins de la consommation.

Hausse des cours du café sur les différents marchés, en corrélation avec la réduction des quotas d'exportation — 1 million de sacs — des pays membres de l'accord pour le troisième trimestre (avril-juin).

CÉRÉALES. — *Fléchissement des cours du blé sur le marché aux grains de Chicago. La récolte mondiale de blé est évaluée par le Conseil international entre 465 et 470 millions de tonnes. Elle dépasse le chiffre record de 1981 (459 millions de tonnes). Les stocks mondiaux chez les cinq principaux pays exportateurs s'élèveront en fin de campagne à 53 millions de tonnes, en augmentation de 7,4 millions de tonnes sur ceux d'il y a un an.*

LES COURS DU 28 mai 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 803 (832,50) ; à trois mois, 829 (861,50) ; étain comptant, 6 855 (7 000) ; à trois mois, 6 985 (7 115) ; plomb, 313 (316,50) ; zinc, 413,50 (418) ; *aluminium, 520,50* (538) ; nickel, 2 950 (2 890) ; argent (en pence par once troy), 354,70 (373). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 64,90 (67,40) ; argent (en dollars par once), 6,36 (6,74) ; platine (en dollars par once), 294 (321) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (61,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 360-375 (355-375). — **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,21 (29,40).

TEXTILES. — **New-York** (en cents par livre) : coton, juillet, 66,62 (67,34) ; octobre, 69,70 (70,15). — **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), août, 386 (392) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 266 (269). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, juillet, 43,40 (43,10).

CAOUTCHOUC. — **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 55,80-55,90 (55-55,20). — **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 205,50-206,50 (205,75-207,25).

DENRÉES. — **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, juillet, 1 489 (1 545) ; septembre, 1 537 (1 592) ; sucre, juillet, 7,95 (8,07) ; septembre, 8,23 (8,33) ; café, juillet, 137,20 (122,75) ; septembre, *128,49* (117). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, août, 115,75 (118,40) ; octobre, 119,55 (123,70) ; café, juillet, 1 217 (1 135) ; septembre, 1 157 (1 091) ; cacao, juillet, 919 (942) ; septembre, 944 (968). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, juillet, 1 032 (1 020)) ; septembre, 1 042 (1 066) ; café, juillet, 1 400 (1 275) ; septembre, 1 328 (1 250) ; sucre (en francs par tonne), juillet, 1 495 (1 520) ; août, 1 468 (1 507) : tourteaux de soja. — **Chicago** (en dollars par tonne), juillet, 184,80 (191,60) ; août, 186 (193,20). — **Londres** (en livres par tonne), juin, 133 (136,50) ; août, 131,70 (135,80).

CÉRÉALES. — **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, juillet, 353 3/4 (365 1/4) ; septembre, 368 (380 1/2) ; maïs, juillet, 275 1/4 (281 1/2) ; septembre, 276 3/4 (282 3/4).

INDICES. — Moody's, 999,50 (1 006,40) ; Reuter, 1 555,90 (1 564,80).

Marché monétaire et obligataire

Supense sur les taux d'intérêt aux Etats-Unis

Baisserait, baisserait pas ? Aux Etats-Unis, la question est posée, et bien des gens attendent la réponse, à commencer par le président Reagan, qui, au début de la semaine, exhortait le Congrès à approuver un compromis sur la réduction du déficit budgétaire. Un tel compromis, affirmait-il, lui permettrait de communiquer, lors du sommet de Versailles, « l'engagement des Etats-Unis » de faire baisser les taux d'intérêts américains, dont le haut niveau constitue « l'un des principaux sujets de préoccupation » des pays alliés. « *Nous partageons cette préoccupation* » a déclaré le président, qui a ajouté : « *Je veux dire aux alliés que nous faisons quelque chose pour réduire les taux* » sous-entendu « au Congrès de jouer ». Et le Congrès a joué, mais pas dans le sens attendu par la Maison-Blanche, la Chambre des représentants mettant en pièces le beau compromis présidentiel et coupant dans les dépenses militaires pour rajouter dans les dépenses sociales. Deux fois horreur, suivant les normes reaganiennes ! Il faut dire que les prochaines élections législatives sont en novembre prochain.

Dans ces conditions, les milieux financiers américains et internationaux restent sceptiques sur les abaissements rapides des taux aux Etats-Unis, même si la Réserve fédérale a fait baisser le loyer de l'argent au jour le jour et si la Citibank, premier établissement du pays, a ramené ses taux de base de 16,50 % à 16 %, pour la première fois depuis la mi-mars 1982. Au reste, la Citibank n'a pas été suivie, du moins pour l'instant. Faute d'un coup de théâtre (une baisse du taux d'escompte fédéral, par exemple), on voit mal comment le président Reagan pourrait apporter quelque chose de concret à Versailles.

En attendant, les banques centrales européennes s'efforcent de se débrouiller sans la baisse américaine. La Banque de France, profitant d'un raffermissement passager du franc, a bien essayé de poursuivre la détente du loyer de l'argent en France, réduisant de 1/8 %, par deux fois, son taux d'intervention au jour le jour sur le marché monétaire de Paris, et de revenir à 16 1/8 %. Mais la rechute du franc l'a obligée à revenir à 16 1/4 %.

Comme nous l'avions laissé entendre la semaine dernière en commentant une baisse des rendements très « organisée » sur le marché secondaire, le lancement du deuxième emprunt d'Etat de l'année a été annoncé. Comme prévu, son taux nominal est de 16 %, en légère diminution sur les 16,20 % du premier emprunt de janvier 1982, ce qui correspond au fléchissement des rendements depuis cette date. Quant aux conditions, elles sont tout à fait analogues à celles de l'émission précédente : 10 milliards de francs sur une durée de huit ans avec un remboursement *in fine*.

L'annonce du taux fixe a un peu surpris, tant la rumeur d'une émission à taux variable avait circulé, parfois avec une certaine insistance. Il faut croire que, rue de Rivoli, on a voulu se montrer fidèle à la formule des taux fixes bien rodée et sans surprise, refusant d'innover en ce qui concerne les emprunts d'Etat. Quel sera l'accueil du marché à cet emprunt ? Il est encore trop tôt pour le dire. Sans doute, les « conditions sont bonnes, mais ce n'est pas un cadeau » et les investisseurs institutionnels vont avoir à souscrire la troisième tranche de l'emprunt UNEDIC. Pour l'instant donc, le placement est « mou » comme il l'avait été en janvier dernier. Quant au public, qui traditionnellement assure au moins la moitié des souscriptions, il n'a pas encore été sollicité. Sur le marché secondaire, la réaction a été immédiate : les rendements, qui avaient vivement fléchi la semaine dernière, ont immédiatement repris 0,20 % pour rétablir l'écart normal avec le taux d'émission de l'emprunt, et se sont établis, pour les emprunts d'Etat, à 15,75 % contre 15,55 % pour les plus de sept ans, et à 15,53 % contre 15,32 % pour les moins de sept ans, ceux du secteur public ne variant pratiquement pas à 16,25 %, selon les indices Paribas. Ajoutons qu'il était temps, pour le Trésor, de lancer son emprunt, car bien du retard avait été pris, en raison de l'engorgement du marché en avril et au début de mai. Si les pouvoirs publics voulaient, comme ils en avaient exprimé l'intention l'année dernière, financer par l'emprunt à court terme une cinquantaine de milliards de francs sur les cent du déficit budgétaire, ils devaient se hâter. Dans l'immédiat, nos grands argentiers ont dû taper à toutes les portes et multiplier les émissions de bons en compte courant placés surtout auprès des banques, mais aussi auprès de la Caisse des dépôts, objet des « tendresses » du Trésor, mais qui n'en pense pas moins. Elle trouverait « *regrettible, à divers points de vue, que cette forme de placements de ses disponibilités* » (20 % pour l'instant) « *ne vienne à reprendre une place trop exclusive* ». Cette formule est de M. Maurice Perouse, directeur général de la Caisse depuis quinze ans, prenant sa retraite à soixante-huit ans pour être remplacé par M. Robert Lion, directeur du cabinet de M. Pierre Mauroy, en a profité pour lancer un avertissement discret. A l'occasion de son départ, M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, a particulièrement félicité M. Perouse.

F.R.

هكذا من الأصل

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 24 au 28 mai

Premier coup de vent

LA Bourse réagira-t-elle aux clignotements inquiétants des grands indicateurs de l'économie ? C'est la question que beaucoup se posaient à la veille du précédent week-end. On serait tenté de répondre par l'affirmative dans la mesure où, à l'avertissement sans frais reçu la semaine passée, a succédé ces derniers jours la première sommation.

Elle a coûté 2 % de baisse environ aux valeurs françaises, une baisse essentiellement acquise durant les deux premières séances, la journée de mercredi ayant été marquée par une reprise technique et les deux suivantes par un retour au flottement avec des courants d'affaires ramenés à de simples filets.

Secouée, la Bourse l'a indiscutablement été à l'annonce d'un déficit commercial record en avril, dont elle n'avait pas eu pleinement connaissance le vendredi précédent. Elle redoute, surtout, un prochain tour de vis, évoqué par MM. Mauroy et Delors, dont les entreprises industrielles pourraient faire les frais. Le plus étonnant est sans doute que son malaise n'ait pas duré plus de quarante-huit heures. Dire qu'elle s'en est remise serait excessif, mais les vapeurs lui ont passé, du moins pour l'instant. Pourtant, la Bourse a également appris que l'hémorragie de devises se poursuivait (dix milliards en un mois), que le franc rechutait, et que, aux États-Unis, le débat budgétaire s'enlisait, faisant fondre les espoirs d'une reprise et baisser Wall Street.

L'on objectera que les dernières séances n'ont pas été très significatives de ses sentiments profonds, avec les nombreux vides à nouveau créés dans ses rangs par le week-end a rallonge de la Pentecôte. Certains affirmaient même autour de la corbeille que, déjà bien en peine avec une économie chancelante, les pouvoirs publics ne voulaient pas, de surcroît, avoir sur les bras une Bourse malade et que, d'en haut, ordre avait été donné de soutenir les cours. Possible, mais nullement certain. Alors la Bourse est-elle plus bête qu'on ne le croit ou bien plus maligne ?

La réponse à cette question n'est pas évidente, mais beaucoup inclinent plutôt à retenir la version de l'attentisme prudent. Pour l'instant, les capitaux placés en valeurs mobilières n'ont rien à redouter d'une dévaluation du franc. D'autre part, on ignore tout des décisions qui sortiront de l'actuel débat ouvert sur la politique économique. Le premier ministre veut changer de vitesse ? Soit, mais comment ? Par une plus grande rigueur budgétaire ou un retour à l'orthodoxie financière ? La Bourse y serait plutôt favorable. En revanche, elle accueillerait très mal toute mesure visant à charger encore le fardeau des entreprises.

Dans l'incertitude, les opérateurs ne veulent rien brusquer. Solution de sagesse, d'autant que, si la reprise de l'expansion attendue en juin n'est pas au rendez-vous, ce n'est peut-être que partie remise, quelques-uns se raccrochent à cette idée un peu folle autour de la corbeille. Quoi qu'il en soit, l'on apprenait vendredi soir que, aux États-Unis, pour la première fois depuis un an, l'indice des principaux indicateurs avait monté en avril. Serait-ce un signe ?

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

Si d'une semaine à l'autre le napoléon a peu varié, *la rente 4,5 % 1973*, en revanche, a encore baissé de 3,8 % pour revenir à 1 750 F, soit un peu endessous de sa nouvelle valeur de reprise en paiement des droits de mutation (1 766,40 F).

	28 mai	Diff.
4 1/2 % 1973	1 750,00	− 70,00
7 % 1973	6 530,00	− 149,00
10,30 % 1975	83,30	+ 0,10
10 % 1976	81,10	− 0,20
P.M.E. 10,6 % 1976	83,30	+ 0,20
P.M.E. 11 % 1977	83,20	+ 0,20
8,80 % 1977	96,25	+ 1,35
10 % 1978	79,50	− 0,65
9,80 % 1978	78,40	− 3,10
9,45 % 1978	78,40	− 0,80
8,80 % 1978	79,40	− 0,05
9 % 1979	75,40	− 0,20
10 % 1979	78,50	− 0,30
10,80 % 1979	81,00	− 0,50
12 % 1980	90,80	− 0,70
C.N.E. 3 %	3 060,00	+ 8,00
C.N.B. bq. 5 000 F.	101,25	+ 0,20
C.N.B. Paribas 5 000 F	101,45	+ 0,25
C.N.B. Suez 5 000 F	101,50	+ 0,35
C.N.I. 5 000 F	101,10	+ 0,10

Banques, assurances sociétés d'investissement

La *Banque de la Réunion* va distribuer une action gratuite pour quatre le 1er juin. La valeur nominale des titres sera portée de 170 F à 200 F.

	28 mai	Diff.
Bail Équipement	178	+ 10
B.C.T.	95	− 5
Cetelem	175,20	− 0,90
Chargeurs Réunis	196,10	− 4,40
Bancaire (Cie)	175,20	− 4,30
C.F.F.	358	+ 2
C.F.I.	183	+ 2
Eurafrance	358	− 1,90
Hénin (La)	341	− 14
Imm. Pl-Monceau	224,50	+ 0,50
Locafrance	166	− 2,50
Locindus	382	− 3
Midi	670	− 30
O.F.P. (Omn. Fin. Paris)	728	− 22
Parisienne de réesc.	310	+ 12
Prétabail	502	+ 12,10
Schneider	131,20	− 2,30
U.C.B.	110,20	− 3,80

Alimentation

Casino renforce son activité dans la restauration. Le groupe vient de racheter 35 % du capital des restaurants *Hippopotamus*.

	28 mai	Diff.
Beghin-Say	213	+ 8
Bongrain	1 040	− 5
B.S.N. G.-Danone	1 549	
Carrefour	1 620	− 37
Casino (1)	1 298	− 15
Cédis	821	− 61
Occidentale (Gale)	419	+ 1
Euromarché	1 179	− 86
Guyenne et Gasc.	431,50	− 15,50
Martell	794	+ 10
Moët-Hennessy	693	− 12
Mumm	330	− 0,50
Olida Caby	206	− 2,50
Pernod-Ricard	395,20	− 8,80
Promodès	1 330	− 70
Source Perrier	174	− 1
Radar	1 200	+ 173
St-Louis-Bouchon	165	− 0,50
C.S. Saupiquet	271,50	− 3,50
Veuve Cliquot	1 058	− 92
Viniprix	941	+ 40
Nestlé	13520	+ 90

(1) Compte tenu d'un coupon de 45 F.

Jusqu'ici, sa diversification dans cette branche d'activité se limitait aux cafétérias attenantes à ses grands magasins à grandes surfaces et à la chaîne de restaurants *Stephany* développée en association avec *INNO*. Beaucoup voient déjà *Casino* devenir à terme un grand de la restauration en France dans la mesure où ce dernier dispose des fonds nécessaires.

Métallurgie construction mécanique

Pour renforcer ses fonds propres, *Saulnier Duval Eau chaude chauffage* va faire appel à son actionnaire principal *Pont-à-Mousson*. Son capital sera augmenté de 45,2 millions par émission au pair de 452.128 actions de 100 F. A l'issue de cette opération, le capital de la firme sera contrôlé à 62,5 % par Pont-à-Mousson. Elf Energie détiendra 21,6 % des actions et le public 15,9 %.

	28 mai	Diff.
Alspi	95,50	− 2,50
Amrep	920	− 30
Avions Dassault-B.	545	+ 7
Fives-Lille	151	− 3
Chiers-Châtillon	12,05	− 0,05
Creusot-Loire	88,00	− 2
De Dietrich	375	+ 5
FACOM	582	− 9
Valéo	227	− 6
Fonderie (Générale)	64	inch
Marine-Wendel	44,15	+ 0,05
Métal. Normandie	14,60	− 0,20
Penhoët	370,10	+ 5,10
Peugeot S.A.	162	− 3,10
Poclain	132,50	− 8,50
Pompey	107	+ 0,20
Sacilor	4,50	− 0,25
Sagem	960	+ 11
Saulnes	28,10	− 0,50
Saunier-Duval	57	− 0,10
Usinor	4,50	− 0,15
Vallourec	139	+ 6,50

Filatures, textiles, magasins

Sur sa lancée de 1981, *Au Printemps* a enregistré pour le premier trimestre 1982 une progression de 15,6 % de son chiffre d'affaires (société mère, filiales et magasins affiliés). Le maintien de la forte rentabilité retrouvée l'an dernier paraît assuré pour l'exercice entier grâce au développement de l'activité à l'étranger et aux bons résultats obtenus dans la diversification (*Prisunic, Viniprix*).

	28 mai	Diff.
F.F. Agache-Willot	86,50	inch.
B.H.V.	138,80	+ 4,30
C.F.A.O.	547	− 13
Damart-Serviposte	860	− 57
Darty	985	− 47
D.M.C.	36	− 4
Galeries Lafayette	223 50	− 1
La Redoute	1 008	− 46
Printemps	164,20	− 8 80
André Roudière	82	− 8
S.C.O.A.	35,20	− 0,80

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 21 Mai	Cours 28 Mai
Or fin (kilo en barre)	86 800	84 000
— (kilo en lingot)	86 900	84 400
Pièce française (20 fr.)	589	587
Pièce française (10 fr.)	449	455
Pièce suisse (20 fr.)	498	500
Pièce latine (20 fr.)	485	485
● Pièce tunisienne (20 fr.)	455	465
Souverain	585	580
Souverain Elizabeth II	685	615
● Demi-souverain	355	399
Pièce de 20 dollars	2 695	2 605
— 10 dollars	1 360	1 380
● — 5 dollars	780	720
— 50 pesos	2 900	2 870
● — 20 marks	810	801
— 10 florins	523	502
● — 5 roubles	400	399

Bâtiment, travaux publics

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le groupe *Cochery* a été déficitaire en 1981. Sa perte s'élève à 21 millions de francs contre un bénéfice de 17,1 millions (+ 40,1 %) l'année précédente.

	28 mai	Diff.
Auxil. d'entreprises	863	+ 9
Bouygues	685	− 33
SCREG	121	− 5,50
Ciments français	153	− 2
Dumez	1 050	+ 7
J. Lefebvre	199	− 14
Générale d'Entrepr.	356	+ 5,20
G.T.M.	459	+ 12
Lafarge	260,50	− 8,50
Maisons Phénix	282	− 2,50
Poliet et Chausson	400	− 4

Cette entrée dans le rouge est essentiellement imputable aux résultats négatifs dégagés par la filiale camérounaise. Une provision pour dépréciation a été constituée (68 millions de francs contre 38 millions). Les perspectives pour 1981 sont meilleures.

La finance sur écran

Trop longtemps accusée d'avoir, en France, toujours « un métro de retard », l'information économique et financière a mis les bouchées doubles pour gagner, cette fois, la bataille de la télématique, cette magnifique invention rendant disponible à domicile une masse d'informations regroupées en banque ou en base de données.

En quelques semaines, trois nouveaux projets ont vu le jour : « *Défotel* », nouveau service de la Cote Desfossés et de Télésystèmes ; « *Télétel-Agent de change* », mis au point dans le cadre de l'expérience de Vélizy et, tout récemment, le système « *Axess* », élaboré par le groupe Dafsa-Kompass.

Ce dernier se veut une « vraie » banque de données, c'est-à-dire un ensemble d'informations normalisées, constamment remises à jour, qu'il est possible, non seulement de se procurer, mais également de rapprocher.

Axess dispose de deux outils de documentation incomparables avec la Dafsa (Documentation et analyse S.A.), qui recense 55 000 entreprises, dont 35 000 françaises, 12 000 administrateurs et les comptes de 2 000 sociétés cotées, et le Kompass, véritable encyclopédie de produits et de firmes (70 000 entreprises, 120 000 dirigeants, 35 000 produits et services, 26 500 marques).

Grace à Axess, les entreprises, incapables, faute de moyens, de se tenir informées de la situation économique ou de l'évolution d'un secteur en particulier, vont disposer de la plus importante banque de données micro-économiques sur les entreprises françaises et leurs produits, le service logistique étant assuré par la firme Sligos.

A son tour, la Cote Desfossés a créé, pour ses clients, un des tout premiers systèmes de vidéographie spécialisée dans les domaines financier et boursier. Baptisé Défotel, ce système permet d'obtenir toutes informations sur 1 500 sociétés françaises et étrangères, sous forme de « pages » mises en forme par Télésystème.

La Bourse de Paris n'a pas voulu être en reste. Les agents de change ont mis sur écran un programme « grand public », ouvrant l'accès à une foule d'informations, mais aussi la possibilité de dialoguer avec les professionnels.

Télétel - Agents de change est tout à fait au point. Son lancement est toutefois subordonné aux résultats de l'expérience Télétel menée depuis huit mois à Velizy, et dont l'achèvement est prévu fin 1982. Les enseignements que tireront les P.T.T. de cet engagement dans la télématique domestique seront déterminants.

S. M.

Matériel électrique, services publics

La cotation des actions *Compagnie des lampes* a été suspendue le 24 mai (dernier cours : 174 F). Propriétaire à 67 % de cette affaire, le groupe *Thomson-Brandt* l'a revendu à *Philips* pour sortir du secteur des

	28 mai	Diff.
Alsthom-Atlantique	171	− 7
C.E.M.	35,20	− 4
CIT-Alcatel	859	− 1
Crouzet	193,20	+ 3,20
Thomson-C.S.F.	163	− 6,90
Générale des Eaux	332,20	− 12,30
Géophysique	1 641	− 24
Legrand	460	+ 5
Lyonnaise des Eaux	28,65	− 1,15
Machines Bull	28,65	− 1,15
Matra	1 295	− 84
Merlin-Gérin	587	− 20
Moteur Leroy-Somer	462	+ 2
Moulinex	63,10	− 2,10
P.M. Labinal	204,50	− 15,50
Radiotechnique	306	− 13
S.E.B.	240	− 21,50
Signaux	435	+ 7
Télémec. Electrique	815	− 15
I.B.M.	494,50	+ 3
I.T.T.	199	+ 2
Schlumberger	360,10	− 7,40
Siemens	755	+ 20

lampes d'éclairage. Il aurait dû en effet y injecter beaucoup d'argent sans avoir l'assurance formelle de pouvoir donner à la *Compagnie des lampes* les moyens d'affronter la concurrence sur le marché européen. En 1981, cette dernière a enregistré 40 millions de francs de pertes.

Les modalités de l'opération de cession n'ont pas encore été arrêtées. Mais *Philips* va racheter au moins 51 % des actions. *Thomson-Brandt*, mais aussi la *C.G.E.*, second actionnaire à 12 % de la *Compagnie des lampes* conserveront une petite participation dans son capital. La société continuera d'être cotée en Bourse.

Pétroles

Le groupe *Total (C.F.P. + C.F.R.)* ne veut pas devenir minoritaire dans le nouveau groupe chimique *ATO-Chloe* en voie de fusion, dont le capital, selon les vœux du gouvernement, doit être contrôlé par *Elf-Aquitaine*.

Son président, M. Granier de Lilliac, souhaite donc de dégager complètement de ce secteur d'activité dans lequel le groupe Total a investi 2,8 milliards de francs en valeur 1982. Avec les capitaux qui se seraient retirés de cette vente, *Total* envisage de développer l'exportation pétrolière, adapter son outil de raffinage, pousser la recherche dans l'uranium, le charbon et les créneaux d'avenir (énergie solaire, biotechnologie).

Une amélioration de la situation financière du groupe est attendue

	28 mai	Diff.
Elf-Aquitaine	123,70	− 0,80
Esso	207,10	− 0,90
Francarep	396	+ 6
Pétroles française	135	− 0,10
Pétroles B.P.	51,70	− 0,50
Primagaz	281,50	inch.
Raffinage	85,50	− 7,60
Sogerap	312,00	− 9,00
Exxon	223,50	− 2,50
Petrofina	729	+ 3 (1)
Royal Dutch	277,20	+ 10,40

(1) Compte tenu d'un coupon de 37 F.

pour cette année en liaison avec la reprise des cours de brut et l'instauration du nouveau régime de fixation des prix au détail des produits pétroliers.

Total dément vouloir renforcer sa participation dans *Amrap*.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 1973	39 300	70 018 300
Hachette	99 650	48 814 175
Roussel-Uclaf	77 225	22 941 332
C.N.E. 3 % (1)	5 760	17 596 700
B.S.N.-G.D.	9 600	14 587 275
Schlumberger	39 100	14 242 994
J. Borel int.	74 525	12 639 147

(1) Quatre séances seulement.

Mines, caoutchouc, outre-mer

La *Compagnie générale de géophysique* a presque tenu sa promesse d'une croissance de 25 %. La progression de son chiffre d'affaires

	28 mai	Diff.
Géophysique	1 370	− 45
Imétal	61	− 4,20
Kléber	23,80	− 2,70
Michelin	749	− 21
M.M. Penarroya	48,40	+ 2,80
Charter	27,70	− 0,30
INCO	79,60	− 0,50
R.T.Z.	59,50	+ 0,40
Z.C.I.	2,25	− 0,06

est, à structures identiques, de 24 % pour le premier trimestre. Elle tombe toutefois à 18,8 % si l'on tient compte de l'apport d'activitées fait à une nouvelle filiale.

Produits chimiques

Le Koweït a-t-il ou non acquis en Bourse 25 % du capital de Hoechst ? Au siège du groupe chimique de Francfort, l'on se refuse à donner la moindre information à ce sujet jusqu'à la prochaine assemblée, qui se tiendra en juin.

	28 mai	Diff.
Institut Mérieux	815	− 17
Laboratoire Bellon	305,60	− 1,40
Nobel-Bozel	17,20	− 0,10
Roussel-Uclaf	317,70	+ 4,70
B.A.S.F.	430	− 2
Bayer	406	+ 2,50
Hoechst	414	+ 3
I.C.I.	46	+ 2
Norsk-Hydro	438	− 5

Les milieux bancaires ouest-allemands sont moins discrets et confirment que l'Emirat a bien procédé à l'opération.

Valeurs diverses

L'exercice écoulé a été mauvais pour les *Papeteries de Gascogne*, dont le bénéfice net a chuté de 40,3 % pour revenir à 2,18 millions de francs. Le dividende global est minoré : 4,50 F contre 6 F.

Environ 7,2 % du capital de *J. Borel* aurait changé de mains en Bourse. L'offensive viendrait du groupe *Codec-Una*, qui aurait réussi à porter sa participation de 12,5 % à 25 % (28 % affirme-t-on dans certains milieux).

	28 mai	Diff.
A.D.G.	161	+ 5,50
L'Air Liquide	489	− 9
Arjomari	122	− 2
Bic	532	− 8
Club Méditerranée	583	inch.
Essilor	589	− 31
Europe 1	539	− 1
Gle Ind. Part.	174,30	− 0,80
Hachette	496	+ 20
J. Borel Int.	178	+ 19
Oréal (L')	984	− 15
Navigation Mixte	169	− 11
Nord-Est	43,30	− 0,20
Presses de la Cité	768	− 20
Skis Rossignol	590	inch
Sanofi	335	− 13
U.T.A.	152	+ 1

Le but recherché serait de faire remonter les enchères dans le projet de fusion avec *Novotel*, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée du 28 juin (23 *J. Borel* pour 3 *Novotel*).

Quoi qu'il en soit, la dénomination du nouveau groupe deviendra *Novotel Services international*.

L'introduction des actions *Epeda-Bertrand Faure*, leader de la literie en France et du siège auto en Europe, a eu lieu comme prévu le 25 mai. Le prix d'offre minimal était de 640 F. La demande est montée jusqu'à 1 350 F. La chambre a le même jour coté 710 F. Les ordres libellés à un prix égal ou supérieur à 910 F ont été considérés comme des ordres au mieux déguisés et n'ont pas égé acceptés.

Au niveau de 710 F, 9,6 % des actions présentées, soit 124 000, ont été servies. Les ordres libellés entre 800 F et 900 F ont été servis à 30 % environ et ceux entre 710 F et 795 F à 15 % environ.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	24 mai	25 mai	26 mai	27 mai	28 mai
Terme	112180010	135595867	122753824	120969743	124066140
Comptant					
R. et obl.	700967573	825743132	735540325	677902147	751481693
Actions	77347915	165928064	78972075	101279182	83613509
Total	890495498	1027267063	937266224	900151072	959161342
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)					
Franç.	110,6	109,5	110,3	109,9	109,8
Étrang.	109,8	109,3	110	109,8	108,8
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)					
Tendance	121	119,5	120,5	120,3	120,1
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	109,5	108,5	108,5	108,3	108

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Le « stress »

En proie à une forte « déprime », Wall Street a poursuivi son repli à bonne allure (− 2% encore) au cours de la semaine écoulée. L'indice des industrielles, qui s'est inscrit vendredi en clôture à 819,53 (contre 835,89), a perdu, depuis le 10 mai, près de 50 points, soit la moitié des gains acquis durant la reprise de printemps.

Autour du « Big Board », les derniers espoirs mis dans un redémarrage de l'appareil économique à l'automne s'évanouissent. Les débats sur les projets de budget s'enlisent et les tensions persistent sur le front des taux. Qui plus est : les grands investisseurs alimentent le mouvement de baisse en procédant à des liquidations massives. A lui tout seul, le fonds de retraite de International Harvester, premier fabricant américain de matériel agricole, a vendu pour plus de 300 millions de dollars d'actions.

L'activité, cependant, a été relativement modérée et 222,70 millions de titres ont changé de mains contre 237 millions précédemment.

	Cours 21 mai	Cours 28 mai
Alcoa	23 1/2	23 3/4
A.T.T.	54 7/8	52 7/8
Boeing	18 7/8	16 7/8
Chase Man. Bank	45 1/8	42 3/4
Du Pont de Nem	34 5/8	33 3/4
Eastman Kodak	73	71 5/8
Exxon	28 3/8	28
Ford	23 1/4	22 3/4
General Electric	62 5/8	61 7/8
General Foods	36 3/4	36 1/2
General Motors	42 3/4	42 7 8
Goodyear	23	22 3/8
I.B.M.	62 5/8	61 1/2
I.T.T.	25 1/4	24 1/4
Mobil Oil	23 1/2	23 1/4
Pfizer	53 7/8	53 1/2
Schlumberger	46 7/8	43 3/4
Texaco	30 1/2	29 3/4
U.A.L. Inc.	17 1/2	16 1/2
Union Carbide	45	45
U.S. Steel	23 7/8	22
Westinghouse	25 1/2	25 1/8
Xerox Corp	32 3/8	31 1/4

LONDRES

Vif redressement

Dopé par l'espoir d'une rapide victoire militaire aux Malouines, le marché s'est fortement redressé cette semaine (+ 4,8 %), regagnant presque tout le terrain perdu entre le 17 et le 21 mai. L'optimisme des opérateurs a été d'autre part renforcé par l'annonce d'une réduction du chômage et d'une amélioration de la situation économique.

Les actions des entreprises travaillant pour la défense ont été particulièrement recherchées. Fermeté également des électroniques.

Indices « F.T. » du 28 mai : industrielles, 587,30 (contre 560,60) ; mines d'or, 234,70 (contre 249) ; Fonds d'Etat, 69,20 (contre 68,17).

	Cours 21 mai	Cours 28 mai
Bowater	206	220
Brit. Petroleum	312	320
Charter	203	203
Courtaulds	86	85
De Beers (*)	4	3,95
Free State Geduld*	21	20 5/8
Gt. Univ. Stores	480	498
Imp. Chemical	314	326
Shell	416	430
Vickers	149	162
War Loan	28	28 3/8

(*) En dollars

FRANCFORT

Reprise en fin de semaine

La semaine s'est mieux achevée qu'elle n'avait commencé, et à une nouvelle baisse à succédé une reprise technique à l'approche du week-end. Le marché a regagné, et même très au-delà, toutes ses pertes initiales. L'intérêt s'est concentré sur les magasins, les biens d'équipements et la métallurgie.

Indice de la Commerzbank du 28 mai : 703,4 contre 697,4.

	Cours 21 mai	Cours 28 MAI
A.E.G.	38,60	35,90
B.A.S.F.	125,80	127
Bayer	120,20	119,80
Commerzbank	141,80	144,50
Hoechst	119,80	120,60
Mannesmann	140,90	142,50
Siemens	220,20	221
Volkswagen	151,60	154,50

TOKYO

Nouvelle baisse

Le Kabuto-Cho n'a décidément pas le moral et pour la seconde semaine consécutive, il a baissé (− 2,7 %), le mouvement s'accélérant même sensiblement à l'approche du week-end après une très fugitive reprise technique. L'affaiblissement du yen vis-à-vis du dollar, le pessimisme de Wall Sreet et les rumeurs insistantes sur le lancement de grands emprunts nationaux : autant de facteurs qui ont pesé sur la marché.

L'activité, cependant, s'est encore ralentie et 912 millions de titre ont changé de mains contre 1 307 millions.

Indices du 29 mai : Nikkeï Dow Jones, 7.285,06 contre 7 484,26) ; indice générale, 545,93 (contre 556,02).

	Cours 21 mai	Cours 28 mai
Akaï	268	267
Canon	849	781
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	749	710
Matsushita Electric	1 130	1 040
Mitsubishi Heavy	215	204
Sony Corp	3 640	3 600
Toyota Motors	1 090	1 050

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE QUATRIÈME CONGRÈS DU C.D.S.

Cinq prétendants à la succession de M. Lecanuet

Le quatrième congrès du Centre des *démocrates sociaux (C.D.S.), qui s'est ouvert* samedi en début d'après-midi, à Versailles, devait achever ses travaux lundi 31 mai. Ce congrès, le premier depuis que le C.D.S. s'est trouvé rejeté dans l'opposition, permettra de *préciser la stratégie du mouvement, tant* face à la majorité que dans ses rapports avec le R.P.R. et ses alliés de l'U.D.F.

Il procédera à l'adoption d'un manifeste qui constitue une mise à jour des propositions centristes et un rappel doctrinal. *L'événement* le plus important de ces assises sera l'élection à la présidence du successeur de M. Jean *Lecanuet, qui a annoncé, au mois de février,* son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Simultanément sera désigné le secrétaire général : en l'absence de toute concurrence, M. André Diligent se *succédera à lui-même. Des réformes de structures* ne seront envisagées qu'une fois connu le nom du nouveau président. Elles devraient tendre à une plus grande collégialité à tous les niveaux du parti. Seule sera proposée au congrès la suppression du comité directeur, instance jugée trop lourde. Le bureau politique sera, lui, élargi.

Cinq candidats à la présidence du mouvement. Cela ne s'était jamais vu au C.D.S. qui, depuis 1976 — date de la fusion entre le Centre démocrate de M. Jean Lecanuet et le Centre Démocratie et Progrès de M. Jacques Duhamel, — a reconduit dans ses fonctions M. Lecanuet.

D'abord inquiet de ce « trop-plein » de candidatures, le C.D.S. s'est par la suite félicité d'une telle « richesse » qui lui a permis d'ouvrir largement le *débat dans* chacune des fédérations visitées par les candidats. « *Nous ne voulons plus être une force d'appoint mais devenir un grand mouvement national.* » Tel est le souhait exprimé par les militants. Dimanche, ils doivent élire celui qui, de MM. Jean-Marie Caro, Jean-Marie Daillet, Jacques Barrot, Pierre Méhaignerie ou Bernard Stasi, pourra le mieux, à leurs yeux, mener ce combat. Ils se prononceront plus sur le style et la personnalité des candidats que sur leurs propositions, lesquelles se rejoignent sur l'essentiel.

Ils reconnaissent tous les cinq que le C.D.S. doit affirmer davantage sa ligne politique. « *En s'arrachant notamment à l'obsession présidentielle* », souligne M. Stasi. « *En ne laissant aucun espoir d'élargissement de la majorité actuelle vers le centre* », précise M. Méhaignerie. Tandis que, pour M. Barrot, seul le C.D.S. « *peut éviter que l'accélération du retour du balancier ne mette en place un pouvoir autoritaire qui risquerait de conduire à l'éclatement de la société française* ».

Tous les cinq sont décidés à rappeler la tradition doctrinale de leur parti. Ils parlent de « *leur vision démocrate et sociale du monde* », de la « *nécessité de créer des solidarités plus concrètes* », et de « *faire apparaître un message de justice et d'espérance pour tous ceux qui se sentent encore trop souvent rejetés ou humiliés.* »

Ils se proposent de doter le C.D.S. de nouveaux moyens en organisant la démocratie interne, en diffusant les responsabilités, en régionalisant l'appareil, en renforçant les contacts avec les milieux socio-professionnels, mais aussi « *en abordant sans complexe les problèmes financiers* ».

En dépit de leurs efforts et de l'ardeur déployée à sillonner la France, deux des candidats devront sans doute se contenter d'avoir participé à la campagne électorale. M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche, n'a pourtant pas hésité à se livrer corps *et âme aux militants, ne laissant* rien ignorer de « *ses rêves les plus fous* », de ses lectures favorites ou de son signe zodiacal. Il s'est défini lui-même comme « *un outsider de souffle dans la compétition, soucieux de favoriser l'avènement d'un pôle-centre au cœur de la vie politique et d'une stratégie mondiale pour la liberté* ». Peut-être plus sobrement, M. Jean-Marie Caro, député du Bas-Rhin, qui revendique l'idée de cette campagne-tour-de-France, précise qu'il a voulu « *favoriser le dialogue entre les militants et mettre à leur disposition son énergie et sa foi pour faire du C.D.S. un parti fort de lui-même.* »

Deux favoris

Les trois autres candidats sont les plus connus, en raison des fonctions qu'ils ont exercées naguère au gouvernement ou dans les *instances* dirigeantes du parti. MM. Bernard Stasi et Pierre Méhaignerie, dont on oppose la sensibilité politique et la personnalité, occupent le devant de la scène. M. Stasi, député de la Marne et actuel président-délégué du C.D.S., est un familier, un « homme de terrain ». Les militants apprécient son dévouement, son caractère chaleureux et passionné.

L'ouverture de la campagne a toutefois donné naissance à de vives critiques à son égard. De telles qualités devenaient gênantes — et pour le *moins insuffisantes* — chez un futur président de parti qui se voyait ainsi réduit au rôle d'aimable trublion. Ces critiques ont conduit M. Stasi à rappeler, notamment, que dix ans de travail dans l'administration, des fonctions de maire, de secrétaire d'État ou de président de région permettaient aussi d'acquérir une expérience « *exceptionnelle* » dans le domaine de la gestion.

Ces reproches d'absence de rigueur et de sérieux ne pouvaient atteindre son concurrent, M. Pierre Méhaignerie, député de l'Ille-et-Vilaine, ministre de l'agriculture sous le précédent septennat, qui a cherché durant sa campagne à ne plus apparaître comme un technocrate froid et distant, mais, au contraire, à développer les thèmes de la générosité sociale, de la justice, de la collégialité. Il a réussi à se rapprocher des militants qui lui reprochaient de les avoir délaissés quand il occupait *ses* fonctions au gouvernement. En se défendant d'avoir toujours « *un fil giscardien à la patte* », il a rallié d'autres suffrages, tandis que M. Stasi, accusé de vouloir « flirter » avec le pouvoir socialiste, proteste de son innocence et réaffirme sa volonté de rester dans l'opposition et au sein de l'U.D.F., tout en précisant qu'il « *ne s'agit en aucun cas de s'aligner sur la droite* »...

On peut penser que, parti avec une confortable avance, ce dernier a très vite atteint le plein des voix. M. Méhaignerie, dont le chemin à parcourir était plus long, a pu bénéficier de l'attrait de la nouveauté et apparaître aux yeux de certains comme un candidat possible à l'élection présidentielle de 1988.

Entre les deux, M. Jacques Barrot, député de la Haute-Loire, ancien secrétaire général du mouvement et ancien ministre de la santé, semble incarner la parfaite synthèse. Mais il n'est pas sûr qu'être au C.D.S. le « centre du centre », le favorise, tant il est vrai que les militants mesurent *chaque jour* la difficulté de leur position médiane sur l'échiquier politique. D'autre part ses hésitations — il aurait préféré se présenter au congrès au sein d'une équipe unie — lui ont fait prendre un retard difficile à combler. La qualité de ses interventions, les sympathies qu'il a su préserver, devraient néanmoins lui permettre de faire bonne figure. Mais pas suffisamment *sans doute* pour participer au deuxième tour de scrutin, qui devrait se réduire à l'affrontement entre MM. Méhaignerie et Stasi, dont les partisans respectifs tentaient encore, samedi, par d'habiles conversations de couloir de rallier les indécis.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

La mort de la comédienne Romy Schneider

L'actrice Romy Schneider a été trouvée morte samedi matin à son *domicile parisien, rue Barbet-de-Jouy,* Paris (7e). D'après les premières constatations des policiers appelés sur place, elle se serait donné la mort.

Romy Schneider, qui était âgée de quarante-trois ans, avait été durement éprouvée l'an dernier, lors de la mort accidentelle de son fils David Christopher, alors qu'elle-même sortait d'une grave opération.

Les choses de la vie

L'actrice Romy Schneider était née le 23 septembre 1938 à Vienne (Autriche). Elle était la fille de deux acteurs célèbres dans leur pays, Wolf Retty et Magda Schneider.

Mère de deux enfants David, mort en 1981, fils de Harry Meyen, acteur allemand qui s'est suicidé en 1979 et Sarah, fille d'un deuxième mariage.

Romy Schneider fut plusieurs années la compagne de l'acteur Alain Delon, rencontré en 1958.

La célèbre actrice avait débuté au cinéma en 1953 *dans les Lilas Blancs* et a tourné plus de cinquante films en France et en Italie, notamment. Parmi les plus célèbres la série des *Sissi, le Procès* d'Orson Welles et dans plusieurs films de Luchino Visconti *Boccace 70, le Crépuscule des dieux, etc.*

Avec le metteur en scène français Claude Sautet elle a tourné notamment *Les Choses de la vie, Max et les ferailleurs, Une Histoire simple, César et Rosalie.*

Son dernier film, tourné en 1981 est *La Passante du Sans-Souci,* de Jacques Rouffio, avec Michel Piccoli.

M. JACK LANG : nous sommes privés d'une amie.

Apprenant la mort de Romy Schneider, M. Jack Lang, ministre de la culture nous a déclaré :

« C'est avec la plus grande tristesse que j'apprends la disparition de Romy Schneider. Le cinéma mondial perd ainsi l'une de ses comédiennes les plus talentueuses et les plus professionnelles au sens fort du terme.

» Les grands metteurs en scène, comme le public immense qu'elle touchait, avaient su reconnaître depuis le début de sa carrière la sensibilité et la profondeur exceptionnelles de ses interprétations.

« Et nous sommes privés d'une amie dont l'énergie, la chaleur et l'esprit de justice n'ont cessé de rayonner. Récemment encore, son dévouement à la cause de la liberté l'avait conduite à prendre une part active à la manifestation des artistes à l'Opéra, pour le soutien au peuple polonais. »

● *Sept anciens combattants américains* de la guerre du Vietnam sont arrivés vendredi 28 mai à Hanoï pour une visite d'une semaine consacrée à la recherche des disparus américains et à l'étude des effets du *défoliant* « agent orange ». Le président du Comité américain pour la coopération scientifique avec le Vietnam, M. Edward L. Cooperman, se trouve pour sa part depuis mercredi à Hanoï où il se propose de signer plusieurs contrats d'échange de missions entre chercheurs et universitaires vietnamiens et américains. — *(A.F.P.)*

● *Le commandant Eden Pastora,* qui a rompu avec le gouvernement sandiniste, est arrivé *vendredi 28 mai à Lisbonne pour* expliquer aux dirigeants du parti socialiste portugais ce qu'il estime être « *le drame vécu par le peuple du Nicaragua* ». L'ancien vice ministre de la défense a déclaré que « *les actuels dirigeants du Nicaragua avaient abandonné l'idéal sandiniste et supprimé les libertés qu'ils avaient promises* ». Le commandant Pastora a démissionné en juillet 1981 de son poste de vice-ministre, il a été expulsé du Costa-Rica, où il résidait, le 24 mai dernier. — *(A.F.P.)*

● *La visite de M. Mugabe en France.* — Après avoir été l'hôte à déjeuner de l'Elysée, vendredi 28 mai *(le Monde* du 28 mai), le premier ministre du Zimbabwe, arrivé le matin même pour une visite officielle de travail de trois jour en France, a eu des entretiens avec plusieurs membres du gouvernement. Un nouveau protocole financier, d'un montant de 317 millions de francs, a été signé. MM Delors, ministre de l'économie, et Chiredzo, ministre zimbabwéen des finances. M. Mugabe *devait se rendre ce samedi* à Lyon par le T.G.V.

● *Les corps de trois hommes* « exécutés » par balles tirées dans la tête ont été retrouvés, vendredi 28 mai, en bordure d'un petit étang à la hauteur de La Mède à proximité de l'autoroute reliant Martigues à Marseille. Les cadavres sommairement enfouis dans le sable ont été découverts par des enfants. Leur mort remonterait à quelques jours.

Selon la police judiciaire de *Marseille, qui est chargée de* l'enquête, il s'agit de petits truands du milieu marseillais, mais les policiers se refusent pour l'instant à dévoiler leurs identités.

Dans la revue « Autrement »

M. MITTERRAND ET L'AMITIÉ

La revue Autrement, *que dirige M. Henry Dougier, consacre son numéro de juin (no 41) à une enquête sur* « l'amitié aujourd'hui », *dans laquelle M. François Mitterrand répond, sur ce thème, à plusieurs questions. Le président de la République déclare notamment :*

« L'amitié, c'est une façon de se pencher sur sa propre vie. L'ami est le témoin. On pleure sur les autres quand on pleure sur soi. Les amis qui meurent emportent une part de votre vie : s'il est témoin de votre enfance, de votre adolescence, de votre *âge mûr, alors cet ami vous* confisque toute une part de votre vie, en est dépositaire. On tien. Elle *[l'amitié]* a besoin de preuves. Tant qu'on vit dans l'âge de l'innocence, on pense que les preuves seront toujours apportées. Tout au long de ma vie, je n'ai pas perdu d'amitié. Les trahisons de l'amitié, je ne les ai pas connues, même pas dans la vie politique. Je n'ai jamais eu de déception de ce genre (...) J'ai peu d'amis, mais je n'ai pas eu tout de souvenir de trahisons. Il n'y a personne dont je puisse dire : « *Comment » a-t-il pu me faire cela et se » séparer de moi ?* » Ça n'est *pas arrivé (...).*

« L'exercice du pouvoir est *certainement* antinomique avec la création d'amitié, la naissance d'amitié. Ce n'est pas du tout antinomique avec la préservation *d'amitiés préexistantes.* L'amitié a besoin d'échanges (...) Dans la vie politique, on ne se [illegible] pas, *on ne se crée pas* de véritables amitiés. On a quelques bons compagnons. A l'Assemblée nationale, où je suis resté trente-cinq ans, j'ai gardé de très bonnes relations, des « amis politiques », plus même que des « amis politiques ». Mais rares sont ceux qui sont des amis personnels ; comme s'il y avait deux modes de vie qui ne se recoupent pas. »

Interrogé sur l'amitié entre femme et homme, M. Mitterrand ajoute : « Je ne crois pas que l'amitié qui succède à l'amour soit une déperdition ou un accommodement parce que, dans ce cas, l'amitié ne subsisterait pas. Si l'amitié succède à l'amour, c'est que l'amour était assez riche *pour* pouvoir devenir amitié. »

★ *Autrement,* 4, rue d'Enghien, 75010 Paris. 55 F. Vente en librairie.

Dans une conversation avec des journalistes américains

M. Mitterrand n'exclut pas une dévaluation du franc

Recevant à l'Elysée huit journalistes américains, M. Mitterrand a déclaré notamment que rarement les chefs des nations industrialisées alliées ont été aussi indifférents au sort les uns des autres. Le président de la République n'en espère pas moins qu'en *dépit des différences* de leur idéologie économique, les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon pourront trouver un terrain commun en matière de projets industriels et de technologies avancées, ainsi que dans le domaine de la politique monétaire. « *Nous avons besoin d'un minimum de consensus pour surmonter la crise* », a dit M. Mitterrand, qui n'a pas exclu la possibilité d'une dévaluation du franc ou de son retrait du système monétaire européen.

Cependant, le président a souligné qu'il appuierait les efforts des participants au sommet de Versailles en vue d'établir une coordination monétaire plus étroite entre leurs pays, pouvant aller *jusqu'à intégrer* leurs monnaies dans un nouveau système monétaire. Dans une large mesure, aurait indiqué M. Mitterrand, le secret de l'unité des alliés, et du succès des négociations avec Moscou, est une économie forte.

[M. Delors, au cours de l'émission télévisée « L'heure de vérité », jeudi 20 mai, avait laissé entendre qu'un *réajustement des parités* au sein du Système monétaire européen (S.M.E.) pourrait intervenir dans quelques mois, « Nous verrons en fin d'année » avait-il déclaré à ce propos.

Aujourd'hui, c'est le président de la République lui-même qui n'exclut plus une dévaluation ou une sortie du francs du Système monétaire européen.

Ces propos ne sont pas de nature à conforter le franc sur les marchés des changes. Notre monnaie, qui s'était légèrement redressée en début de semaine, a de nouveau été fortement attaquée à la veille du long week-end de Pentecôte, et la Banque de France a dû la soutenir.

On peut dès lors s'interroger sur les raisons qui ont amené M. Mitterrand à faire une déclaration qui ne peut qu'accentuer la méfiance à l'égard du franc. *Peut-être s'agit-il* de préparer l'opinion à une opération monétaire qui apparaît maintenant comme pratiquement inévitable.]

M. ROCARD : la France vit avec un taux de garantie sociale au-dessus de nos moyens.

Dans une interview publiée par *le Point,* M. Michel Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, déclare :

« *On demande à l'Etat de plus en plus sur le plan financier, au moment même où la crise réduit ses moyens. Compte tenu de la façon dont évolue la conjoncture internationale, l'effort d'amélioration et de redistribution sociale ne pourra, en toute hypothèse, pas se poursuivre au rythme auquel nous l'avons commencé il y a un an. C'est d'ailleurs ce que prévoyait la stratégie du Plan intérimaire. Car, même si le déficit budgétaire reste modeste par rapport à celui des autres nations, même s'il existe d'autres paramètres plus importants que celui-ci (par exemple la balance des paiements, la situation de l'emploi, la capacité de l'épargne à s'investir), il reste que la France vit avec un taux de garantie sociale qui est au-dessus de ses moyens. Et qu'elle ne peut plus supporter les dépenses de santé sans limites, quelle que soit la nature de ces dépenses.* »

La liste A.D.F.E. (socialiste) obtient 35 sièges sur 129 au Conseil supérieur des Français de l'étranger

Le ministère des relations extérieures a publié vendredi 28 mai les « *résultats officieux* » de la première élection *au suffrage* universel direct, dimanche 23 mai, du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Curieusement seule a été publiée la répartition des sièges et non le nombre des voix obtenues, qui ne sera disponible que dans quelques jours. Rappelons que l'élection a eu lieu selon une loi électorale (la proportionnelle au plus fort reste) très *combattue* par l'opposition *(le Monde* daté 23-24 et 25 mai) et que le Parlement n'a pas encore définitivement votée.

Il est évidemment difficile au vu de la seule répartition des sièges de tirer un enseignement politique du scrutin. Que signifie, pour la circonscription d'Amman, où sont centralisés une partie des électeurs du Proche-Orient, la compétition entre la liste « *Prévoir, agir, informer* » et la liste « *Vérité et solidarité* », qui ont emporté chacune un de deux sièges. Et quelle est l'appartenance politique de la liste « *Militaires des forces françaises en Allemagne* » sur laquelle deux lieutenants-colonels et un capitaine ont été élus ? Le sigle le plus clair et le plus universellement répandu est celui de l'A.D.F.E., Association démocratique des Français de l'étranger, créée en 1980 par le P.S., qui emporte 35 des 129 sièges soumis au vote dimanche.

On peut relever que dans la circonscription d'Abidjan, que venait de visiter M. Mitterrand, l'A.D.F.E. n'emporte qu'un des cinq sièges, et, dans la plus importante de toutes, celle de la R.F.A., *que quatre sièges sur quatorze.* Alger semble en revanche avoir voté plus à gauche.

Les deux sièges de Monaco ne seront pourvus que le 6 juin (l'élection ayant été reportée à cause du Grand Prix automobile) et ceux de la Suisse seront sans doute pourvus par M. Cheysson, le gouvernement fédéral s'étant opposé à l'organisation du scrutin.

Le numéro du « Monde » daté 29 mai 1982 a été tiré à 489 589 exemplaires.

LES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS AUGMENTERONT LE 10 JUIN (A L'EXCEPTION DE CELUI DE L'ESSENCE)

Le prix de l'essence va baisser en France de 3 centimes par litre, le 10 juin, mais ceux de tous les autres produits pétroliers — super, gazole et fuel domestique — enregistreront un hausse.

Depuis le début du mois de mai et la redéfinition de la politique pétrolière française, les prix des produits pétroliers sont arrêtés tous les mois, en fonction d'une formule intégrant plusieurs paramètres (coût de raffinage, fret, prix du brut sur le marché libre, etc.).

Compte tenu des évolutions enregistrées au cours du mois écoulé, le *litre d'essence ordinaire,* qui valait 4,96 F au maximum en région parisienne depuis le 12 mai, baisserait de 3 centimes. Le prix du super, qui était à 4,33 F augmenterait de 2 centimes, tandis que la hausse serait de 5 centimes pour le gazole (3,19 F) et le fuel domestique (2,25 F).